

UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DEPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES

LE PROCESSUS DE NEGOCIATION DE PAIX A CHYPRE
APRES L'ELECTION DE DEMETRIS CHRISTOFIAS

THESE DE MASTER RECHERCHE

Berk Mansur DELIPINAR

Directeur de Recherche: Prof. Dr. Mehmet ARDA

MARS 2011

UNIVERSITE GALATASARAY
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES
DEPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES

LE PROCESSUS DE NEGOCIATION DE PAIX A CHYPRE
APRES L'ELECTION DE DEMETRIS CHRISTOFIAS

THESE DE MASTER RECHERCHE

Berk Mansur DELIPINAR

Directeur de Recherche: Prof. Dr. Mehmet ARDA

MARS 2011

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	ii
LISTE DES ABREVIATIONS	v
RÉSUMÉ	vi
ABSTRACT	xi
ÖZET	xv
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE	7
L'ARRIERE PLAN HISTORIQUE DU PROBLEME CHYPRIOTE	7
A. Chypre, de la Seconde Guerre Mondiale au Sommet d'Helsinki (1999) :	7
1. Le processus qui amène à la division de l'île :	9
2. Diverses Tentatives de Paix des Secrétaires Généraux de L'ONU :	14
B. Les années 2000 et l' « Européanisation » du problème :	15
1. Les points tournants pour l'Européanisation du problème :	16
2. Le Plan Annan de 2004 :	18
3. Les contributions de L'Union Européenne à ce plan :	21
4. Les Réactions des autres acteurs après le Referandum du Plan Annan :	25
DEUXIEME PARTIE	28
LA NOUVELLE PERIODE DE NEGOCIATION :	28
UN RAPPROCHEMENT OU UN ELOIGNEMENT ?	28
A. Les Premiers Pas de la Nouvelle Période de Dialogue :	29
1. Les élections de Février 2008 dans la partie chypriote grecque et de nouveaux espoirs ? :	32
2. Les positions des parties et leurs attentes du processus :	38
B. La Table de Négociation : Chaudron de Sorcière ! :	40

1. Les sujets qui aboutissent vers un accord possible entre les parties:.....	41
a. Les propositions de RTCN et ses échos :.....	42
b. Le Vote Croisée, les discussions et ses impacts sur l'avenir de la Solution :	46
2. Les sujets principaux sur lesquels l'accord est très loin d'être réalisé:	50
a. Partage du Pouvoir et La Gouvernance:	50
b. La propriété :	52
- L'affaire de Loizidou et le jugement :	54
- L'Affaire d'Arestis :	56
- Le jugement Alexandru ; reconnaissance de la RTCN ? :	58
- L'Affaire d'Orams :	59
c. Les Affaires de L'UE, La sécurité du territoire, Les Sujets des Garanties et La Population :	61
TROISIEME PARTIE :	64
LES DYNAMIQUES EXTERIEURES.....	64
ET LEUR EFFET A UNE SOLUTION EVENTUELLE.....	64
A. Les puissances garantes et leurs positions :	65
1. Le Royaume-Uni : Théoriquement pour une solution équitable :.....	65
2. La Grèce : Une position soi-disant « neutre » vis-à-vis du problème ! :.....	67
3. La Turquie : Acteur et Victime de la Question :.....	68
B. Les positions des Acteurs Internationaux :	72
1. Les Etats-Unis d'Amérique : à la Quête d'un Équilibre en Méditerranée :	72
2. La Fédération de la Russie : Relations riches avec La Partie Chypriote Grecque : .	74
3. L'Organisation des Nations Unies (ONU) : Recherche d'une solution urgente :	78
4. L'Union européenne : Acteur Objectif ? :	80
C. Les derniers développements à propos du problème :	82
1. La Situation Actuelle de Septembre 2010 :	83
2. Christofias et ses nouvelles propositions :	84

CONCLUSION	86
BIBLIOGRAPHIE.....	90
BIOGRAPHIE.....	101

LISTE DES ABREVIATIONS

CCCT	: Chambre de Commerce Chypriote Turque
CEDH	: Cour Européenne des Droits de L'Homme
CJCE	: Cour de Justice des Communautés Européennes
CTP	: Cumhuriyetçi Türk Partisi
EOKA	: Organisation de La Lutte Nationale des Chypriotes
OCI	: Organisation de la Conférence Islamique
ONU	: Organisation des Nations Unies
OTAN	: Organisation du Traité de L'Atlantique du Nord
PGCS	: Partie Grecque de Chypre du Sud
RTCN	: République Turque de Chypre du Nord
TMT	: Organisation de Résistance Turque
UBP	: Ulusal Birlik Partisi
UE	: Union Européenne

RÉSUMÉ

La Question Chypriote remonte pour la plus part d'entre elles aux temps de l'Empire Ottoman, lorsque celui-ci a donné l'île en location à la Grande-Bretagne en 1878. Quand l'Empire Ottoman a perdu la Première Guerre Mondiale, la Grande-Bretagne a déclaré qu'elle annexait l'île. Pourtant, la Chypre avait également été influencée par les mouvements de décolonisation qui avaient commencé à se répandre dans le monde après la Seconde Guerre Mondiale et cela a mené au commencement des discussions sur l'indépendance de l'île.

L'île est formée de différents éléments ethniques et religieux. Mais les groupes les plus dominants sont les grecs orthodoxes qui constituent environ les deux-tiers de la population de l'île et les turcs musulmans qui constituent environ un-tiers de la population de l'île.

Cette idée d'indépendance ou plutôt cette idée de libération de l'île de la Grande-Bretagne, avancée après la Seconde Guerre Mondiale, a été initialement proposée par les chypriotes grecs. Mais plus tard, il a été compris que leur notion d'indépendance était l'ÉNOSIS, une idéologie traditionnelle des grecs. Autrement dit, ils ne défendaient pas l'idée de libération de l'île mais ils étaient pour la séparation de l'île de la Grande-Bretagne seulement pour la rattacher à la Grèce.

Quand cette idée a été rejeté par la Grande-Bretagne, des actes de terrorisme ont été réalisés afin d'atteindre cet objectif. Une organisation terroriste appelée EOKA débute une période de violences dans cette direction. Cependant, car ni la

Grande-Bretagne ni la Turquie pour laquelle les Chypriotes turcs se sentent proches n'ont pas accepté le rattachement de l'île à la Grèce, une république fédérale basée sur l'égalité politique de deux communautés a été fondée à Chypre en 1960 suite aux négociations longues. Mais à cause des tentatives d'exclusion politique des chypriotes grecs contre les chypriotes turcs, l'île a été divisée de facto en deux où vivent les Grecs et les Turcs séparément en 1963. Étant donné que l'exclusion et les actes de terrorisme contre les turcs ont continué et qu'un coup d'état soutenu par la Grèce a été tenté dans l'île, la Turquie est intervenue à Chypre en 1974, ce qui a mené à la division militaire de l'île.

Des négociations bilatérales et multilatérales entre les grecs et les turcs ont continué pendant plusieurs années particulièrement sous les auspices des Nations Unies. Divers plans ont été avancés pour la réunification et pour l'accord de paix. Cependant, aucun de ces plans n'a pu faire regner la paix désirée depuis longtemps sur l'île. Le plan le plus récent était le Plan d'Annan préparé en reconnaissance du Secrétaire Général des Nations Unies de l'époque, Kofi Annan mais la dernière version de ce plan a été rejetée par la communauté grecque dans le référendum organisé à Chypre en 2004.

La communauté turque avait approuvé ce plan. Malgré la propagande de Rauf Denктаş, élu en tant que Président de la République Turque de Chypre du Nord et connu pour ses idées nationalistes, la communauté turque a défendu ce plan. Les chypriotes turcs ont voulu mettre fin à ce problème. La première raison de cette volonté était le fait que la Chypre du Sud peuplée par les grecs était devenue membre de l'Union Européenne en 2004 en représentant l'ensemble de l'île. Donc, la communauté Turque voulait trouver une solution et se débarrasser de la détresse économique, des embargos, et des restrictions présents depuis des années. Ils ont préféré élire en tant que président de la république, Mehmet Ali Talât qui adhérait à une idéologie pacifiste et soutenait cette solution, plutôt que Rauf Denктаş. Mais cette fois, le choix de la communauté grecque n'était pas de vivre en paix avec les turcs.

Le changement attendu dans la communauté grecque s'est réalisé en 2008. Demetris Christofias tout en promettant un changement dans les politiques, a gagné les élections. Ainsi les gouvernements des deux côtés voulaient trouver une solution. Cette présente période est définie comme la plus prometteuse jusqu'à maintenant depuis le commencement de ce problème.

Le développement des négociations de paix de Chypre après l'élection de Christofias nous a intéressé car c'est la première fois qu'une période tellement prometteuse commence justement à la suite de ces élections. Dans notre recherche, nous nous sommes focalisés sur la problématique de l'incohérence de la communauté grecque concernant ce sujet. Est-ce que le gouvernement grecque était cohérent avec leur discours ou bien est-ce qu'elle essayait d'influencer en sa faveur l'environnement international qui a commencé à se retourner contre elle avec le référendum de 2004 en recommençant les négociations ?

Les propositions des grecs n'ont pas changé en comparaison à celles des périodes précédentes, ils proposent les mêmes idées depuis des années, ne laissent aucune porte entrouverte, ne prennent aucune initiative pour la suppression des restrictions imposées contre la communauté turque et mettent leur veto à chaque décision prise sur cette voie lors du processus de résolution de l'Union Européenne, de même que les nouvelles expansions ne font aucune concession. A l'issue de notre recherche est de constater que le gouvernement de Cristofias n'est pas cohérent avec les discours avant les élections.

Les parties les plus difficiles de cette recherche étaient les faits qu'il s'agit d'un événement assez actuel, et qu'il s'agissait des développements qui se réalisent au cours de notre recherche. Il n'y a pas beaucoup de ressource académique en forme

d'ouvrage car nous avons examiné le passé récent (2004-2010). Nous nous sommes plutôt servis des rapports récents, des articles de quotidiens, communiqués de presse des parties ainsi que des documents officiels.

De plus, bien que les parties donnent des dates pour le texte final elles s'écartent continuellement de ces dates. De plus, il s'agit des nouvelles propositions et des réponses entre les parties, à chaque fois nous avons fait plusieurs ajouts et omissions dans la thèse. Mais la modification la plus importante dans la thèse était causée par le fait que Derviş Eroğlu connu pour ses opinions nationalistes et strictes lors des élections de la RTCN (République Turque de Chypre du Nord) en Avril 2009 a remporté les élections. Mehmet Ali Talât est devenu le Président de la République et Derviş Eroğlu, le Premier Ministre. Le résultat de l'élection montrait que l'espoir de paix chez les chypriotes turcs diminuait et qu'ils n'avaient plus confiance sur la cohérence de la communauté grecque. De même, le nationalisme de la RTCN a commencé à augmenter à cause des négociations qui ne donnaient pas le résultat attendu. En 2010, Derviş Eroğlu a été élu Président de la République au lieu de Mehmet Ali Talât.

Il a été déclaré que les négociations se poursuivront. D'ailleurs, il est prévu de conclure les négociations d'ici à la fin de l'année 2010. Mais d'après nous, s'il y aura une conclusion à ce problème, cela ne va pas tellement tôt.

Afin d'obtenir un résultat, il est important que les acteurs internationaux, particulièrement les puissances garantes selon le traité de 1960, se penchent davantage sur ce problème. Les négociations d'adhésion entre la Turquie et l'Union Européenne s'étaient arrêtées sur plusieurs titres quand la Turquie avait déclaré qu'elle n'élargirait pas la portée de l'Accord de l'Union Douanière en faveur de la Chypre du Sud qui était devenue membre de l'Union Européenne. Par conséquence, la Turquie étant déterminée à avancer dans les négociations d'adhésion, elle est prête à trouver une solution urgente à ce problème. Mais sera-elle capable de faire des

concessions concernant ses profits essentiels, qu'est-ce que sera l'opinion publique sur ce point ? Ces questions peuvent faire l'objet d'autres recherches.

ABSTRACT

The Cyprus Dispute has commenced for the most part when the Ottoman Empire let the island on hire to England in 1878. When the Ottoman Empire was defeated in the First World War, England declared annexing the island to its borders. However, Cyprus also got its share from liberation movements which had started to influence the whole World just after the Second World War and first discussions over liberation of the island had been started.

The island is formed of various ethnical and religious elements. But the most determining groups are Greek Orthodox constituting nearly the two-third of the island population and Muslim Turks constituting nearly the one-third of the island population.

This idea of liberation or rather this idea of liberation from England brought forward after the Second World War was initially proposed by Greeks. But later, it was understood that their understanding of liberation was ENOSIS which is a traditional policy of theirs. In other words, they weren't supporting the idea of liberation for the island but they were defending the idea of separation of the island from England only for annexing it to Greece.

When this idea was refused by England, terrorist actions were carried out in order to realize this objective and a terrorist organization named EOKA organized various terrorist activities in this direction. However, when neither England nor Turkey for which island Turks felt close accepted the annexing of the island to Greece, a Federal Republic of Cyprus based on political equality of two communities

was founded in 1960 after long negotiations. But as a result of Cyprus Greeks' attempts of exclusion from the government against Turks, in 1963 the island was de facto divided into two parts where Greeks and Turks live separately. Given the fact that exclusion and terrorist activities against Turks were continued and that a coup supported by Greece was attempted in the island, Turkey intervened in this situation in Cyprus in 1974 and the military of the island was also divided into two.

Bilateral and multilateral negotiations continued for many years between Greeks and Turks particularly under the mediation of United Nations and various plans were proposed for the reunification and peace settlement in the island. However, none of these was able to bring long-desired peace to the island. The most recent of these plans was the Annan Plan named in recognition of the then United Nations Secretary-General Kofi Annan but its last version was rejected by the Greek community in a referendum organized in Cyprus in 2004.

Turkish community approved this plan. Despite the propaganda of Rauf Denktaş who is known for his nationalist discourses and who was elected as the President of Republic for the Turkish Republic of Northern Cyprus, the Turkish community supported this plan. Cyprus Turks did want a solution. The first reason of this fact was that Greek populated Southern Cyprus became a member of European Union in representation of the whole island in 2004. And the Turkish community was willing to find a solution and get rid of all economic distress, embargos, and restrictions continuing since years. They had chosen Mehmet Ali Talat who has pacifist discourses supporting this solution as the president of republic instead of Rauf Denktaş. But this time, Greek community didn't show the will to live together with Turks.

Expected change from the Greek Community happened in 2008 and Demetris Christofias promising change for his future government won the elections. Given the

fact that the governments of the two sides are willing to find a solution, this present period is described as the most promising of all since the beginning of this problem.

Because of the fact that the most promising period until now was created with these election, the development of the Cyprus peace negotiations after the election of Christofias interested me. In my research, we have put emphasis on the problematique of inconsistency of Greek community on this subject. Was the Greek community consistent or were they trying to influence in their favor the international atmosphere which has started to turn against them with the referendum in 2004 by restarting the negotiations?

Given the facts that Greek discourses are the same as previous periods, that they propose the same ideas which were existent since years, that new expansions don't contain any concession, that they don't leave any door open for the propositions of the Turkish community, that they don't take any step for the elimination of isolations applied against the Turkish community and that they have vetoed every decision within this direction during resolution process of the European Union, at the end of our research we have the impression that the Greek community is not consistent.

The hardest parts of this research were the fact that this is a very current issue and that there were developments going on even during our research. There aren't many academic resources in form of book since we was analyzing the recent past (2004-2010). We rather made use of recent reports, journal articles, press releases of parties and official documents.

Moreover, since the parties give dates for final text but continuously ignore these dates, and since there are propositions and answers to these propositions between parties, we have made several adding and omitting within the thesis. But the

most important modification within the thesis was caused by the fact that Derviş Eroğlu known for his nationalist and strict opinions during the elections of the TRNC (Turkish Republic of Northern Cyprus) in April 2009 won the elections. Mehmet Ali Talat became the President of Republic and Derviş Eroğlu, the Prime Minister. These election results were indicating that the hope of peace in Cyprus Turks was decreasing and that they don't trust the consistency of the Greek community. For the same reasons, the nationalism in TRNC started to increase as the expected results aren't attained from negotiations and in 2010 Derviş Eroğlu was elected as the President of Republic instead of Mehmet Ali Talat.

It is declared that negotiations will continue. For that matter, it is targeted to reach a conclusion until the end of 2010. But if there will be a conclusion, it doesn't seem to happen so soon.

For obtaining a result, it is important that international actors particularly the guarantor powers according to the treaty of 1960 deal with this matter. Membership negotiations between Turkey and European Union were stopped for various elements when Turkey declared that it won't expand the Customs Union Agreement in favor of the South Cyprus being a member of the European Union. Consequently, willing to progress in its membership negotiations, Turkey surely stands up for finding an urgent solution for this matter. But will it be able to make concessions concerning its basic benefits, what will be the public opinion pressure? These issues can be the subjects of other researches.

ÖZET

Kıbrıs Sorunu'nun sorun olması esas itibari ile 1878 yılında Osmanlı İmparatorluğu'nun adayı İngiltere'ye kiralaması ile başlamıştır. Osmanlı İmparatorluğu'nun Birinci Dünya Savaşı'nda yenilmesi ile de İngiltere adayı ilhak ettiğini ilan etmiştir. Ancak İkinci Dünya Savaşı ertesinde tüm Dünya'da esmeye başlayan bağımsızlık hareketlerinden Kıbrıs da payını almış ve bağımsızlık için ilk tartışmalar yapılmaya başlamıştır.

Ada etnik ve dini olarak birçok farklı unsurdan oluşmaktadır. Fakat en etkili unsurlar ada nüfusunun yaklaşık üçte ikisini oluşturan Ortodoks Rumlar ve yaklaşık olarak nüfusun üçte birini oluşturan Müslüman Türklerdir.

İkinci Dünya Savaşı sonrasındaki bu bağımsızlık fikrini, daha doğrusu İngiltere'den kopma fikrini ortaya ilk atan Rumlar olmuştur. Onların da bağımsızlık anlayışının geleneksel bir politika olan ENOSİS olduğu zamanla ortaya çıkmıştır. Yani adanın tüm unsurları ile bağımsızlığını kazanmasından çok adanın İngiltere'den ayrılıp Yunanistan'a katılması fikrini savunmuşlardır.

Bu durum İngiltere tarafından kabul edilmeyince terör eylemleri ile bir sonuç alınmak istenmiş, bu doğrultu da EOKA adlı grup çeşitli tedhiş olaylarına başvurmuştur. Ancak ne İngiltere ne de ada Türklerinin kendini yakın hissettiği Türkiye, Kıbrıs'ın Yunanistan'a bağlanmasına izin verince, uzun görüşmeler sonucunda 1960 yılında iki toplumun siyasi eşitliğine dayanan federal bir Kıbrıs Cumhuriyeti kurulmuştur. Ama Kıbrıslı Rumların Türkleri devlet yönetiminden

dışlama girişimleri sonucunda 1963 yılında ada fiilen Rumların ve Türklerin yaşadığı yerler olmak üzere ikiye bölünmüştür. Türklere yönelik dışlama ve terör olaylarının devam etmesi üzerine ve adada yapılan Yunanistan destekli bir darbe girişiminin ardından Türkiye 1974'te Kıbrıs'a müdahale etmiş ve ada askeri olarak da ikiye bölünmüştür.

Adanın tekrar birleşmesi ve barış sağlanması için özellikle Birleşmiş Milletler arabuluculuğunda ikili ve çok taraflı görüşmeler Rumlar ve Türkler arasında yıllarca sürmüştür ve çeşitli planlar ortaya atılmıştır. Fakat bunların hiçbirisi istenilen barışı getirmemiştir. Bu planlardan en günceli 2004 yılında son hali Kıbrıs'ta referanduma sunulan ve Rum tarafının reddetmesi ile onaylanamayan BM Genel Sekreteri Kofi Annan'ın adıyla anılan Annan Planı'dır.

Bu plana Türk tarafı evet demiştir. Yıllarca milliyetçi görüşleri ile tanınan ve Kuzey Kıbrıs Türk Cumhuriyeti'nin cumhurbaşkanlığını yapmış Rauf Denktaş'ın propagandasına rağmen bu sonuç çıkmamıştır. Kıbrıslı Türkler artık çözüm istiyorlardı. Bunun başlıca nedeni yine 2004 yılında Güney Kıbrıs Rum Kesimi'nin tüm adayı temsilen Avrupa Birliği'ne üye olmasıydı. Türk tarafı da çözümün gerçekleşip yıllardır süregelen ekonomik sıkıntılardan, ambargolardan, kısıtlamalardan kurtulmak istiyorlardı. Çözümünden yana bir söylemi olan Mehmet Ali Talat'ı da yıllar sonra Rauf Denktaş'ın yerine cumhurbaşkanı seçmişlerdi. Ama bu sefer de Rum tarafı Türklerle bir arada yaşama iradesi göstermiyordu.

Rum tarafında beklenen değişim 2008 yılında oldu ve seçimlere çözüm vaat ederek giren Dimitris Hristofyas kazandı. Her iki tarafta da çözüme yönelik bir iradenin iktidarda olması bugüne kadarki süreçte en umut verici dönem olarak nitelenmeye başlamıştı.

Şimdiye dek ilk kez bu kadar umut vaat eden bir dönemin doğmasına sebep olduğu için Hristofyas'ın seçiminden sonraki Kıbrıs barış müzakerelerinin hangi yönde gelişeceği ilgimizi çekmiştir. Özellikle araştırmamız boyunca bu konuda Rum kesiminin tutarlı olup olmadığı sorunsalı üzerinde durduk. Rum tarafı tutarlı mıydı yoksa 2004 referandumu sonrasında kendi aleyhlerine dönen uluslararası ortamı tekrar masaya dönerek kendilerine olumlu bir hale mi getirmeye çalışıyorlardı.

Rum söylemlerinin eski dönemlerle aynı olması, eskiden beri var olan önerilerle sürekli ne çıkmaları, yeni açılımlarının hiçbir ödün içermemesi ve Türk tarafının tekliflerine çok açık kapı bırakmamaları, Türk tarafına uygulanan izolasyonların kaldırılmasına yönelik herhangi bir girişimde bulunmaması, AB karar alma sürecinde sürekli bu yönde kararları veto etmesi araştırmamızın sonucunda Rum tarafının tutarlı olmadığı kanasını doğurmuştur.

Çok güncel bir konu olması ve bizim araştırmamız sırasında da birçok gelişmenin yaşanması en çok zorlandığımız konu olmuştur. Yakın bir geçmişi (2004–2010) incelememiz sebebiyle kitap niteliğinde akademik kaynak çok fazla yoktur. Daha çok yeni tarihli raporlardan, gazete makalelerinden, tarafların basın açıklamalarından ve resmi dokümanlardan faydalandım.

Üstelik sürekli nihai metin için tarafların basına belli bir tarih verip o tarihe uymamaları, birbirlerine sundukları değişik öneriler ve bunlara verilen yanıtlar tezin içerisine yeni ilaveler yapmamıza veya tezdin bazı bölümleri çıkarmamıza sebep olmuştur. Ancak tez sırasındaki en önemli değişiklik Nisan 2009'da, KKTC'deki seçimleri yeniden milliyetçi ve katı görüşleri ile tanınan Derviş Eroğlu'nun kazanması oldu. Mehmet Ali Talat Cumhurbaşkanı ve Derviş Eroğlu Başbakan olmuştu. Kıbrıs Türklerinin barış ümitlerinin azaldığının veya Rum tarafının tutarlılığına güvenmediklerinin bir göstergesiydi bu seçim sonuçları. Aynı şekilde görüşmeler istenilen sonuca gitmedikçe KKTC'de milliyetçilik yeniden yükselişe

geçti ve 2010 yılında Derviş Eroğlu, Mehmet Ali Talat'ın yerine Cumhurbaşkanı seçildi.

Görüşmelere aynen devam edileceği açıklanmaktadır. Hatta 2010 yılının sonuna kadar bir sonuca varılmak istenmektedir. Ancak bir sonuç alınacaksa bu kadar kısa sürede alınacağı benzememektedir.

Dış aktörlerin özellikle 1960 anlaşması ile garantör güçlerin konuya eğilmeleri de sonuca varılması açısından önem arz etmektedir. Türkiye'nin AB ile yürüttüğü üyelik müzakereleri, AB üyesi olan Güney Kıbrıs'a yönelik Gümrük Birliği anlaşmasını genişletmeyeceğini beyan etmesi üzerine birçok başlıkta durdurulmuştu. Dolayısıyla AB ile üyelik müzakerelerinde yol almak isteyen Türkiye acilen soruna çözüm bulunmasından yana ülkedir. Ama bunu isterken de temel çıkarlarından ödün verebilecek mi, kamuoyu baskısı ne yönde gelişecek bu da başka araştırma konuları olabilir.

INTRODUCTION

Chypre est une île divisée entre les politiques de « Taksim » et d' « Enosis », et pleine d'incertitudes à propos de son avenir. Le problème chypriote est une question qui ne trouve pas de réponse malgré les dizaines d'entrevues qui se poursuivent, les centaines d'heures de négociations, les milliers de pages de rapports et de plans.

Pour la partie turque, les dimensions du problème ont dépassé le domaine de la politique et commencent à prendre des formes économiques et humaines. La population vivant dans le Nord est dans un Etat qui ne s'écroule pas grâce aux aides de la Turquie et son seul revenu, le tourisme.

Une modification importante a eu lieu dans la vie politique et sociale de la chypre du nord ces dix dernières années. Ce processus de modification a débuté avec la possibilité d'intégration de la Chypre avec la République Turque de Chypre du Nord (RTCN) dans l'UE et un intérêt sérieux est né chez les chypriotes turcs. Ce processus, qui a commencé à prendre de l'importance au début des années 2000, a mené au pouvoir le Parti Républicain Turc (CTP)¹, parti de l'opposition situé à gauche, remportant les élections en 2003.

¹ CTP est un parti politique de la République Turque de Chypre du Nord. Il a été fondé en 1970 par Ahmet Mithat Berberoğlu. Le parti, depuis son fondement, a adopté une approche politique socialiste et s'est opposé aux idées nationalistes de Rauf Denktaş. (Nous allons utiliser l'abréviation CTP pour désigner le Parti Républicain Turc).

La transformation s'est achevée avec l'élection en tant que deuxième Président de la République Turque de Chypre du Nord, Mehmet Ali Talât, leader de CTP, en 2005, remplaçant le Président fondateur du RTCN, Rauf Denктаş.

La République Turque de Chypre du Nord a changé dans les années 2000, mettant fin à une direction d'un groupe d'élite privilégiant des politiques nationalistes à partir de 1974. La plus grande raison de ce changement fut la perspective d'adhésion à L'Union Européenne (UE) attribuée à la partie chypriote grecque et son adhésion très proche.

Conséquences des activités de l'EOKA, les leaders de la communauté chypriote turque définissaient la situation d'après 1974 comme « une vie nouvelle et libre »² pour les turcs de Chypre, en partant du principe que les turcs de Chypre n'étaient pas dissociables de la nation turque. Il y avait deux éléments importants pour les dirigeants de la RTCN après la période de l'Intervention de Paix à Chypre: le premier était que la Chypre du Nord était la terre des turcs de Chypre. Le deuxième était qu'il était presque impossible de vivre à nouveau aux côtés des grecs. Renforcer les liens avec la Turquie était un des principaux objectifs de la période.

Avec l'acceptation de la communauté chypriote grecque à l'UE représentant toute l'île, les courants de gauche opposés aux politiques nationalistes de Denктаş dans la RTCN ont accru leur pouvoir, parce que la gauche chypriote défendait l'idée d'une Chypre prévoyant la coexistence sur l'île avec les grecs. Selon cette idéologie, la collaboration sociale et l'union passée entre les deux peuples montraient la possibilité d'une vie en commune. Selon eux, les interventions extérieures ont augmenté le nationalisme et ont séparé les peuples.

² Rauf Denктаş, **Rauf Denктаş'ın Hatıraları (1963-1974)**, vol. II, İstanbul, Boğaziçi Yayınları, 1996, p.251.

L'idée de l'adhésion de la partie chypriote grecque à l'UE et la pression montante des puissances internationales pour trouver une solution à Chypre, ont joué un rôle important dans le processus de changement au début des années 2000. Les problèmes économiques intérieurs se sont ajoutés à ces premiers facteurs et ont ouvert la voie au changement de « noms désormais vieillis »³. Le CTP et son leader Mehmet Ali Talât, qui produisent des politiques opposées à l'ordre installé en RTCN ont gagné en puissance à cette période. Le CTP a récolté 35 % des voix lors des élections de 2003, avec le slogan « La Solution et l'UE »⁴. Lors des élections en 2005, le parti a obtenu 44,5 % des voix et est devenu premier, avant de créer un gouvernement de coalition. Le leader de CTP, Talât, est arrivé en tête lors des élections en avril 2005 devant Rauf Denктаş et est devenu Président de la République. Le changement en RTCN s'est propagé de la société vers l'Etat.

Avec la formation d'un nouveau pouvoir suite aux élections de 2002 en Turquie et avec la politique chypriote parallèle de ce nouveau pouvoir à celle de Talât, la gauche chypriote turque, représentée par le CTP, a pu imposer son point de vue et son programme comme politique officielle de la RCTN. La perspective idéologique des groupes de gauche était le « Chypriotisme »⁵. Dans ce point de vue idéologique, l'identité chypriote avait plus de force que l'identité turque dans la définition.⁶ Selon l'identité chypriote de la gauche chypriote turque, les Chypriotes grecs et turcs pouvaient vivre ensemble dans un système fédéral ; dans cet objectif, la RTCN pouvait être supprimé et sa souveraineté n'était plus nécessaire à l'intérieur d'un nouvel Etat. Ce cadre général chypriote figure parmi les principes essentiels du programme de CTP.⁷

³ Cela représente surtout Rauf Denктаş qui était le leader de RTCN de 1980 à 2005.

⁴ «Kuzey Kıbrıs Seçim Rehberi»

<http://bianet.org/bianet/bianet/113792-kuzey-kibris-secim-rehberi> (19 Juin 2010).

⁵ Le Chypriotisme est une idée qui s'est renforcée avec la division de l'île en deux après les opérations de 1974. Selon cette idée, la Chypre a sa propre structure et c'est pour cette raison qu'elle doit être indépendante de la Grèce, mère patrie des chypriotes grecs, et de la Turquie, mère patrie des chypriotes turcs. Ainsi, cette opinion est l'inverse du point de vue nationaliste qui prévaut dans les deux parties.

⁶ Cesar V. Mavratsas, «Kıbrıs Rum Kimliği ve Kıbrıs Sorunu Hakkındaki İhtilaflar», in Mehmet Hasgüler- Ümit İnatçı (ed.), **Kıbrıs'ın Turuncusu**, İstanbul Anka, Yayınevi, 2003, pp. 141-148.

⁷ Cf www.ctp-bg.com.

Grâce à son idéologie, l'arrivée au pouvoir de CTP a créé un espoir pour la résolution du Problème Chypriote, mais il ne fallait pas être si optimiste car au Sud Thassos Papadhópoulos était encore au pouvoir.

Les résultats des élections législatives en Février 2008 dans la partie chypriote grecque du sud ont donné le signal d'un changement à Chypre cette fois-ci. Alors que l'on pensait célébrer la victoire de l'ancien ministre Thassos Papadhópoulos, qui avait lancé la campagne du « non » au Référendum du plan Annan et qui est connu pour avoir une position ferme, celui-ci s'est retrouvé derrière Demetris Christofias, leader du Parti Communiste AKEL et Kasulides, leader du DISI, au premier tour. En remportant 53,36 % des voix au second tour, Christofias est devenu président de la Partie Grecque de Chypre du Sud (PGCS).⁸

L'élection de Christofias a été accueillie avec enthousiasme par les deux parties qui attendaient une solution au problème chypriote. La raison de cet enthousiasme tient à l'une des promesses électorales les plus importantes de Christofias lors de la campagne, concernant la demande auprès du Représentant des Nations-Unis, Michael Möller, l'organisation d'une nouvelle période de négociation avec le Président Talât dans la zone tampon. Un espoir de reprise des pourparlers pour la paix après les entrevues sur Chypre, arrêtés suite au Référendum sur le Plan Annan, était né.

L'élection d'un leader dans la partie grecque de Chypre, favorable au dialogue avec la partie turque et à la résolution des problèmes est un sujet qui mérite d'être examiné, dans le contexte de la victoire surprise de Christofias. La concordance temporelle des élections avec l'accès à l'indépendance du Kosovo ainsi que l'environnement psychologique international suite au référendum du Plan Annan qui

⁸ <http://www.hurriyet.com.tr/dunya/8301099.asp> (20 Juin 2010).

n'est pas favorable pour la partie grecque, sont deux raisons importantes de la victoire d'un leader tel que Christofias.⁹

Tout d'abord, la communauté chypriote grecque a pensé que le Kosovo pouvait former un exemple pour la RTCN. Afin d'éviter que le monde accepte l'indépendance de la RTCN, ils ont voté pour un leader qui reprendra les négociations et trouvera peut-être une solution. Plus important, bien que le Plan Annan ne soit pas parfait pour la partie turque, cette dernière a prouvé qu'elle n'était pas la cause de ce chaos en disant « oui » au référendum. La supériorité psychologique est passée vers la partie turque. Ainsi, le peuple chypriote grec a essayé d'améliorer son image quelque peu détériorée.

Suite aux élections de 2005 à RTCN et au lendemain des élections en 2008 de la Chypre du Sud, les leaders favorables à la poursuite des négociations et ne fuyant pas pour se retrouver autour de la table, sont arrivés au pouvoir. Par ailleurs, les peuples ont également montré qu'ils étaient favorables au dialogue.

Les négociations pour la paix auront-elles réellement des résultats positifs avec l'arrivée au pouvoir de Christofias dans le Sud suite aux élections de 2008 ? Leur attitude favorable à une solution pour le problème chypriote est-elle cohérente avec leur discours ? Ou bien est-ce une tactique de diversion pour se défaire de l'étiquette de « défavorable à une solution » collée à la Partie Grecque de Chypre de Sud depuis 2004 ?

Nous allons essayer de répondre à toutes ces questions dans ces recherches. Notre hypothèse est que Christofias ne s'éloigne pas beaucoup de la politique chypriote grecque traditionnelle lorsqu'il recherche une solution. Autrement dit, il

⁹ Uluslararası Stratejik Araştırmalar Kurumu, Mehmet Özcan et Ercüment Tezcan (ed.), **Kıbrıs Sorununa Alternatif Yaklaşımlar: Çok Bileşenli Adım Modeli**, Rapports d'USAK, Avril 2008, p.20.

souhaite poursuivre les négociations sans rien concéder à leurs thèses principales qui perdurent.

Nous allons tenter d'organiser en trois chapitres principaux notre travail qui cherche une réponse aux questions sur l'avenir des négociations de paix entre les communautés chypriotes grecques et turques suite à l'élection de Demetris Christofias et sur la cohérence ou l'incohérence de celui-ci dans la recherche d'une solution de la partie grecque. Après le premier chapitre où nous étudierons l'histoire du problème chypriote, nous verrons dans la deuxième partie les approches des parties dans les thèmes principaux négociés après 2008 et la situation actuelle. Nous analyserons enfin le point de vue des acteurs internationaux qui peuvent contribuer à la solution du problème.

PREMIERE PARTIE

L'ARRIERE PLAN HISTORIQUE DU PROBLEME CHYPRIOTE

Dans cette première partie nous allons d'abord analyser l'évolution du problème chypriote jusqu'au sommet d'Helsinki qui est un point tournant sur la question. Ensuite nous allons nous pencher sur l'histoire récente de l'île.

A. Chypre, de la Seconde Guerre Mondiale au Sommet d'Helsinki (1999) :

« Il y a tant de terres au sein de Commonwealth des Nations qu'elles ne peuvent attendre une entière indépendance en raison des conditions particulières. »

Henry Hopkinson

Adjoint au Ministre des Colonies Anglais

28 Juillet 1954

Il ne serait pas faux de définir Chypre comme une île qui vécut des problèmes depuis la fin du 19^{ème} siècle, et qui ne put offrir une vie ordonnée à son peuple, victime des conflits entre les puissances internationales et les puissances régionales. Alors qu'elle était une île appartenant à l'Empire Ottoman jusqu'en 1878, elle fut séparée de cet Etat affaibli lors des luttes de colonisation et fut louée à l'Angleterre à cette date. Lors de la « Grande Guerre », l'Angleterre déclara qu'elle devenait

souveraine de l'île et donnait ainsi naissance au problème chypriote qui n'a toujours pas trouvé sa solution.¹⁰

Le peuple chypriote continua à vivre en tant que colonisation anglaise de 1914 à la fin des années 1950. Mais il y eut deux résultats nés du changement du système international lors de la Deuxième Guerre Mondiale : le premier était la Guerre Froide, le deuxième était la déclaration d'indépendance des colonies en s'appuyant sur le principe d'auto-détermination.¹¹ Le principe d'auto-détermination¹² a surtout contribué la Chypre, tout comme d'autres pays colonisés, à chercher à gagner l'indépendance. Mais la situation de Chypre était particulière. La Turquie et la Grèce prétendaient des droits sur l'île pour des raisons démographiques et historiques, et ne souhaitaient pas l'accès à l'indépendance de l'île. Si l'indépendance était inévitable, ces deux pays désiraient qu'elle se déroule de la manière la plus avantageuse pour elles.¹³

La situation à Chypre était davantage dramatique. Lors de la Seconde Guerre Mondiale, l'industrialisation, bien que minime, avait commencé dans l'île avec l'occupation allemande en Grèce et en Crète. Une classe ouvrière est ainsi née. Les ouvriers turcs et grecs ont commencé à défendre leurs droits par l'intermédiaire des syndicats et des partis politiques communs (tels que l'AKEL). L'Eglise grecque et les dirigeants turcs nationalistes n'appréciaient pas cette situation. Les pressions de ces derniers et les exclusions de la communauté ont empêché la fondation d'une gauche chypriote commune en créant de nouveaux syndicats. Une telle initiative aurait pu contribuer à une lutte pour l'indépendance commune contre l'Angleterre.

¹⁰ Mehmet Hasgüler, **Kıbrıs'ta Enosis ve Taksim Politikalarının Sonu**, İstanbul, İletişim Yayınları, 2000, pp.29 – 39.

¹¹ Melek Fırat, "Yunanistan'la İlişkiler", Baskın Oran (ed.), **Türk Dış Politikası, Kurtuluş Savaşı'ndan Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar**, Vol. I, İstanbul, İletişim Yayınları, 2002, p. 593.

¹² Le principe de l'auto-détermination signifie le droit aux peuples de définir eux-même leur destin et leur avenir. Pour plus d'informations Daha geniş bilgi için Bknz. Abdullah Uz, "Teori ve Uygulamada Self Determination Hakkı", **Uluslararası Hukuk ve Politika**, Vol. III, Usak Yayınları, 2007, pp.60-81.

¹³ Pour plus de détails sur l'arrière plan historique des différends entre la Turquie et la Grèce voir. Semih Vaner (ed.), **Le Différend Greco – Turc**, Paris, L'Harmattan, 1988.

1. Le processus qui amène à la division de l'Île :

Après la Deuxième Guerre Mondiale, l'idée d'« Enosis » de la Grèce et des chypriotes grecs, c'est-à-dire le désir de rattachement de l'île à la Grèce, s'est renforcé. Face à cette volonté, l'attitude de la Turquie a été de refuser l'existence d'un problème chypriote. Jusqu'au milieu des années 1950, les turcs ont pu être au courant de ce qui se passait dans l'île qu'à travers les manifestations et les actions des étudiants chypriotes turcs en Turquie. L'objectif de la Turquie était d'éviter de blesser l'alliance avec l'Angleterre et la Grèce, dans le cadre de l'OTAN, pendant cette période difficile de Guerre Froide.¹⁴

Le problème a été débattu pour la première fois à un niveau international en 1954. Une consultation électorale a eu lieu à l'Assemblée Générale des Nations-Unies suite à la demande de l'application du principe d'auto-détermination à Chypre par la Grèce sous l'égide de l'ONU. Mais l'Assemblée Générale de l'ONU a évité de prendre une décision sur ce sujet lors de ce scrutin.¹⁵

Les chypriotes grecs, qui n'ont pas réussi à obtenir la réaction voulue de la part de la communauté internationale sur le problème, ont entrepris d'affaiblir l'Angleterre à travers la violence. Le 1^{er} avril 1955, l'Organisation Nationale des Combattants Chypriotes (EOKA), créée auparavant, réalisa sa première action violente. L'opinion publique et l'opposition anglaise ont alors pressé le gouvernement à trouver une

¹⁴ Pour l'arrière-plan juridique voir: Doç. Dr. Sevin Toluner, **Kıbrıs Uyuşmazlığı ve Milletlerarası Hukuk**, İstanbul, İstanbul Üniversitesi Yayınları, 1977.

¹⁵ Mehmet Hasgüler, **Kıbrıs'ta Enosis ve Taksim Politikalarının Sonu**, İstanbul, İletişim Yayınları, 2000, pp. 208-209.

solution immédiate parce que les forces de sécurité anglaises étaient prises pour cible. L'Angleterre décida alors :¹⁶

- Réunion d'une conférence tripartite avec l'Angleterre, la Grèce et la Turquie,
- Mise en place d'un nouveau projet de constitution pour la Chypre
- Préparation d'un programme de développement économique pour la Chypre.

Après cette date, la Turquie prit officiellement position. Avec cette position prise, la Turquie s'éloigna de sa position initiale qui était indifférente à propos du sujet du Chypre, et forma pour la première fois une politique chypriote. Ainsi, afin de ne pas avoir l'Angleterre contre elle, la Turquie propose au cas où l'Angleterre quitte l'île que cette dernière rattache à la Turquie pour des raisons historiques, culturelles, économiques et stratégiques. L'amitié entre la Grèce et la Turquie n'était quasiment plus d'actualité après les événements du 6 et 7 septembre.

La conjoncture internationale avait changé avec la Crise de Suez. Les Etats-Unis étaient devenus une puissance importante avec la doctrine d'Eisenhower et la Chypre n'avait plus de valeur stratégique pour l'Angleterre. Les bases militaires dans l'île restaient suffisantes. En conséquence, l'Angleterre a accepté l'application du principe d'auto-détermination, et a indiqué que la division de l'île était une question à poser au peuple chypriote.¹⁷

Suite à cette déclaration, la nouvelle politique chypriote de la Turquie se transforma en « *La Division ou La Mort* ». ¹⁸ C'est-à-dire que la Chypre devait être

¹⁶ Melek Fırat, "Yunanistan'la İlişkiler", op. cit. p.600.

¹⁷ http://www.odtu.edu.tr/~kktctntm/KKTC_tarihi/ingiliz.html (15 Juillet 2010).

¹⁸ Niyazi Kızılyürek, "Jeo-Politik Kaygılar ve Taksim Tezinin Doğuşu", in **Kıbrıs Yazıları Dergisi**, Numero: 3, Été – Automne 2006, p. 24 – 25.

divisé en une partie grecque et une partie turque, sinon on pourrait entamer une lutte militaire.

La participation des Etats-Unis à l'équation a modifié la plateforme de la solution. En 1957, les Etats-Unis ont demandé que la solution au problème soit discutée dans des rencontres triparties dans le cadre de l'OTAN. Les Etats-Unis étaient favorables à l'indépendance de l'île.¹⁹

Lors de ces discussions, les chypriotes turcs ont créé une organisation appelée l'Organisation de Résistance Turque (TMT)²⁰ en 1958 avec l'aide secrète de la Turquie afin de se défendre contre les attaques grecques. Cette organisation préparait des actions violentes pour montrer que la vie en commun entre les chypriotes turcs et grecs n'était pas possible.²¹

Les réponses parallèles de TMT aux attaques de l'EOKA et les précautions politiques rigides de l'Angleterre étaient la cause d'un verrouillage au sujet de la Chypre. A l'époque de la Guerre Froide, cette situation rendait ennemi des pays alliés de l'OTAN, et dérangeait ainsi les Etats-Unis en premier lieu. L'insistance des Etats-Unis au sujet de la solution d'indépendance afin d'éviter une faiblesse dans l'aile sud - est de l'OTAN poussa les parties à s'asseoir autour de la table. La République Indépendante de Chypre est proclamée après les Accords de Zurich et de Londres en 1959. Avec l'Accord de Garantie réalisé avec ces Traités, l'Angleterre, la Grèce et la Turquie deviennent les garants de l'indépendance et de l'existence de l'Etat Chypriote.

¹⁹ Pour plus de détail pour cette période; Voir: Fahir H. Armaoğlu, "**Kıbrıs Meseleleri 1954-1959: Türk Hükümeti ve Kamuoyunun Davranışları**", Ankara, Ankara Üniversitesi Yayınları.

²⁰ Nom original en turc: Türk Mukavemet Teşkilatı (TMT).

²¹ Ahmet An, "Sivilleşme ve Kıbrıs Türk Toplumunu", **Başka Düşünce Dergisi**, No: 2, Septembre 1995, p.23.

La Chypre devient un Etat indépendant avec l'adoption de la Constitution chypriote de 1960. Cependant, le leader grec Makarios n'accepte pas la participation active des turcs dans l'administration. Pour cette raison, la Constitution ne sera pas appliquée dès les premières années. Les premiers désaccords furent sur la formation des cadres de personnel pour les services publics qui devait être composé de 70 % de grecs et de 30 % de turcs, pour le service militaire qui devait être composé de 60 % de grecs et de 40 % de turcs, et la formation de municipalités différentes pour les turcs dans les cinq plus grandes villes. Aucune de ces dispositions n'ont vu le jour.

En 1963, Makarios a proposé un texte de Constitution qui donnait le statut de minorité aux turcs et empêchaient l'application des Traités de Londres et de Zurich. Le refus du conseiller turc du ministre, Fazıl Küçük, enflamma le conflit turco grec. L'augmentation de la violence contre les turcs poussa ces derniers à quitter certains de leur territoire pour s'installer sur ceux contrôlés par les turcs.²² L'initiative de la Turquie de s'interposer en tant que garant fut avortée suite au rapprochement de l'URSS avec Makarios et avec la distance prise par les Etats-Unis contre la Turquie à travers la Lettre de Johnson.²³

En 1967, les parties arrivèrent à nouveau au stade du conflit. Les grecs ont attaqué les lieux d'installation des turcs à Boğaziçi et à Geçitkale et ont occupé les villes. L'escalade prit fin avec l'intervention des Etats-Unis.

²² Melek Fırat, **1960–71 Arası Türk Dış Politikası ve Kıbrıs Sorunu**, Ankara, Siyasal Kitabevi, 1997, pp.123–125.

²³ Le 5 Juin 1964, le président américain Johnson a envoyé une lettre au premier ministre de l'époque İsmet İnönü au sujet du problème chypriote. Le Président dit, brièvement, ceci dans cette lettre : La Turquie ne doit pas intervenir à Chypre avant de rencontrer les autres Etats faisant parties de l'Accord de Garantie. Par ailleurs, une telle intervention ouvrirait la voie à un conflit entre la Turquie et la Grèce, tous deux membres de l'OTAN. L'OTAN pourrait ne pas défendre la Turquie en cas d'une intervention de l'URSS après un mouvement de la Turquie à Chypre sans l'accord de l'OTAN. Enfin, le Président américain a dit que les Etats-Unis ne permettraient pas à la Turquie d'utiliser les matériaux militaires assurés par eux-même lors d'une intervention à Chypre. Voir. Çağrı Erhan, "ABD ve NATO ile İlişkiler", Baskın Oran (ed.), **Türk Dış Politikası, Kurtuluş Savaşı'ndan Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar**, Vol. I, İstanbul, İletişim Yayınları, 2002, p. 685-690.

Des réunions entre les communautés ont eu lieu pour la première fois après ces tensions en 1968. Bien que la partie turque ait accepté l'Etat unitaire et renoncé au droit de veto, ces négociations qui durèrent jusqu'en 1974 n'ont abouti à aucun résultat. Les parties ne se sont pas mises en accord au sujet de l'autonomie de la partie turque. Les grecs manquaient de volonté dans ces entrevues parce qu'ils étaient le gouvernement reconnu sur le plan international et qu'ils voulaient continuer à bénéficier des sommes alloués par l'ONU et des revenus du tourisme.

Mais le soutien de la junte créée en Grèce en 1974, à un coup d'Etat mené par un ancien général dans l'île dans le but d'accélérer l' « Enosis » fut la goutte d'eau qui déborda le vase chez la partie turque. Ainsi, l'intervention turque donna le contrôle à la partie turque de 35 % de la superficie de l'île.

Les entrevues sous l'égide de l'ONU se poursuivirent après l'intervention. La partie turque était favorable à une république fédérale composée de deux régions homogènes disposant d'autonomie large. La partie grecque était contre une structure fédérative reposant sur les terres, était d'ailleurs pour une fédération fonctionnelle. Les grecs voulaient retourner sur les terres qui leur appartenaient avant la mise sous contrôle des turcs après 1974.²⁴

Les négociations n'ont abouti à aucun résultat malgré de nombreux accords, parce qu'Andreas Papandhréou, arrivé au pouvoir en Grèce en 1981, pensait que la solution viendrait suite d'une pression internationale sur la Turquie. Le problème ne trouvant aucune solution, les chypriotes turcs annoncèrent la fondation de la RTCN en 1983.

²⁴ Murat Sarıca, Erdoğan Teziç, Özer Eskiuyurt, **Kıbrıs Sorunu**, İstanbul, İstanbul Üniversitesi Yayınları, 1975, pp. 242-249.

2. Diverses Tentatives de Paix des Secrétaires Généraux de L'ONU :

Les initiatives de Perez de Cuellar²⁵ jusqu'en 1986 et « la Série d'Idées » de Butros Gali,²⁶ devenu médiateur entre 1990 et 1992, n'ont apporté aucune solution. Butros Gali, Secrétaire Général de l'ONU de l'époque, écrit dans le rapport qu'il a préparé en 1992 suite à l'échec des négociations, qu'il y avait « un profond problème de confiance entre les deux parties » et qu'il « était difficile d'aboutir à une solution tant que cette situation se poursuivrait ». ²⁷ A la suite de cela il a publié un document qui comportait des mesures pour augmenter la confiance entre les communautés. Mais ces mesures n'ont pas été non plus appliquées.²⁸

Le processus de l'ONU a montré que les négociations ont eu lieu pour mettre fin aux différences de point de vue des différentes parties jusqu'en 1995. Mais ils n'ont pas souhaité être conciliant dans les sujets auxquels ils pensaient qu'ils ont des droits. De plus, les longues périodes de statu quo ont appris aux parties de vivre avec le problème. C'est pour cette raison qu'ils ont montré une attitude rigide et non conciliante sur certains sujets. Avec l'intervention des opinions publiques des mères patries avec le temps, les dirigeants de ces mères patries n'ont pu prendre de décisions malgré la politique intérieure.

²⁵ Cinquième Secrétaire Général de L'ONU. Il a réalisé cette tâche entre 1982 – 1992.

²⁶ Sixième Secrétaire Général de L'ONU entre 1992 - 1996. La Série des Idées de Gali reposait sur le principe d'un échange de terres de la part des chypriotes turcs contre quelques droits constitutionnels. Sur la carte de la Série des Idées de Gali, 28,2 % des terres étaient laissées aux turcs et Guzelyurt, où se trouvent les ressources en eaux, étaient laissées aux chypriotes grecs. La RTCN a refusé la carte de Gali. Voir.Kamer Kasım, “Soğuk Savaş Dönemi Sonrası Kıbrıs Sorunu”, **Akademik Bakış**, Vol.I, No : I, Hiver 2007, p.62.

²⁷ U.N. Security Council, “Report of The Secretary General on His Mission of Good Offices in Cyprus”, S/ 24830, 19 Novembre 1992, pp. 4-5.

²⁸ Edward Newman, “The Most Impossible Job in The World: The Secretary-General and Cyprus”, Olivier P. Richmond and James Ker-Lindsay (ed.), **The Work of The UN in Cyprus: Promoting Peace and Development**, New York, Palgrave, 2001, pp. 141-144. (Makale:127-153).

B. Les années 2000 et l' « Européanisation » du problème :

Le problème a commencé à s'eupéaniser avec l'intervention de l'Union Européenne (UE) dans le sujet, alors qu'il était débattu au sein de la plateforme onusienne comme le voulait la Turquie. L'approche traditionnelle de la Turquie sur le problème chypriote s'est formée vers une solution complète dans le cadre d'un fondement réciproque sous l'autorité des Nations Unies.

L'adhésion de la Grèce à la Communauté Economique Européenne en 1981 a fait du problème chypriote un des problèmes internes de l'UE, parce qu'à partir de cette date, l'adhésion de la Grèce a permis de prises de décisions de la part des institutions européennes en faveur de la partie chypriote grecque. En utilisant l'avantage d'être à l'intérieur des mécanismes de prises de décisions de l'UE, la Grèce a tenté de mettre en lien le problème chypriote dans chaque nouvelle avancée entre l'UE et la Turquie. Suite à la demande de pleine adhésion en 1990 de la Chypre grecque, la Grèce a utilisé son droit de veto au sein des mécanismes de prises de décisions dans l'UE en faveur de l'adhésion de la Chypre.²⁹ Avec le rapport positif de la Commission européenne en 1993 et avec la décision favorable la même année du Conseil Européen, la Chypre a été vue conforme à l'adhésion.³⁰ On a souhaité de trouver une solution au problème chypriote pendant les négociations d'adhésion de la Chypre. Ainsi, le problème chypriote a pris une nouvelle tournure, devenant une question de l'UE. Dès lors, le problème chypriote a été eupéanisé.

²⁹ Fatma Yılmaz, "Kıbrıs Sorununun Avrupalılaşıma Süreci ve Muhtemel Çözüm Önerileri", in Sedat Laçiner, Hacı Necefoğlu, Hasan Selim Özertem (ed.), **Türk Dış Politikası Uluslar arası III. Dış Politika Sempozyumu Tebliğleri**, Ankara, USAK Yayınları, 2009, pp. 51-52. (makale pp. 49-58).

³⁰http://europa.eu/legislation_summaries/enlargement/2004_and_2007_enlargement/cyprus/e02111_fr.htm (10 Juillet 2010).

1. Les points tournants pour l'Européanisation du problème :

Différents tournants ont eu lieu dans l'européanisation du problème. Ces tournants ont été formés soit par les décisions prises lors des sommets réunissant les chefs d'Etat de l'UE, soit par des rapports de la Commission. Les gouvernements chypriotes grecs notamment étaient pour la discussion du problème devant les institutions européennes.³¹

Le premier est le sommet de Corfou. Lors de ce sommet, la Grèce a demandé l'adhésion de Chypre lors du prochain élargissement pour accepter l'Accord de l'Union douanière entre l'Union européenne et la Turquie.

Après le sommet de Corfou, le rapport nommé Agenda 2000, accepté par La Commission en 1997 était un tournant important au regard du processus. Dans ce rapport, la Chypre a été montrée parmi la prochaine vague d'élargissement avec les pays de l'Europe centrale et orientale.

Lors du Sommet du Luxembourg en 1997, les négociations pour l'adhésion de Chypre ont débuté. L'UE a défendu l'idée que l'adhésion de Chypre soutiendrait les recherches de solution dans le cadre des Nations Unies.³²

Le Sommet d'Helsinki en 1999 a annoncé qu'une solution au problème chypriote n'était pas une condition pour l'adhésion de Chypre. L'objectif pour l'UE était d'éviter le veto grec pour l'élargissement vers l'Est qui avait une importance

³¹ Pierre Oberling, **“The Double Representation Conspiracy: How The Greek and Greek Cypriot Governments Are Precipitating A New Crisis in Cyprus By Using The European Union”**, Lefkoşe, CYREP, 2001.

³² Conclusion of Presidency, Luxembourg, 12- 13 Decembre 1997.

stratégique. Ainsi, un des facteurs les plus importants qui contraindraient les grecs dans une possible solution du problème chypriote a été levé.³³

En plus, les autorités de l'UE et les organes de décision prennent pour fondement, les décisions de l'ONU et se trouvent liés à la « fonction de bons offices » conduit par le Secrétaire Général des Nations Unies. Le Conseil Européen, plus grande autorité des organes de prises de décision de l'UE, confirme cette attitude à travers les différentes décisions. Dans la conclusion du Sommet de Helsinki où le feu vert a été donné pour l'adhésion de la Turquie à l'UE, le problème chypriote a été traité dans le paragraphe 9 :

« 9-(a) Le Conseil Européen accueille avec satisfaction les entrevues à New York le 3 Décembre, dans le but de trouver une solution étendue au problème chypriote, et soutient avec force les efforts du Secrétariat Général de l'ONU pour conduire ce processus vers un succès. (b) Le Conseil Européen donne de l'importance à la solution politique qui accélérera la participation de Chypre à l'Union européenne. Dans le cas où une solution ne sera pas trouvée avant la fin des entrevues pour la participation, cette situation ne sera pas considérée comme une condition pour la décision du Conseil sur la participation. Dans cette situation, le conseil prendra en compte tous les facteurs correspondants. »

Dans les rapports d'observation annuels préparés par la Commission de l'UE et présentés au Conseil Européen, l'attitude de l'UE au sujet du problème chypriote est confirmée à chaque fois et les travaux réalisés sous l'observation des Nations Unies sont cités et l'attention de l'UE sur ce sujet est soulignée. La même attitude est observée dans le rapport d'observation 2000 sur la Turquie.

³³ Hasret Çomak, de son discours pendant la conférence sur “ Le Problème Chypriote de L'Union Européenne”, in **Avrupa Birliği'nin Kıbrıs Sorunu**, Uğur Özgöker et Ayça Öztürk (ed.), İstanbul, Edition de L'Université Kadir Has, Août 2008, p. 43.

L'attitude de l'UE à propos du problème chypriote apparait également dans le Document de Coopération Participative au sujet de la Turquie, qui est très débattu dans l'opinion publique. Dans ce document officialisé au Sommet de Nice en Décembre 2000, les attentes auprès de la Turquie au sujet du problème chypriote sont :

« Conformément au Rapport de Conclusion de Helsinki, dans le cadre d'un dialogue politique, soutenir d'une manière forte le processus de recherche du Secrétaire Général de l'ONU d'une solution étendue au problème Chypriote, comme dit dans l'article 9(a) du rapport de conclusion de Helsinki ».

Dans cette situation, l'UE n'a pas adopté une autre attitude politique que celle des Nations Unies, et affirme qu'elle est favorable à la recherche d'une solution dans le cadre des décisions et des efforts de l'ONU. En prenant en compte l'attitude sur ce sujet des Etats-Unis qui est le membre le plus influent de l'ONU, il faut souligner que l'UE et les Etats-Unis agissent de manière conforme sur ce sujet.³⁴

2. Le Plan Annan de 2004 :

Le plan du septième secrétaire général des Nations Unies, nommé « Accord pour une Solution Complète au Problème Chypriote », préparé en prenant en compte les thèses apportées lors des négociations indirectes ou directes entre les chypriotes turcs et grecs, a été proposé à toutes les parties le 11 Novembre 2002. Le plan révisé a été renvoyé en Décembre 2002 aux parties, mais une nouvelle forme du plan a été préparée en Mars 2003 lorsque le calendrier prévu n'a pas été respecté. Ainsi, le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan a invité les parties à New York en Février 2004. En acceptant certains principes dans ces entrevues, des négociations ont eu lieu jusqu'au 21 mars 2004 à Nicosie mais aucun résultat n'a été obtenu. Les parties se

³⁴ <http://www.stwing.upenn.edu/~durduran/hamambocu/authors/dsy/ab1/#1.3> (01 Avril 2010).

sont rencontrées cette fois avec la participation des Etats garants dans la ville suisse de Burgenstock. En prenant note des opinions des parties, Kofi Annan a actualisé pour la quatrième fois son rapport le 29 Mars 2004. A partir de ce rapport, Annan a annoncé le 31 Mars 2004 le texte qui sera soumis au référendum le 24 Avril 2004 à Chypre.³⁵

Que trouve-t-on dans ce texte qui a été beaucoup débattu ?

Le plan prévoyait avant tout l'union sous une fédération des communautés égales, les turcs et les grecs. Les Etats fondateurs étaient autonomes dans différents domaines (agriculture, sport, éducation, pêche...). Le gouvernement fédéral avait autorité sur des sujets tels que la politique étrangère, la sécurité, la finance. Un Comité des Propriétés indépendant allait être fondé pour le problème de la propriété. Un plan était prévu pour des indemnités en faveur de ceux qui ne pouvaient plus utiliser leurs biens. Un maximum de 6000 soldats grecs et turcs pouvaient rester dans l'île pour une certaine période.³⁶

Il a fait référence à l'UE dans certaines parties du plan. Une de celles-ci est la limite de la durée de présence des militaires turcs et grecs avec l'entrée de la Turquie dans l'UE. Une autre est la mise en lien entre l'entrée et la sortie des citoyens de Turquie et de Grèce à Chypre avec les lois de l'UE. Parce que Chypre allait être membre de l'UE à partir du 1^{er} Mai 2004.³⁷

C'est de cette façon que le Plan Annan qui fonderait une République chypriote fédérale a été proposé à référendum à la partie grecque et turque le 24 Avril 2004. Le

³⁵ Ferhat Pirinççi, *Annan Planı Tarihi Bir Fırsat mı? Çözüm ve Çözumsuzlüğü Karşılaştırmalı Analizi*, http://www.ferhatpirincci.com/eserler/Annan_uludag.pdf (21 Juillet 2010).

³⁶ Le Plan d'Annan: "The Comprehensive Settlement of The Cyprus Problem", 31 Mars 2004, lu sur le site d'internet officielle de "United Nations Peacekeeping Forces in Cyprus" : http://www.unficyp.org/nqcontent.cfm?a_id=1637 (20 Février 2011).

³⁷ "Annan Planı Özet"

<http://www.abbulteni.org/pdf/ANNANPLANITRÖZET.pdf> (24 Août 2010).

Président de la RTCN de la période, et négociateur, Rauf Denktaş, appelant à voter non au référendum, l'UE et la société internationale pensaient que la partie turque voterait non. Alors qu'en fait, un vent souffla en RTCN qui a fait de Mehmet Ali Talat le Premier Ministre en 2003.

Le Plan Annan a été soumis au vote avec un référendum fait séparément dans les deux parties de Chypre le 24 Avril 2004. Les chypriotes turcs ont accepté en disant oui à 64,9 % au Plan Annan (Plan de Solution Complète) du Secrétaire Général de l'ONU et les chypriotes grecs ont refusé en disant non à 75,8 %.³⁸

Contrairement aux attentes de l'UE, la RTCN a dit oui au référendum et la partie grecque a dit non. C'est à cause du « Non » des chypriotes grecs la solution n'a pas été réalisée.

Toute de suite après le Référendum d'Avril 2004, le Secrétaire Général de l'ONU a accueilli avec satisfaction le « oui » des chypriotes turcs pour le plan de l'ONU et ont déclaré que cette attitude des chypriotes turcs ne devrait pas rester sans retour. Dans sa déclaration du 24 Avril 2004, le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan a indiqué sa tristesse en raison de la non accession des chypriotes turcs dans des conditions égales aux grecs aux avantages de l'adhésion à l'UE à partir du 1^{er} Mai 2004 (date de l'entrée de la « République de Chypre » dans l'UE), mais qu'il espérait qu'une voie sera trouvée pour sauver les chypriotes turcs de cette situation dont ils ne sont pas responsables.

Dans le rapport présenté au Conseil de Sécurité le 28 Mai 2004 (S/2004/437), le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan a souligné que les chypriotes grecs ont refusé le Plan, et qu'ils étaient non seulement contre le plan, mais aussi contre toute

³⁸ <http://www.euractiv.com/en/enlargement/turkey-accession-and-cyprus-links dossier-188330> (22 Fevrier 2011).

solution et accord, alors que les chypriotes turcs ont accepté avec une majorité le Plan. Dans le rapport où Kofi Annan a indiqué qu'il n'y avait plus de raisons d'isoler et de mettre la pression sur les chypriotes turcs après les résultats du référendum, il a appelé les membres du Conseil de Sécurité de l'ONU et il a attiré leur attention sur les chypriotes turcs, à créer des liens bilatéraux et à mettre fin à l'isolation économique.³⁹ Mais le rapport du Secrétaire Général n'a pas été accepté par le Conseil de Sécurité suite aux pressions des chypriotes grecs et des grecs de Grèce.

A partir du 1^{er} mai 2004, la partie grecque de Chypre du Sud est devenue membre à part entière de l'UE, représentant toute l'île. Après cette date, la Turquie et l'UE seront toutes deux confrontées à ce problème lors de chaque avancée dans les négociations. De même que pour la même raison, l'Union Européenne en vint à ne plus tenir ses paroles, et s'est comporté en opposition au principe de «pacta sunt servanda» sur le plan international.

Qu'avait dit l'Union Européenne à la RTCN avant le référendum ?

3. Les contributions de L'Union Européenne à ce plan :

L'Union européenne souhaitait que le problème chypriote soit résolu avant l'entrée de la Chypre en UE.⁴⁰ Parce qu'il fallait se débarrasser des problèmes frontaliers pour être membre de l'union. Mais elle a fait des concessions au sujet de Chypre afin d'éviter le veto grec pour son élargissement. L'UE a voulu une solution au problème avant l'entrée de Chypre pour ne pas ébranler ce principe.

³⁹ Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre numéro: S/2004/437. <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/361/53/PDF/N0436153.pdf?OpenElement> (5 Avril 2010).

⁴⁰ Par contre selon certains spécialistes, l'adhésion du Chypre à L'UE avant l'adhésion de la Turquie à cette communauté ne sera pas legal ou bien legitime. Voir: Prof. Dr. Maurice H. Mendelson, **Kıbrıs'ın Avrupa Birliği'ne Girişi Neden Hukuka Aykırı Olacaktır**, Avis Juridique, Londra, 2001.

Pour trouver une solution au problème, il fallait que les parties grecques et turques disent oui au référendum. Mais quelque soit le résultat dans la partie grecque, cette dernière allait être membre de l'UE en représentant toute l'île. C'est pour cela que l'UE devrait encourager la partie grecque à dire oui.

Un de ces encouragements était le Règlement de Ligne de Démarcation. Ce Règlement appelé Ligne de Démarcation a été mis en place afin de « récompenser » la RTCN pour le oui au Plan Annan tout juste avant l'entrée de la partie grecque à l'UE. Cette ligne organisait la circulation des biens, des services et des personnes entre la RTCN et la Chypre grecque. L'objectif était d'assurer une facilité d'entrée dans l'UE grâce au Règlement de ligne de démarcation des biens produits dans le nord de l'île sous embargo. Mais en pratique, il n'était quasiment jamais pratiqué. Ceci peut être justifié par les rapports de la Chambre de Commerce Chypriote Turque et ceux de l'UE. Selon les deux institutions, des obstacles invisibles rendaient impossible le Règlement de la ligne de démarcation par la partie grecque.⁴¹

Toujours dans le cadre du « Règlement de la Ligne de Démarcation », l'UE a lancé le « Règlement sur l'Aide Financière » pour la RTCN.⁴² L'UE qui avait garanti une aide financière d'environ 260 millions d'euros, n'a pas pu donner la moitié de cette somme parce que le Règlement n'a pas été adopté entre Avril 2004 et

⁴¹ <http://www.ktto.net/turkce/yesilhat.html> (11 Août 2010).

⁴² La Ligne de Démarcation repose juridiquement sur l'article 2 (1) du 10^{ème} Protocole de l'accord de participation. Convenablement à cet article, le Conseil va définir les règles en rapport à l'application du droit de l'UE sur la ligne entre « la région contrôlée par le gouvernement de la République chypriote et celle qu'elle ne contrôle pas », avec une décision prise à l'unanimité, sur la proposition de la Commission. Le Conseil se repose sur cet article pour sortir ce Statut qui organise le passage par la ligne. Conformément au Statut, la circulation des personnes, des biens et des services entre le nord et le sud est libre. Au sujet de l'application du Statut, l'autorité va à la partie grecque de Chypre en tant que « République de Chypre ». Quand à l'autorité organisant les biens qui passeront du nord au sud, elle est détenue non pas par les autorités du sud, mais à la Chambre de Commerce Chypriote Turque (CCCT). Ainsi, la CCCT est acceptée comme une institution légitime. Dans ce cadre, la CCCT dispose de la compétence à contrôler l'exactitude des informations données à propos des produits de la part des producteurs et à ordonner des documents sources en rapport aux produits.

2006. Suite à la non ratification, le veto de la partie grecque a empêché sa réalisation, parce qu'il y avait le Règlement de Commerce Direct dans le Règlement sur Aide Financière. Les deux ont été séparés sur la demande de la partie grecque et seul le Règlement sur l'Aide Financière a été entré en vigueur. L'objectif de la partie grecque est d'isoler la RTCN, et rendre son économie dépendante d'elle pour en faire une assimilation économique.

L'UE avait déclaré qu'elle ouvrirait un bureau pour contrôler l'application de l'Aide Financière en RTCN. Mais cela reviendrait à reconnaître la RTCN, et elle n'a donc pas adopté sa propre formule.

Dernièrement, un groupe nommé « Groupe de Contact de Haut Niveau avec les Chypriotes Turcs » dans le Parlement européen a été créé. Ce groupe a proposé en 2007, après le référendum, des mesures pour que la langue turque devienne une langue officielle de l'UE, pour que les étudiants chypriotes bénéficient des programmes éducatifs Erasmus et Socrates, et pour qu'on enlève le mot « occupation » dans les documents officiels. Mais aucune des mesures proposées par le Groupe de Contact n'a été acceptée en raison du veto de la partie grecque.

Tout de suite après le Référendum d'Avril 2004, l'Union européenne a fait savoir sa volonté de mettre fin à l'isolation appliquée aux chypriotes turcs et à soutenir le développement économique de la République Turque de Chypre du Nord, afin de répondre au soutien des chypriotes turcs au Plan de l'ONU. Dans ce cadre là, le Conseil des Ministres des Affaires Etrangères de l'UE a pris la décision de mettre fin à l'isolation de la RTCN le 26 Avril 2004.⁴³

⁴³ <http://www.trncinfo.com/tanitma/tr/index.asp?sayfa=cms&dmid=0&cmsid=225&ssid=174748867> (5 Avril 2010).

Suite à la décision du Conseil Européen, la Commission de l'UE a préparé un programme de soutien qui prévoit un commerce direct entre les pays de l'UE et le nord de l'île ainsi que des applications commerciales et financières. Dans ce cadre là, la Commission a proposé le projet du Règlement sur l'Aide Financière et de Commerce Direct le 7 Juillet 2004. A cet instant précis, la partie grecque de l'île a montré des efforts afin d'en changer le contenu pour détruire le sens de ces projets de règlement. Elle s'est efforcée de séparer les deux règlements et mettre fin à moyen terme au Règlement sur le Commerce Direct qui serait un pas important pour en finir avec l'isolation appliquée aux chypriotes turcs. Quand à la partie turque de l'île, elle demanda la ratification des deux règlements ensemble, sa mise en application et la mise en place des obligations envers le peuple chypriote turc par l'UE.

En Février 2006 un développement important à propos des isolations a été réalisé. Lors de la Présidence de l'Autriche, le Conseil des Affaires Etrangères et des Affaires Générales de l'UE, a accepté le Règlement sur Aide Financière avec quelques modifications en faveur de la Direction des chypriotes grecs. Ainsi, les deux règlements ont été séparés et le Règlement sur le Commerce Direct a été remis à plus tard. De plus, le conseil a modifié la base législative en rapport au Règlement sur le Commerce Direct et a accordé sa ratification au vote à l'unanimité de tous les pays de l'UE dans le cadre du 10^{ème} protocole du Traité d'Adhésion. Le Premier Ministre de la RTCN Ferdi Sabit Soyer n'a pas accepté la séparation des deux règlements et fit savoir que la responsabilité à ce sujet incombait à l'UE.

Malgré tout ces points négatifs sur l'empêchement de la ratification par les chypriotes grecs du règlement sur le Commerce Direct qui était un pas important dans la suppression de l'isolation sur la RTCN, la ratification du Règlement sur l'Aide Financière (avec des modifications non souhaitées par la partie turque), les autorités de la RTCN ne se sont pas éloignées des perspectives de solution et des perspective de l'adhésion à l'UE.

4. Les Réactions des autres acteurs après le Referandum du Plan Annan :

Parallèlement à ces événements, les autorités de la RTCN intensifia ses relations avec le monde entier et demanda la fin de l'embargo et de l'isolation inhumaine dans tous les contacts et rendez-vous qu'elle a obtenu.

Un événement favorable pour les chypriotes turcs en 2004 a eu lieu lors de la réunion de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) à Istanbul du 14 au 16 Juin 2004. Avec la décision prise par les pays musulmans membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, la RTCN est passée de « Peuple Turc Musulman de Chypre » à « Etat Turc de Chypre ». Dans cette décision de l'OCI, cette dernière fait un appel urgent à mettre fin à l'isolation des chypriotes turcs dans l'arène internationale et a appelé les pays musulmans à en finir avec l'isolation et l'embargo de la RTCN et à commercer des relations économiques avec cet Etat.

L'Azerbaïdjan a fait savoir son soutien à la fois à la décision de l'OCI, et à l'appel à la fin de l'isolation énoncé par le Secrétaire Général de l'ONU. Le premier pas pour stopper l'isolation qui continue depuis plus de 30 ans fut les vols directs entre Bakou et Ercan le 29 Août 2005, entre l'Azerbaïdjan et la RTCN. Malgré la décision de routiniser les vols entre les deux pays, ceci ne put se réaliser en raison des pressions exercées sur l'Azerbaïdjan par la partie chypriote grec et par la Grèce à travers l'UE.

Lors de son séjour aux Etats-Unis, le Président de l'époque Mehmet Ali Talât a également rencontré le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan le 31 Octobre 2005 et a obtenu son soutien pour avancer les demandes justes des chypriotes turcs.

Au début de l'année 2006, le Ministre des Affaires Etrangères de l'époque Abdullah Gül a lancé une nouvelle initiative dans le but de trouver des solutions aux problèmes de Chypre, et a proposé un Plan d'Action le 24 Janvier 2006. Le Plan d'Action était formé de 10 articles qui prévoyaient de laisser l'accès aux ports et aux aéroports turcs des bateaux et des avions chypriotes grecs à condition de lever l'embargo commercial et les privations imposées aux chypriotes turcs. Le gouvernement turc a proposé de relancer les négociations sous l'observation de l'ONU dans le but de réunir l'île, de lever les privations sur les parties de manière à avantager les deux parties, et d'encourager le développement socio-économique afin de diminuer les inégalités entre les deux parties.⁴⁴ Bien que cette proposition ait été soutenue par les instances internationales, elle a été refusée par le gouvernement des chypriotes grecques.

Toujours en Janvier 2006, le Ministre Anglais des Affaires Etrangère Jack Straw est passé à la RTCN malgré les contestations de la Direction des Chypriotes Grecs et a rencontré le Président Talât au Palais de la Présidence. Après l'entrevue, Straw a organisé une conférence de presse à l'Hôtel « Ledra Palace » qui se trouve dans la zone tampon, et a souligné qu'il avait obtenu le soutien du Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan pour venir rendre visite à l'île et pour établir des contacts. Straw déclara également que le rapprochement des chypriotes turcs avec l'UE bénéficiera à tout le monde, et qu'il était nécessaire d'enregistrer des avancées dans la suppression de l'isolation des chypriotes turcs.

Ensuite, le Porte Parole du Ministère des Affaires Etrangères des Etats Unis, Adam Ereli, a également déclaré que les Etats-Unis allaient commencer des relations commerciales avec la RTCN dans le but d'affaiblir l'isolation sur les chypriotes turcs et qu'ils allaient « chercher à mettre fin à l'isolation économique appliqué de la Chypre du Nord ». Suite à cette déclaration, le Ministère des Affaires Etrangères des

⁴⁴ http://www.mfa.gov.tr/kibris-konusunda-turkiye_nin-yeni-acilimi-.tr.mfa (5 Avril 2010).

Etats-Unis a fait savoir le 26 Février 2006 que « le commerce avec la Chypre du Nord est légal »,

Donc on peut dire que tous les acteurs internationaux ont été du côté de la RTCN. Autrement dit il voulait récompenser l'attitude positive envers le Plan Annan. L'atmosphère internationale était favorable pour la RTN. Mais va-t-elle pouvoir en profiter ? Nous allons l'analyser dans la partie suivante

DEUXIEME PARTIE

LA NOUVELLE PERIODE DE NEGOCIATION :

UN RAPPROCHEMENT OU UN ELOIGNEMENT ?

« La partie chypriote grecque est tranquille, elle est déjà membre de L'Union Européenne, elle n'a pas besoin d'une solution immédiate. Mais il leur faut savoir que plus la solution tarde, plus la division sera durable. »

Mehmet Ali Talât

Ancien Président de La République de RTCN

Août 2009

L'absence de résultat de l'initiative d'Annan qui s'est déroulé entre fin 2002 et Avril 2004 a entraîné une nouvelle période de silence entre les parties. Mais le problème était à présent multipartite, parce que la Turquie avait commencé les négociations d'adhésion avec l'UE à partir d'Octobre 2005. De plus, L'Union a obligé la Turquie à appliquer ses obligations provenant de l'Accord de L'Union Douanière envers la partie chypriote grecque. Mais comment la Turquie pouvait faire partie d'une institution qui intégrait un pays qu'elle ne reconnaissait pas officiellement et comment pouvait-elle créer des relations avec celle-ci? C'est pour cette raison que la Turquie soutenait un nouveau dialogue entre les parties à l'ONU en plus des démarches indiquées dans le chapitre précédent.

Il n'y avait pas de problème du côté de la RCTN. Le Président Rauf Denktas, considéré comme le responsable du statu quo par les occidentaux avait été remplacé

par Mehmet Ali Talât qui promettait des solutions. Mais il y avait toujours Thasos Papadhópoulos du côté chypriote grec, connu pour son nationalisme poussé.

L'ONU était à nouveau chargée d'entreprendre des démarches pour faire rencontrer les parties. Mais comment les négociations pourraient-elle se dérouler ?

A. Les Premiers Pas de la Nouvelle Période de Dialogue :

Parallèlement à ces évènements, l'Organisation des Nations Unies a réuni les parties afin de trouver une solution étendue au problème chypriote. Les deux leaders de l'île se sont réunis à la Résidence, en zone tampon, du Chef de Mission de la Force de Paix de l'ONU et Représentant Spécial à Chypre du Secrétariat Général de l'ONU, Michael Möller, sous l'égide d'Ibrahim Gambari, Responsable Adjoint des Affaires Politiques du Secrétariat Général de l'ONU. Cette réunion appelée aussi l'Accord du 8 Juillet, est parvenue à quelque consensus sur des éléments importants en lien avec la solution du problème chypriote.

Dans le cadre de la « Série des Principes » aux 5 articles et des décisions prises par les deux leaders Talât et Papadhópoulos, des comités techniques allaient être créés et se réunir jusqu'à la fin de juillet 2006 sur les sujets qui influençaient la vie quotidienne des habitants. Des listes sur des sujets concis allaient être échangées entre les deux leaders. Le contenu des listes allait être examiné par les Groupes de Travail formés par les spécialistes des deux communautés, les leaders en établiraient des conclusions, orienteraient les Groupes de Travail et se rencontreraient à nouveau afin d'observer les travaux des Comités Techniques. De plus, les deux parties devaient se lier à une solution d'une fédération en deux régions, à deux peuples en Chypre reposant sur une égalité politique, comme indiqué dans les décisions du Conseil de Sécurité.

Ainsi encore une fois la partie chypriote grecque s'est assise devant la table avec les principes onusiens. Par contre jusqu'à ce jour-la, pendant les négociations, cette situation changeait toujours.

Le 20 Novembre 2006, le Président Mehmet Ali Talât a rencontré le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, au siège de l'ONU à Genève. Dans cette entrevue avec Kofi Annan, il a été confirmé à nouveau que le problème chypriote concernait toujours l'ONU, et que le problème chypriote ne pouvait trouver sa solution dans le cadre de l'UE face à la politique des chypriotes grecs d'emmener le problème morceau par morceau à l'UE. De plus, il a été souligné que la partie turque était prête à une solution créant une Chypre Unie, et qu'elle devait être aidée pour mettre fin à l'isolation, supprimer les différences économiques entre les deux parties et trouver une solution.

Suite à cette reunion, le Secrétaire Général de l'Onu Kofi Annan a souligné à nouveau le 31 Novembre 2006 la nécessité de mettre fin à l'isolation sur la RTCN et de trouver un accord étendu.

Lors de la première moitié de l'année 2007, la partie chypriote turque a montré des efforts pour supprimer l'isolation et pour ractifier le Règlement sur le Commerce Direct avant que la fonction de présidence de l'UE de l'Allemagne ne prenne fin, et a entrepris, par ailleurs, toutes sortes d'initiatives pour obtenir des résultats suite au processus du 8 Juillet. Malgré toutes ces initiatives, la partie chypriote grecque a utilisé le processus du 8 Juillet pour gagner du temps, et a tenté de remporter des concessions pour la Chypre en mettant la pression sur la Turquie dans son adhésion à l'UE.⁴⁵

⁴⁵“ 24 Nisan 2004 Referandum ve Referandum Sonrası Gelişmeler”
<http://www.trncinfo.com/tanitma/tr/index.asp?sayfa=cms&dmid=0&cmsid=225&ssid=174748867> (5 Avril 2010).

Porter la solution à l'ONU ne signifie pas mettre l'UE en dehors du coup. De toute façon, en raison de l'eupéanisation du problème, nous avons vu qu'il est impossible de mettre l'UE en dehors de la solution. Cependant, sa participation à la solution n'est possible que si elle est cohérente. Les pays contre l'adhésion de la Turquie utilisent le veto de la Grèce pour s'opposer à son adhésion. En dessinant un tableau loin des zigzags au sujet des négociations avec l'UE, cette situation pourrait disparaître.

Suite aux efforts menés pour reprendre les négociations pour une solution étendue par la partie chypriote turque et aux invitations répétées de Mehmet Ali Talât pour rencontrer le Chef du Gouvernement chypriote grec Thasos Papadhópoulos, ce dernier a accepté de se réunir avec Talât le 5 Juillet 2007, un an après le Processus de 8 Juillet ou bien autrement dit Le Processus de Gambari.

Le Président de RTCN de l'époque Mehmet Ali Talât et le Président de l'époque des chypriotes grecs Thasos Papadhópoulos se sont rencontrés durant trois heures dans la maison du Représentant Spécial à Chypre du Secrétariat Général de l'ONU, Michael Möller, située dans la zone tampon.

Après la rencontre, Möller déclara « *Monsieur Papadopoulos et Monsieur Talat se sont rencontrés dans une atmosphère constructive. Ils se sont mis d'accord sur la nécessité de commencer rapidement la procédure et ont pris en main les autres sujets qui apporteraient une situation étendue. Ils ont décidé de se réunir à nouveau en continuant les contacts avec l'intermédiaire de l'ONU* ».

Lors de la conférence de presse du Président Mehmet Ali Talât, suite à l'entrevue avec Papadhópoulos, il a affirmé qu'ils avaient proposé « de prendre pour objectif une solution jusqu'à la fin 2008 en commençant des négociations

organisationnelles après une période de préparation de 2 mois et demi », mais la proposition n'a pas été acceptée.

La proposition de préparation accélérée d'une solution urgente de la part de la partie turque a été refusée face à l'idée de « création de quelques comités, à qui l'on renverra le problème chypriote du leader chypriote grec Papadhópoulos.

1. Les élections de Février 2008 dans la partie chypriote grecque et de nouveaux espoirs ? :

Nous voyons que malgré les approches de bons offices du Président de la RTCN, la partie grecque et son dirigeant Papadhópoulos cherchaient des excuses pour quitter la table des négociations. L'impression que la situation inextricable était due au fait que la partie grecque commençait à naître dans l'opinion publique internationale. Mais cette situation a changé avec les élections chypriotes grecques de Février 2008.

La victoire de Demetris Christofias aux élections présidentielles de 2008 en Chypre du sud après une période de propagande autour de la promesse d'une solution à Chypre, a permis une accélération des efforts pour trouver une solution dans l'île⁴⁶. Après ces élections, le Président Mehmet Ali Talât et le Président des chypriotes grecs Christofias se sont rencontrés dans la résidence, en zone tampon, du Représentant Spécial à Chypre du Secrétariat Général de l'ONU, Michael Möller, le 21 Mars 2009 pour prendre en main les négociations approfondies. Les leaders se sont mis d'accord pour se réunir régulièrement et commencer les négociations après une période de préparation de trois mois. Ils ont également décidé d'ouvrir la barricade de Lokmaci qui est l'un des points de passage entre Nicosie de Sud et Nicosie du Nord qui est divisé également en deux.

⁴⁶ Voir Introduction pour le Processus d'élection de Christofias.

Les représentants des deux leaders se sont mis d'accord pour mettre en place 6 Groupes de Travail qui prendront en main les sujets qui sont en lien avec les fondements de la Question Chypriote et 7 comités techniques qui travailleront sur les sujets quotidiens.

Michael Möller, Chef de la mission des Nations Unies et Représentant Spécial du Secrétariat Général de l'ONU déclara après la rencontre des deux leaders du 21 Mars 2008 ⁴⁷ :

« Les dirigeants se sont rencontrés dans une atmosphère très positive et cordiale, et ont échangé leur point de vue de manière réciproque sur de nombreux sujets où ils ont enregistré des rapprochements. Les dirigeants ont décidé de mettre en place une rencontre dès la semaine suivante des conseillers afin de mettre en place des groupes de travail et des comités techniques ainsi que de définir l'actualité.

Les dirigeants ont décidé, en prenant la responsabilité de la mise en place des futures rencontres, de se rencontrer dans trois mois pour examiner les réalisations de groupes de travail et de commissions techniques et de se fonder sur leurs résultats pour lancer des négociations à part entière sous les auspices du secrétaire général des Nations unies.

Les leaders sont également parvenus à un accord sur une rencontre à un moment essentiel et à une durée opportune avant de démarrer les négociations officielles.

⁴⁷ Hüseyin Ekmekçi, "Eroğlu'nun Bu Kararlardan Haberi Yok Mu?", Havadis Gazetesi, http://www.havadiskibris.com/Huseyin-Ekmekci/1773/-Eroglu'nun-bu-kararlardan-haberi-yok-mu_.html (2 Mai 2010).

Les leaders ont annoncé l'ouverture du point de passage de la rue Ledra lorsque ce sera techniquement possible, ainsi que son utilisation.

L'ouverture du point de passage de Yesilirmak et de bien d'autres seront pris en main lors des rencontres des conseillers qui auront lieu dans les prochains jours. »

Un nouveau processus a débuté dans le problème chypriote suite à la rencontre entre le Président Mehmet Ali Talât et le Chef du Gouvernement chypriote grec Demetris Christofias. Les représentants des deux dirigeants se sont rencontrés pour définir les sujets et le nombre de comités techniques et de groupes de travail à former.

A la fin de ces rencontres, les représentants se sont entendus sur les Groupes de Travail et les Comités Techniques suivant, conformément à l'accord entre les dirigeants.

Groupe de Travail :

- Partage du pouvoir et la Gouvernance
- Propriétés
- Economie
- Affaire de L'Union Européenne
- Sécurité du Territoire
- Sujets des Garanties

Comités Techniques :

- Environnement
- Santé
- Questions humanitaires
- Gestion de la crise

- Héritage culturel
- Questions économiques et commerciales
- Questions relatives à la criminalité

L'objectif des Groupes de Travail et des Comités Technique n'est pas de négocier les sujets, mais d'échanger des idées et d'analyser les positions dans les négociations des parties.

Un autre évènement positif qui a eu lieu suite à la rencontre des dirigeants était l'ouverture du point de passage de Ledra à Nicosie, fermé depuis 1963, année du début des conflits sociaux. Cette situation a démontré encore une fois la sincérité de la partie chypriote turque.

Lors des rencontres réalisées par les dirigeants entre avril et juillet, ceux-ci ont réaffirmé leur soutien à la création d'une fédération disposant d'une seule identité internationale, avec deux parties, deux peuples, et à la formation d'un Etat fondateur à deux statuts égaux. Ils se sont mis d'accord sur le principe de réalisation des référendums à chaque partie chypriote suite à un éventuel accord.

Lors de la rencontre du 25 Juillet 2008, les dirigeants ont pris la décision de commencer les négociations formelles afin d'arriver à une solution au problème chypriote le 3 Septembre 2008.

Voici la déclaration commune des deux dirigeants à ce sujet :⁴⁸

⁴⁸<http://www.milliyet.com.tr/Dunya/HaberDetay.aspx?aType=HaberDetay&Kategori=dunya&ArticleID=971172&Date=26.07.2008&b=3%20Ey1%FC1%20randevusu> (27 Juillet 2010).

« Les dirigeants ont passé en revue une dernière fois les travaux des Groupe de Travail et des Comités Techniques. Les dirigeants ont pris note des résultats obtenus et ont apprécié les efforts des membres des groupes de travail et des comités techniques.

Les dirigeants ont décidé de commencer le 3 Septembre 2008 les négociations formelles dans le cadre de la mission de bonne volonté du Secrétariat Général des Nations Unies.

L'objectif des négociations formelles est de trouver une solution acceptable par les deux parties au problème chypriote, en protégeant les droits et les intérêts légitimes et fondamentaux des chypriotes grecs et des chypriotes turcs. La solution qui trouvera un accord sera proposée à un référendum différent dans les deux parties et au même moment.

Les dirigeants ont ratifié 16 nouvelles décisions au sujet de l'environnement, de l'héritage culturel, de la gestion de crise, des délits et des sujets liés aux délits, en rapport au Comités Techniques. Ils ont donné des instructions pour mettre en pratique immédiatement et entièrement ces mesures.

Les dirigeants se sont mis d'accord au sujet de la mise en place d'une ligne téléphonique sécurisée qui permettrait de faciliter le contact direct entre eux, en tant que reflet de l'augmentation des interventions dans le processus.

Les dirigeants ont accueilli avec satisfaction la désignation d'Alexander Downer comme Conseiller Spécial de la Chypre du Secrétariat Général et ont fait savoir qu'ils étaient prêts à travailler avec l'équipe de l'ONU.

Par ailleurs, ils ont donné des consignes à leur représentant pour qu'ils prennent en main les sujets en lien avec les points de passage tels que Yesilirmak et les autres. »

Suite à cette rencontre, le Président de RTCN Mehmet Ali Talât et le Président du Gouvernement Chypriote Grec Demetris Christofias se sont rencontrés le 3 Septembre dans le but de débiter les négociations formelles. Dans la déclaration commune faite après la rencontre, il a été dit que la prochaine réunion aurait lieu le Jeudi 11 Septembre, et que les négociations commenceraient avec les sujets de partage du pouvoir et la gouvernance après avoir défini la procédure.

Le premier jour des négociations qui commencèrent réellement le 11 Septembre a pris en main le Partage du pouvoir et La Gouvernance. Alexander Downer, Conseiller Spécial à Chypre du Secrétariat Général de l'ONU, et Taye-Brook Zerihoun, Chef en Mission de la Force de Paix de l'ONU, et Représentant Spécial du Secrétariat Général de l'ONU ont participé à la réunion.

Dans le cadre des négociations commencées dans le but de trouver une solution durable au problème chypriote, Mehmet Ali Talât et Christofias ont terminé les réunions au sujet du « Partage du Pouvoir et La Gouvernance », de la « Propriété », des « Affaires de l'UE », de l' « Economie », des « Sécurité du territoire », et ont commencé la réunion sur le « Sujet des Garanties ».

Mais est-ce-qu'ils sont arrivés à une solution ? Nous allons le voir dans les prochaines parties de notre étude.

Alors que le processus de négociation se poursuivaient, les élections générales du 19 Avril 2009 en République Turque de Chypre du Nord a été un évènement

important. Le vainqueur des Elections Législatives Générales Anticipées a été le Parti de l'Union National (UBP) avec 26 sièges sur 50, formant un gouvernement à lui seul.

Dès la formation du gouvernement, le nouveau Premier Ministre a fait savoir qu'il soutenait le nouveau processus de négociation à Chypre ainsi que le Président Mehmet Ali Talât qui représentait la partie turque dans les entrevues.

2. Les positions des parties et leurs attentes du processus :

Dans ce cadre là, les principes fondamentaux du traité final visé à la table des négociations de la partie turque ont été confirmés plusieurs fois par le Gouvernement et les autorités gouvernementales. La partie chypriote turque souhaitait un accord étendu respectant les paramètres de l'ONU et les travaux réalisés jusqu'aujourd'hui, afin de ne pas revivre les moments difficiles du passé. L'objectif des négociations est la création d'un nouveau partenariat reposant sur un statut égal à l'Etat Fondateur Chypriote Turc et l'Etat Fondateur Chypriote Grec, avec deux parties et l'égalité politique des deux peuples, ainsi qu'un accord qui garde la Turquie comme garant actif et effectif.

La rencontre en date du 21 Mars 2008 entre le nouvel élu Demetris Christofias, dirigeant des chypriotes grecs, et le Président de la RTCN Monsieur Mehmet Ali Talât a accru les espoirs d'un accord dans l'opinion publique internationale et celle de la Chypre turque.

Mais dans son discours d'ouverture après cette réunion, Christofias a fait savoir que les accords de 1977 sur une fédération de deux peuples, deux parties étaient une concession maximale pour la partie grecque, et qu'il ne pouvait y avoir de

concession supérieure. Ceci a démontré que la partie chypriote grecque n'avait pas changé son ancienne approche qu'on peut définir comme inconciliant. D'ailleurs, Christofias a montré qu'il n'était pas différent des autres dirigeants chypriotes grecs en disant que l'objectif des négociations était de transformer « la République de Chypre » en fédération et de la développer, jugeant qu'un nouveau partenariat était contraire à ses idées. De plus, le leader Christofias et son Ministre des Affaires Etrangères ont notamment continué leur déclaration qui endommageait le processus en dehors des négociations.

Alors que les négociations se poursuivaient, la partie grecque a continué sa politique d'isolation inhumaine en empêchant le voyage à l'étranger des chypriotes turcs, les contacts avec le monde extérieur, ainsi que les relations culturelles et sportives avec les autres pays, y compris la Turquie. Alors que la direction de la partie turque montrait des efforts pour mettre fin à cette isolation injuste, elle pensait offrir une importance à motiver les cercles internationaux pour enregistrer des avancées réelles dans la suppression de l'isolation faite aux chypriotes turcs par les chypriotes grecs.

Les politiques conciliantes de l'UE envers la partie grecque et l'adhésion à l'UE de manière unilatérale et injuste de la partie grecque ont renforcé leur attitude ferme, empêchant les efforts d'aboutir à un accord étendu. Le manque profond de confiance entre les deux peuples chypriotes influence négativement le processus de négociation.

Alors que l'isolation envers les chypriotes turcs se poursuit, l'UE n'a pas mis en place ses mesures pour mettre fin à l'isolation et a rangé au placard le Règlement sur le Commerce Direct. Elle attend également des concessions unilatérales de la part de la Turquie pour ouvrir ses ports à la chypre grecque. Bien que la position des chypriotes turcs ait été répétée à maintes reprises aux autorités de l'UE, leur attitude vis-à-vis de la Turquie, n'hésitant pas ressortir contre elle le dossier chypriote et ainsi

que leur ignorance de l'isolation de la Chypre turque, montre qu'elle n'épouse pas une attitude objective face au problème.

De la même manière, la Cour de Justice des Communautés Européenne (CJCE) renforce les thèses de la partie turque à travers son parti pris au procès Orams en ignorant les réalités à Chypre.

Aux cotés des difficultés politiques dans le processus des négociations qui continuent, l'inégalité économique entre les deux parties joue un rôle important dans la recherche d'une solution permanente, ainsi que dans la poursuite d'un éventuel accord. L'économie de la partie chypriote turque est soumise à différents embargos, et s'efforce à se développer avec des opportunités limitées, tandis que la partie grecque continue de percevoir, de la part des instances internationales, toutes les aides au nom de toute la Chypre, bénéficiant des avantages de l'adhésion unilatérale et injuste à l'UE. Son économie se développe ainsi de jour en jour. Ainsi, l'écart entre les économies des deux parties ne cesse d'augmenter, ce qui n'aide pas le processus de négociation, et freine la recherche d'un éventuel accord.

B. La Table de Négociation : Chaudron de Sorcière ! :

Les entrevues intensifiées ont commencé le Lundi 11 Janvier 2010 à Chypre.⁴⁹ Ainsi, le processus du « dernier espoir » qui a commencé avec l'arrivée au pouvoir du dirigeant chypriote grec Demetris Christofias, est entré dans une nouvelle période importante. Une accélération du processus de négociation a été prévue. La première session a duré trois jours et une semaine puis une deuxième session de trois jours a eu lieu le 25 Janvier. Entre les deux sessions, Christofias a fait une visite, entre le 16 et le 18 Janvier, à Yorgo Papandreou en Grèce pour échanger des idées sur la situation.

⁴⁹ http://www.baksam.com/news/kibrista_hizlandirilan_muzakereler/2010-01-13-635 (20 mai 2010).

1. Les sujets qui aboutissent vers un accord possible entre les parties:

Les entrevues intensifiées comprennent les chapitres « Partage du Pouvoir et La Gouvernance », « Economie », « Affaires de l'UE », « Propriété ». Dans cette nouvelle période, on attendait que le programme de propositions préparé par le Président de la RTCN Talât, qui a eu le soutien de la Turquie, apporte une nouvelle forme au processus de négociations. Les propositions faites pour le « Partage du Pouvoir et La Gouvernance », bien qu'elles représentent un article de 7 pages et de 10 clauses, la partie de jouissance des droits de l'UE à Chypre des citoyens de la Turquie a été mis en avant.⁵⁰ Comme tout le monde s'y attendait, la partie grecque a refusé cette proposition, sans même attendre le début des rencontres intensifiées. Un jour avant les rencontres, Christofias s'est réuni avec les dirigeants des partis chypriotes grecs au Palais Ministériel de manière urgente, et la décision de refus a été prise lors de cette réunion. Le premier jour des rencontres a été réservé aux propositions mais selon les mots de Christofias, « très peu » de rapprochements avaient été établis.

Ainsi, les entrevues intensifiées ont donné l'impression que les sujets discutés depuis deux ans pendant le processus de négociation seront à nouveau révisés. Mais il y avait deux points qu'il ne fallait pas ignorer. Le premier était la venue sur l'île en Février du Secrétaire Générale de l'ONU.⁵¹ Cette visite a relancé la formule d' « un accord intermédiaire ». L'autre était la mise en suspens ou non du programme de proposition du dirigeant de la RTCN, Talât.

⁵⁰ “Tesev: Kıbrıs'taki izolasyonların hukuki temeli yok”
<http://www.abhaber.com/ozelhaber.php?id=2181> (28 Juillet 2010).

⁵¹ Le 1^{er} Janvier 2007, Ban Ki-moon, diplomate et homme politique sud coréen a succédé Kofi Annan. Il est devenu le huitième Secrétaire Générale L'ONU.

a. Les propositions de RTCN et ses échos :

Les propositions de 7 pages de Mehmet Ali Talât au sujet du « Partage du Pouvoir et de la Gouvernance » ont été transmises à M. Christofias par Alexander Downer, Conseiller Spécial à Chypre du Secrétariat Général de l'ONU. Dans le programme figurait la reconnaissance du système de présidence tournant, de la formule de vote croisé, de deux lignes FIR dont l'une dans le nord de l'île appartenant à la partie turque ; le droit de veto aux décisions du conseil des ministres pour le Président et son vice-président ; le compte des autorités du gouvernement contre les « autres autorités » des autres domaines laissées à l'autorité des Etats fondateurs. L'autorité sur des sujets importants de la vie quotidienne comme les eaux territoriales, le plateau continental où étaient laissés au gouvernement central les chypriotes grecs seraient actifs.

Le droit à la libre circulation et la libre installation des biens, des services, des capitaux et des citoyens de Turquie dans l'Etat de la Chypre Uni faisait partie des propositions, mais on savait qu'il serait refusé par tous. Mais la présentation du programme de présentation a été faite sur cette proposition que l'on savait refusée par avance.⁵² Les libertés, appelées « quatre libertés » dans la presse, c'est-à-dire la libre circulation, la libre installation, la possibilité d'être propriétaire, le droit du travail et évidemment l'entrée libre (sans visa) dans l'île, ont été reconnues par les pays membres de l'UE. Il ne faisait donc pas de doute que cette proposition avait été préparée sur la base des principes des accords internationaux dans le but de protéger l'équilibre turc – grec dans l'île jusque l'adhésion de la Turquie à l'UE.

⁵² http://www.baksam.com/news/kibrista_hizlandirilan_muzakereler/2010-01-13-635 (20 Mai 2010).

De plus, le problème des quatre libertés parmi les propositions du programme de Talât n'était pas un sujet nouveau. On trouvait dans le document stratégique de la Turquie, livré le 19 Mai 2009, la phrase « *la Turquie et les turcs obtiendront sur l'île tous les droits qu'ont la Grèce et les grecs, conformément au Principe des Quatre Fondements de l'UE dont son adhésion lui offre, à savoir la libre circulation des capitaux, des biens, des services et des personnes et la libre installation* »⁵³.

Malgré l'opposition sérieuse du dirigeant de l'UBP Dervis Eroglu, dont le parti avait emporté la majorité de l'assemblée et était arrivé au pouvoir avec un score écrasant aux élections du 19 Avril 2009 en RTCN, la Turquie a soutenu le programme parce que celui-ci ne comportait pas de stratégie. On comprend ici que la Turquie prête attention au droit et à la législation au sujet de la protection de l'équilibre turc – grec dans l'île qui naitrait d'accords internationaux. Ainsi, on a voulu apporter des garanties à l'inquiétude des chypriotes turcs prenant forme d'une « Crétisation »⁵⁴, « de supprimer tous les turcs de l'île comme en Crète », « être pillé par les grecs en étant quitté par la Turquie ». Mais il était évident que les chypriotes grecs n'accepteraient jamais une telle proposition, et surtout que l'UE ne pourrait mettre en place une exception dans un de ces territoires, ou autrement dit, ne permettrait pas une dérogation.⁵⁵ Mais sans oublier que l'UE était pour un accord qui mettra fin aux différends frontaliers sur les territoires communautaires. Donc, l'Union pourra encourager au moins en règlement temporaire

Même si les Etats-Unis ont apporté leur soutien, il était apparent qu'ils ne forceraient pas la partie grecque à accepter une proposition qui ne serait pas acceptée par l'ONU ni par l'UE. Alors que la partie grecque avait souhaité se débarrasser des turcs installés après 1974, sous prétexte qu'ils avaient déformé la structure

⁵³ <http://www.resmi-gazete.org/gundem/duyurular/disisleri-bakanligi/no--186--14-Ekim-2009--avrupa-komisyonu-2009-turkiye-ilerleme-ra.html> (14 Juillet 2010).

⁵⁴ La Notion de Crétisation signifie d'abord la perte politique d'une question d'intérêt national. Ce terme signifie également l'abandon progressif des populations turques d'une île qui était dirigé par les Turcs et qui est maintenant dirigé par La Grèce.

⁵⁵ "AB'den Ayrıcalık İstemiyoruz Ama Ayrımcılığı da Kabul Etmiyoruz", <http://www.tobb.org.tr/haber2.php?haberid=3067> (29 Juillet 2010).

démographique de l'île, il serait trompeur de croire qu'ils pourraient accepter l'installation de centaines de milliers voir de millions de nouveaux turcs dans l'île. Ainsi, l'introduction de l'article « les Quatre libertés », que l'on sait impossible dès le départ, était le résultat d'une « décoration » du programme ou bien pour en faire sa promotion.

Sur ce point, il faut regarder les autres articles en lien avec la proposition de la jouissance des citoyens de la Turquie à Chypre, à l'instar des citoyens grecs, des droits de l'UE. Ce sujet a été lié à la condition du « vote croisé »⁵⁶, où 20 % des votes dans la partie turque doivent correspondre au peuple grec, 20 % des votes dans la partie grecque au peuple turc. Mais le contenu du sujet « Attachement » est différent de ce qu'il en a l'air dans la presse.

Les premières informations dans la presse laissaient à penser que le programme en question était « à prendre ou à laisser » (take it or leave it)⁵⁷, que les articles du contenu ne pouvaient être débattus. On pourrait attendre dans ce cas que tout le programme soit annulé en raison du refus de la proposition par la partie grecque. Mais les expériences de négociations montrent que lorsque l'une des parties détend sur un sujet, l'autre partie le prend tout de suite à son compte. Mais les propositions qui pourraient être acceptées par les grecs, apparaissent comme une promesse flexible au nom de la partie turque.

Mais on a immédiatement indiqué que chaque article pouvait être négocié séparément, et que le programme ne devait pas être pris en son entier. Ainsi, « les articles du programme pourront être négociés avec Christofias sans mettre en péril la totalité du programme avec les équilibres construits à partir du programme ». Le principe à prendre ou à laisser n'était donc pas appliqué. Les parties appréciées

⁵⁶ Vote Croisée c'est un terme utilisé pour exprimer la procédure de l'élection présidentielle à Chypre après avoir entendu sur un plan de paix. Selon cette procédure un certain nombre d'électeurs turcs votera dans la partie chypriote grecque et un certain nombre de grecs votera dans la partie chypriote turque.

⁵⁷ On accepte tout le plan, traité etc. ou non, on n'a pas de chance de négocier sur le contenu.

étaient à prendre, et ceux qui n'étaient pas appréciés étaient à laisser. La stratégie des négociations accélérées était « la continuité de la volonté de la RTCN au processus doit être resté ouverte », et « la mise en application des moyens de la diplomatie publique pour la préparation des chypriotes turcs à la solution ».⁵⁸

S'il faut apporter un commentaire « optimiste » qui met au centre les attentes de la partie turque envers la stratégie définie lors des négociations intensifiées, on peut dire que la Turquie et Talât tentaient de montrer au monde entier leur persévérance sur l'avancée du processus de négociations et d'empêcher de laisser la situation sans solution dans les années à venir afin d'éviter que la volonté de la partie grecque ne se lève de la table des négociations.

Le premier objectif a été atteint avec le oui des chypriotes turcs sur le Plan Annan, auquel les chypriotes grecs avaient répondu non. Mais le deuxième objectif, qui consistait à apporter une solution durable, n'a pas été utilisé d'une manière à le rendre superflu. Ainsi, afin de rester optimiste, il faut une raison pour marcher sur la même voix, qui est de développer une stratégie sûre qui va plus loin que la « levée de l'isolation » de la RTCN. Cette stratégie semble avoir été imaginée afin de garder la partie grecque à la table des négociations. De plus, en accueillant un par un les attentes des chypriotes grecs. L'effort de formation d'un cadre acceptable par la partie grecque est moins la cause d'une présentation de la RTCN que d'une idée forte d'une logique « de solution qu'elle soit ». Dans une telle approche, le sujet de « l'après » semble être laissé à l'attitude et au choix des chypriotes grecs. Le journaliste de la RTCN Mete Tümerkan décrit ainsi « l'après » :

« Il est évident que la partie turque souhaite boucler le processus des négociations avec un référendum. Deux « Oui » à cet éventuel référendum aura pour conséquence la réunion de Chypre. Mais une situation contraire au référendum de

⁵⁸ Mete Tümerkan, "Açılım Politikalarına Devam", http://www.kibrispostasi.com/index.php/cat/58/col/96/art/6951/PageIndex/RUM_BASINI (31 Juillet 2010).

2004, c'est-à-dire un « Oui » de la part des grecs et un « Non » de la part des turcs aura des conséquences désastreuses. Mais bien sûr, un « Non » du côté grec et un « Oui » du côté turc, ou un « Non » des deux côtés apporterait avec eux un changement de paramètres au sujet de Chypre. Voilà la situation ! »⁵⁹

On comprend de ce commentaire qu'il apparaît une impression d'une volonté que les chypriotes turcs disent « Oui » à une nouvelle consultation électorale et que « les nécessités de la diplomatie » soient utilisées pour cela. La proposition de la Turquie à l'ONU de « sanctionner la partie qui dira non à une nouvelle consultation électorale » a été analysée de la même manière et la preuve que la volonté de la Chypre turque allait être mise de cette manière sous hypothèque a été formée. Cela vient à dire que dans tous les cas, les chypriotes turcs pensent que l'on va leur exercer une pression pour qu'ils disent « Oui », quelque soit le « Oui » ou le « Non » éventuel des chypriotes grecs.

b. Le Vote Croisée, les discussions et ses impacts sur l'avenir de la Solution :

« Le programme de propositions » lancé avant les rencontres intensifiées occupe une place importante sur l'apport d'une proposition constructive aux négociations ; il est logique dans son intention de créer un équilibre entre les intérêts turcs et les volontés grecques mais dangereux dans son principe d'autoriser les grecs à prendre ce qui leur plait dans le programme. La presse grecque chypriote voit dans le chapitre « Pouvoir et Force » de Talât, deux concessions importantes : selon la presse grecque chypriote, Talât a accepté la « Présidence Périodique » puis l'élection du président et du vice président par le peuple. Le danger est ici. Alors qu'il était évident que la proposition d'offrir les droits de l'UE aux citoyens turcs dans l'île, la proposition de « votes croisés » est restée sur la table des négociations. Parce que les chypriotes grecs n'accepteront jamais de nouvelles personnes venues de Turquie et

⁵⁹ Ibid.

bien que Talât soit lié à la condition des « quatre libertés », il pourra accepter le « vote croisé ».⁶⁰

Même si la proposition des « quatre libertés » n'avait pas été refusée, les chypriotes turcs auraient vu avec doute et dépit de voir les intérêts de la Turquie passés avant ceux des chypriotes turcs. On aurait pu penser que la satisfaction des intérêts turcs pourrait empêcher l'acceptation d'autres droits pour les chypriotes turcs. En fait c'est ainsi aujourd'hui. Mais avec une différence, les chapitres pouvant protéger les intérêts de la Turquie ont été refusés. Les négociations laissent à penser que la proposition de « votes croisés » pourrait être acceptés par la partie turque, parce que Talât avait laissé montré qu'il était ouvert aux négociations à ce sujet en apportant à chaque fois de nouvelles propositions sur le vote représentant la partie turque. Evidemment, les chypriotes grecs vont prendre cela à leur compte. L'état de la question pourra être laissé à l'étape de « persuasion » de la partie turque en intégrant le Secrétaire Général de l'ONU dans le processus de négociation.

Lorsque la proposition de « vote croisé » a été formulée pour la première fois (cross voting), elle a attiré de nombreuses critiques en RTCN. Quand le Premier Ministre Dervis Eroglu avait annoncé qu'il refuserait la proposition, il a été invité en Turquie. La proposition était de permettre le vote de chaque partie pour les candidats des deux parties à la présidence et la vice-présidence du nouvel Etat, laissant une influence de 20 % dans les résultats. Avant cela, Talât avait apporté la proposition d'une entrée en liste commune aux élections du « président et du vice-président », mais cette proposition avait été refusée par la partie grecque. La proposition d'un « mariage catholique », ne donnant pas le « droit à la séparation » aux Etats fondateurs après l'union avait été apportée par Talât. La logique de la proposition de « vote croisé » repose sur l'unité indivisible de deux parties après l'union. Alors que la proposition de vote croisé avait été accueillie favorablement par la partie grecque, elle a été discutée par la partie turque. Le débat avait surtout eu lieu sur la « proportion de 20 % », dans un sens, cela reviendrait à un soutien entre l'AKEL et

⁶⁰ <http://www.volkangazetesi.net/habgoster.asp?id=39903> (17 Juillet 2010).

le CTP et empêcherait l'arrivée au pouvoir de mouvements nationalistes tels que l'UBP⁶¹.

Une telle analyse porte un manque sérieux, qui est qu'aucun parti ou groupe non nationaliste n'existe et n'existera dans la partie grecque. La plus grande preuve est la situation actuelle du parti AKEL du dirigeant Christofias, qui est né des cendres du Parti Communiste. Même si des partis d'extrême droite tels que le DIKO et le DISY sont partiellement inefficaces, la croyance orthodoxe rend vivant le nationalisme, et l'identité des chypriotes grecques a toujours été construit contre les Turcs.⁶² L'attention a donc toujours été tirée vers les 20 % car le principe de « vote croisé » prendrait pour cible ceux qui mettraient en avant l'identité turque. L'attention étant concentrée sur la proportion des votes, on proposa de les mettre à 10 % pour les premières élections après l'union. Ensuite, les votes des grecs seraient de 20 %. Le problème n'est pas la proportion des votes mais le fait que le vote d'une partie pour influencer le résultat de l'autre partie.

Les droits de définir une volonté politique différente et l'existence de billets de votes différents et de registres d'électeurs différents chez les turcs, existent depuis 1876. Ni la direction anglaise ni la République de Chypre n'ont pu empêcher...en 1960. Ainsi, c'est un droit qui repose sur les Traités de Londres et de Zurrich, et qui a été soutenu par les accords internationaux. Pendant les 42 ans de rencontre, un autre droit de vote ne l'a pas remplacé. De plus, le Référendum du Plan Annan est une nouvelle reconnaissance par l'ONU de ce droit. Le vote croisé donnera naissance à un faussement de la volonté d'une partie sur la volonté de l'autre partie. En plus de donner naissance à des crises de légitimité politique, les principes des deux peuples, des deux parties, se sont affaiblis à nouveau avec le « vote croisé ».⁶³

⁶¹ Nous allons utiliser l'abréviation d'UBP pour désigner le Parti de L'Union Nationale.

⁶² Cynthia Cockburn, **Hat Kıbrıs'ta Kadınlar, Taksim ve Toplumsal Cinsiyet Düzeni**, (Traduit par: Selda Somuncuoğlu), İstanbul, İletişim Yayınları, 2005, pp. 85 – 87.

⁶³ Gözde Kılıç Yaşın, *Kıbrıs'ta Hızlandırılan Müzakereler*, <http://www.turksam.org/tr/a1895.html> (19 Juillet 2010).

La différence de population ira de plus à l'encontre des chypriotes turcs. Plus important, la demande de « reconnaissance des turcs comme une minorité » dans toutes les entrevues avec l'ONU par les chypriotes grecs depuis les années 1950, trouvera une réponse de manière indirecte à la proposition de Talât. Cela dit, le refus par l'ONU de reconnaître les turcs comme minorité signifie la reconnaissance des turcs en tant que peuple. Un peuple qui définit sa volonté politique par ses propres élections avec l'approbation des chypriotes grecs ne serait plus considéré comme peuple et perdrait ainsi son droit, incontestable, à définir lui-même son destin et ce, avec sa propre volonté. C'est pour cette raison que le « vote croisé » est une proposition visant à réduire le statut des turcs à une minorité, voulu par les chypriotes grecs.

La proposition des chypriotes grecs à ce propos serait une « élection globale du Président et du Vice-président, et non séparée ». Leur objectif principal est de mettre en place l'idéal « d'un seul peuple » en supprimant le droit au vote séparé des chypriotes turcs. Ainsi, les chypriotes turcs deviendraient une « minorité privilégiée » et perdraient totalement leur possibilité de créer leur propre Etat dans l'avenir. Quand au refus d'une « liste commune » proposée par Talat, elle a été motivée non à cause de leur refus d'une liste commune, mais parce que l'élection des candidats n'avait pas été réalisée de manière commune aux deux peuples. Ils n'obtiennent donc pas ce qu'ils veulent avec « une liste commune ». Mais aujourd'hui, ils sont parvenus à un point très proche de leur demande de « vote croisé ». C'est d'ailleurs la stratégie fondamentale des chypriotes grecs sur la table des négociations. Leur attitude inconciliable et la volonté de la Turquie à poursuivre les rencontres, poussent au rapprochement de Talât à « l'Union » comme « solution » qui cherche à garder les chypriotes grecs à la table des négociations. Les chypriotes grecs attendent donc les conditions qu'ils désirent en ne modifiant rien de leur objectif principal, comme ils font depuis des années.⁶⁴ Leur seule attente est de transformer « la liste commune » en « vote croisé ». Les rencontres intensifiées semblent accélérer le rapprochement des chypriotes grecs vers leur objectif principal.

⁶⁴ “Cristiofias Unsatisfied With Negotiation Process” <http://www.athensnews.gr/portal/10/35233> (21 Fevrier 2011).

Enfin nous pouvons dire que plusieurs points de désaccords continuent à persister sur les sujets que la partie turque et grecque a déclaré qu'ils ont entendu. Il faut donc analyser les sujets sur lesquels on n'a pas pu trouver de consensus.

2. Les sujets principaux sur lesquels l'accord est très loin d'être réalisé:

Nous avons examiné dans le chapitre précédent les sujets sur lesquels les parties se sont mis d'accord ou pourront se mettre d'accord à l'avenir. Nous avons étudié les réactions de l'UE sur les sujets où ils peuvent se mettre en accord. Quels sont les désaccords entre les parties en 6 points ? Où s'oppose leur point de vue?

a. Partage du Pouvoir et La Gouvernance:

Le sujet qui a apporté le plus de difficulté dans le chapitre du Partage de Pouvoir et La Gouvernance. Cela crée la caractéristique du nouvel Etat. Les chypriotes grecs sont favorables à la création d'un nouvel Etat avec la méthode d'une réplanification et d'une évolution de la république de Chypre. Ils souhaitent donc ajouter la partie turque en modifiant la Constitution de 1960. Mais les Chypriotes turcs désirent la création d'une nouvelle République chypriote en réunissant deux Etats fondateurs.⁶⁵

Le refus des chypriotes grecs sur ce point repose sur l'idée d'une annonce d'indépendance suite à la formule de « deux Etats » dans le processus de fondation de Nouvel Etat. Mais une telle volonté ne se manifeste pas chez les chypriotes turcs.

⁶⁵ Erdal Güven, **Adam: Talat'ın Kıbrısı**, (reportage avec Mehmet Ali Talat), İstanbul, Doğan Kitap, Novembre 2009, pp. 83 – 86.

Ils souhaitent plutôt l'acceptation par la Chypre grecque d'une séparation officielle depuis 27 ans et réel depuis 36 ans.

On voit qu'il y a un manque de confiance des deux côtés. Alors que les chypriotes grecs s'inquiètent d'un séparatisme des chypriotes turcs après une certaine période, tandis que les chypriotes turcs souhaitent la reconnaissance de l'injustice dont ils ont été victime et acceptent officiellement leur lutte qui a duré près de 40 ans. Ce manque de confiance peut être dépassé avec des concessions réciproques.⁶⁶

Ce titre comporte la justice, les relations internationales, l'organisation des forces de police. L'autorité donnée aux Etats fédéraux fondateurs dans ces domaines, est ce qui fait le plus débat. Même si la partie grecque déclare en 2009 que cela pourrait influencer négativement le fonctionnement de l'Etat fédéral, Talât insiste sur ce sujet, parce que si les chypriotes turcs sont repoussés à nouveau du gouvernement fédéral tout comme dans la Constitution de 1960, la direction pourra avoir une autorité dans son propre territoire.⁶⁷

La méthode d'élection du Président et du Vice-président est un autre point qui n'est pas parvenu à un accord. Alors que la partie turque souhaite une élection avec un Sénat Fédéral de 48 membres composés d'un nombre égal de grecs et de turcs, la partie grecque est favorable à l'élection d'un Président grec et d'un vice-président turc dans une liste commune avec une élection ayant lieu dans toute l'île.

Au sujet de la culture et de l'éducation, chaque partie a accepté de prendre la direction de leur propre peuple. Mais la partie turque souhaite mettre dans le cadre

⁶⁶ Ceasar V. Mavratsas, "Kıbrıs Rum Kimliği ve Kıbrıs Sorunu Hakkındaki ihtilaflar", Op. Cit. pp. 136 – 139.

⁶⁷ "Talât: Son derece derinlemesine ve yararlı bir müzakere oldu"

<http://www.abvizyonu.com/ab/talat-son-derece-derinlemesine-ve-yararli-bir-muzakere-oldu.html> (18 Juillet 2010).

d'autorité séparée les sujets de la citoyenneté, de la sécurité sociale, de la banque, de la défense et de la police.

Nous pouvons prendre dans ce chapitre le désaccord sur la gestion de l'économie. Alors que la partie turque souhaite que chacun des Etats fédérés disposent de son propre système d'archive et d'institutions économiques, la partie grecque défend que cela n'a pas de sens dans une période où l'UE cherche à harmoniser l'économie du territoire appartenant à l'UE. Elle déclare aussi qu'il n'est pas nécessaire d'avoir deux gestions de l'économie séparées car la géographie de l'île est petite.

Le problème fondamental du côté turc repose en fait sur une psychologie de manque de confiance née d'une illégitimité et d'une ignorance de 40 ans. La partie grecque devra présenter des ouvertures pour donner confiance à la partie turque.

b. La propriété :

Le sujet de la propriété est un autre sujet compliqué. La source du problème date de 1974. Après l'Opération de Paix de 1974, les grecs du nord ont quitté leur territoire pour s'installer dans le sud, et de la même manière, les turcs ont laissé leur bien immobilier dans le sud pour s'installer dans le nord. Mais la population turque étant au tiers de celle des grecs, les biens laissés par les grecs sont plus nombreux. De plus, la plupart des lieux désertés par les grecs ont été investi par des immigrants venus de Turquie après la guerre. Ainsi, 36 ans après, le problème de savoir qui est le propriétaire de quel lieu est né.⁶⁸

⁶⁸ Pour les racines du problème de la Propriété voir: Mustafa Haşim Altan, "Kıbrıs'ta Türk Malları", Vol.I, İstanbul, Kastaş Yayınevi, 2001.

Le problème de la propriété est né avec l'Accord d'Echange de Population fait sous le contrôle de l'ONU en 1975 entre la partie grecque et la partie turque.⁶⁹ Dans le cadre de cet accord, les grecs vivant dans le nord ont été contraint de s'installer dans le Sud, et les turcs vivant dans le Sud ont du s'installer dans le nord. Mais ils n'ont pu emmener avec eux leurs biens immobiliers. La RTCN et la République de Chypre ont fait une série de calculs avec différentes méthodes sur les biens laissés de l'autre côté.

En créant une loi appelée « la loi de tutelle », la Chypre grecque a créé un mécanisme de contrôle sur les biens laissés par les turcs et n'a donc pas pris directement la propriété. Dans certaines conditions, elle a nationalisé des biens appartenant à des turcs tout en préservant dans les banques leur coût, afin de le restituer à leur propriétaire en cas de solution.⁷⁰

La RTCN a tenté de résoudre le problème de la propriété avec la « Loi du Logement, de la Territorialisation et des Biens Equivalents » après 1974. De plus, l'article 159 de la Constitution de la RTCN prévoit que les biens immobiliers des grecs dans le nord deviennent des biens publics. Conformément à la loi citée ci-dessus, certains lieux laissés par les grecs dans le nord sont devenus des propriétés privées en les cédant à des Turcs venus du Sud et présentant un document prouvant qu'ils y ont laissé des biens.

Dans les négociations actuelles, les Chypriotes grecs pensent que les biens immobiliers doivent revenir à leur premier propriétaire. Les Chypriotes turcs pensent qu'ils doivent rester à leur propriétaire actuel et trouver une solution en indemnisant les anciens propriétaires. Selon L'Ancien Président de la RTCN, le problème principal de la question chypriote repose sur le problème de la propriété : « *Sur la*

⁶⁹ <http://www.trncinfo.org/index.asp?page=216> (19 Juillet 2010).

⁷⁰ Ömer Fazlıoğlu, **AİHM'in Xenides-Arestis Kararı ve Kıbrıs'ta Mülkiyet Sorunu**, Tepav/EPRI Dış Politika Etütleri Programı, 2005, p.3.

question de la propriété, la partie chypriote grecque propose de retourner aux normes d'avant 1974. Mais il ne peut être question de remonter le temps. »⁷¹

Au sujet des indemnités, ils sont favorables à une indemnisation directe, et pas en crédit ou en actions. Alors que les chypriotes grecs sont favorables à l'indemnisation dans les conditions actuelles, les chypriotes turcs le refusent. Parce que les biens grecs se trouvent généralement en ville et ont gagné beaucoup de valeur, et les nouveaux occupants y ont fait des investissements.

Un autre problème est de savoir qui va financer les indemnisations si l'on décide rapidement dans ce sens. Même si de nombreux pays de l'UE ont donné différentes garanties à ce sujet, on observe actuellement des réticences de la part de ces pays avec la crise économique mondiale. Il faut donc trouver une solution qui ne ferait pas couler les chypriotes turcs, ou bien les acteurs internationaux devront créer un fond sur ce sujet.

Une série de procès égale aux sujets de la propriété ont affecté le problème chypriote. Il est nécessaire de les citer :

- L'affaire de Loizidou et le jugement :

Le sujet le plus important des négociations qui se poursuit entre la RTCN et la Chypre grecque est le problème de la propriété. Le jugement de Loizidou a fait beaucoup de bruit parce qu'il fut une première au sujet du droit à la propriété : la Turquie a été condamnée à indemniser et les procès qui ont suivi ont donc toujours été contre la Turquie.

⁷¹ L'entretien fait avec Mehmet Ali Talat pour le journal "Aujourd'hui la Turquie" est publié dans le numéro 55 du journal en novembre 2009.

Loizidou, qui était un citoyen chypriote grec, prétend avoir laissé par la force ses biens laissés sur les terres de la RTCN après 1974 et que ses droits prévus par la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Lorsqu'elle a voulu récupérer ses propres biens à sa venue en RTCN, les soldats turcs l'en ont empêché. Elle prétend que l'on avait violé son droit à profiter de ses biens après l'intervention de 1974. Ce qui l'a mené à faire un recours devant La Cour Européenne des Droits de L'Homme (CEDH).

Lors du procès, Loizidou et la Chypre grecque ont déclaré qu'elle avait été empêchée d'atteindre ses terres et que ses plaintes ne s'arrêtaient pas là. Ils ont indiqué qu'elle avait perdu ses droits d'utiliser, de vendre, d'hériter, de développer et de préserver ses biens.⁷² Le gouvernement turc a fait sa défense sur le fait qu'il n'avait pas le droit d'atteindre sa propriété et déclaré que ce type de procès ne pouvait résoudre le problème chypriote et qu'il ne faisait que saboter le dialogue international⁷³ La Cour a jugé que les plaignants chypriotes grecs continuaient à être les propriétaires, même si leur droit à atteindre leur propriétaire était entravé. Elle a été jugé qu'il y avait viol du 1^{er} Article du 1^{er} Protocole Additionnel en rapport à la protection de la propriété de la part de la Turquie, mais qu'il n'y avait pas viol du « droit au respect de logement » selon la 2^{ème} partie de l'Article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme parce qu'aucun logement ne se trouvait sur le terrain en question.

La Turquie a longtemps refusé de payer une indemnisation de Loizidou, et l'a accepté au bout de sept ans, mais elle a fait savoir que ce cas ne ferait pas jurisprudence. En fait, l'indemnisation de la Turquie a mis de l'ombre sur sa

⁷² “Talat ATAD’ın Orams Davası Kararını Değerlendirdi”<http://www.euractiv.com.tr/abn-in-gelecegi/article/talat--atadin-orams-davasi-kararini-degerlendirdi-005569> (3 Août 2010).

⁷³ Case of Loizidou v. Turkey (Application no. 15318/89)
<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?action=html&documentId=695797&portal=hbkm&source=externalbydocnumber&table=F69A27FD8FB86142BF01C1166DEA398649> (19 Juillet 2010).

crédibilité au regard de l'UE et a mis des obstacles face à la reconnaissance des conditions de la RTCN dans les négociations entre la RTCN et la Chypre grecque.

D'un autre point de vue, les pas positifs de la RTCN dans le domaine politique et du droit international pour une solution durable sont des preuves de l'incohérence et leur attitude est appréciée face à la Chypre grecque qui continue à persister.

- L'Affaire d'Arestis :

Le procès Xenides Arestis est un autre procès à propos du Droit de la propriété. Il a été ouvert après celui de Loizidou et a émis un jugement à l'encontre de la Turquie.

Le plaignant s'est adressé à la Cour Européenne des Droits de l'Homme en prétendant qu'il avait été empêché d'atteindre et d'utiliser son terrain et le logement qui se trouve sur son terrain, et qui lui appartiendrait dans la ville de Magosa. Parce le bien en question est un bien appartenant à une fondation lors de l'acceptation du procès, le Gouvernement turc s'est défendu de ne pouvoir rendre le bien à cette personne, mais sa défense n'a pas été acceptée.

La Cour a jugé que le droit de propriété se poursuivrait, en parallèle au jugement de Loizidou. Xenide Arestis s'est trouvé dans son droit pour ses deux plaintes à la CEDH, pour viol du droit à la propriété et viol du droit au respect au logement. La Turquie a été condamnée pour viol des droits de propriété et de respect au logement. Selon le 8^{ème} article de la Convention Internationale des Droits de l'Homme, le logement dans sa définition générale qui figure dans le « droit au respect de son logement » est celui où la personne vit sa vie privée. Pour la Cour, interdire des propriétaires de vivre dans leur logement est un viol du respect au logement.

La CEDH a jugé qu'avec l'opération militaire de 1974, la Turquie avait obligé les chypriotes grecs à s'exiler vers le sud, qu'elle avait refusé de leur donner leur droits sur leur logement et qu'il s'agissait dès lors d'un viol du respect au logement. Lors du procès de Xenide Arestis, la Cour a fait savoir que les conditions de limitation de ce droit reposaient sur la 2^{ème} partie de l'Article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, que la RTCN n'avait pas de soutien judiciaire pour cette limitation et que la Turquie était condamnée.

Il y a eu des conséquences de ces procès dans le cadre institutionnel de RTCN et sur le principe de reconnaissance de RTCN.

La condition d'admission la plus importante aux demandes faites à la Cour Européenne des Droits de l'Homme est l'impossibilité de résoudre le problème avec le droit interne.

Alors que la CEDH, qui ne reconnaît pas la RTCN comme Etat, déclarait qu'aucune institution de la RTCN ne représente un droit interne, elle a modifié ses propos en disant que la constitution des institutions par la RTCN qui s'accorderaient avec la CEDH pourrait les comptabiliser comme droit interne. La raison la plus importante de ce point de vue est le trop grand nombre de procès qui se retrouve à Strasbourg suite à la possibilité des chypriotes grecs de se rendre à la CEDH. L'exception « de la non application en cas de l'impossibilité de trouver une voie efficace dans le droit interne » de la règle générale de l'épuisement de solution avec le droit interne a mis hors circuit la marche de l'épuisement des voies du droit interne.⁷⁴

⁷⁴ Ömer Fazlıoğlu, Op. Cit. p. 5.

En se reposant sur les conseils de la CEDH de créer des voies de droit interne, la RTCN a fait des changements dans le domaine juridique et constitutionnel. Le changement le plus important est celui de l'article 159 qui était un obstacle à la recherche de droit interne en rapport avec les terres et les sujets à la prétention de propriété. La plus grande nouveauté en terme juridique est « la Loi d'Indemnisation des Biens Immobiliers » du 2003 qui avait fait beaucoup de débats dans les deux côtés de l'île. La Commission de l'Indemnisation des Biens Immobiliers, créée après cette loi, n'a pas été reconnue comme droit interne par la CEDH, et a donc été refaite suite aux critiques avec la Loi de l'Indemnisation, de l'Echange, de Rétrocession des Biens Immobiliers en 2005.

- Le jugement Alexandru ; reconnaissance de la RTCN ? :

Après toute cette révision juridique, la CEDH a considéré avec le jugement d'Andromahi Alaksandru en Janvier 2000, que la Commission des Biens Immobiliers pouvait être considérée comme droit interne. Suite au procès qui s'est terminé en faveur d'Andromahi Aleksandru, l'accord avec la Commission des Biens Immobiliers et l'admission par la CEDH a sauvé la Turquie d'une nouvelle condamnation avant même que l'indemnisation n'ait été ordonnée. La demande n'a donc pas été comptabilisée. Si les deux parties de l'île commente cela comme la reconnaissance de la RTCN par la CEDH, cette dernière a réagit en disant qu'elle considérait cette institution comme appartenant au droit interne de la République de Turquie. Certains juristes répondent à la question de la reconnaissance juridique ou non de la RTCN en disant qu'une reconnaissance ne peut être faite que par un Etat, mais que la CEDH est une institution internationale et qu'elle n'est donc pas en droit de reconnaître, et sa décision n'influence en aucun cas la position des Etats de l'UE.

- L’Affaire d’Orams :

Avec l’Affaire d’Orams qui fut le dernier évènement du problème juridique de la propriété, la RTCN s’est trouvé dans une situation difficile face à la Cour de Justice de l’Union Européenne.

Un Chypriote grec qui possède un terrain en RTCN a intenté un recours devant les tribunaux chypriotes grecs contre le couple anglais Orams qui a construit une maison sur cette terre. Lorsque le procès s’est terminé avec le jugement de la destruction de la maison du couple et la restitution du bien au plaignant Chypriote grec Meletis Apostolidis avec une indemnisation, le couple Orams a fait appel en cassation. Le jugement de la Cour Supérieure a confirmé la première décision contre le couple Orams. Lorsque le plaignant Apostolidis n’a pas réussi à mettre en application le jugement en RTCN, il a fait la demande devant les instances anglaises. La réponse de ces derniers était évidemment négative. Il s’est donc retourné à la cour d’appel anglaise. La Cour d’Appel a eu recours à la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) dont les propos ne se limitent pas aux parties, mais aussi aux tiers personnes et Etats.

Dans son arrêt à titre préjudiciel rendu le 29 Avril 2009, la CJCE a affirmé que les décisions des Tribunaux chypriotes grecs au sujet des étrangers qui ont récupéré les biens de chypriotes grecs et en ont fait un commerce ou en font un des investissements seront mise en pratique par les pays de l’UE. Les biens de ces personnes pourront être saisis, pouvant même entraîner son incarcération. La Cour d’Appel Anglaise a rendu son jugement conformément à l’arrêt de la CJCE le 19 Janvier 2010.⁷⁵

⁷⁵ Apostolides c. Orams (CJCE) Janvier 2010, http://unitedudroit.org/IMG/pdf/Apostolides_c_Orams_final_.pdf (17 Août 2010).

Le Ministère des Affaires Etrangères de Turquie a publié alors une critique sévère sur cette décision et a fait savoir que cette décision éloignera d'une solution les négociations pour la paix qui ont cours dans l'île.⁷⁶

On observe également des effets politiques et économiques sur la RTCN dans cette décision. Les investissements des étrangers en RTCN, qui vit des problèmes de développement économique, seront mis à mal. En rapport au procès, le Président de la RTCN a fait savoir qu'ils n'autoriseraient en aucun cas une propagation de la souveraineté des chypriotes grecs vers le nord de l'île. Alors qu'il se plaignait de la non contrainte de la Chypre grecque à montrer de la flexibilité lors des discussions sur les problèmes de la propriété durant le processus de négociation, il attendait un rôle plus actif des Nations-Unies et a fait savoir que les interventions extérieures étaient mal venues. Au sujet du procès ouvert par le couple Orams à la Cour Européenne des Droits de l'Homme en raison du viol de leur droit à un jugement juste par les tribunaux des chypriotes grecs, qui se poursuit encore aujourd'hui, un jugement en faveur du couple anglais par la CEDH prouverait que les tribunaux des chypriotes grecs établiraient des jugements à l'encontre des Droits de l'homme.

Alors que le Président de la Chypre grecque, Christofias, définit l'attitude de la Turquie comme étant « vulgaire », il répond à la réaction de Talât de cette manière : « peut-on dire du mal d'un jugement favorable à la Chypre grecque dont les biens se sont fait pillés par les chypriotes turcs, le régime d'occupation et les étrangers ? Nous accueillons évidemment cette décision avec satisfaction ».

Le jugement Orams a été accueilli favorablement par la Grèce et la Chypre grecque. Le Premier Ministre Grec Papandreou a fait savoir que la Turquie devait se conformer aux décisions de la CEDH, dans son discours à l'Assemblée Générale de l'Assemblée Parlementaire du Conseil Européen, il a également déclaré que les chypriotes grecs étaient victimes parce qu'ils avaient quitté leur maison. La presse

⁷⁶ Les déclarations actuelles du Ministère des Affaires Etrangères de la Turquie No:15, 19 Janvier 2010. http://www.mfa.gov.tr/no_-15_-19-ocak-2010_-orams-karari-hk_.tr.mfa (17 Août 2010).

chypriote grecque a défini le jugement comme une « victoire historique » et a fait savoir que la main de Christofias s'était renforcée.

Quant à la presse anglaise, bien qu'elle déclare que le couple Orams fut à l'origine d'un problème politique malgré leur volonté, les journaux ont davantage discuté des problèmes que peuvent vivre les Anglais qui ont investi dans l'île plutôt que de discuter des effets politiques de la décision.

Pour conclure, ces procès ont montré que les indemnisations en millions d'euros suite au recours à la Commission d'Indemnisation des Biens Immobiliers, ou au procès ouvert à la CEDH, n'ont jamais eu un effet important pour trouver une solution au problème dans l'île. Ce processus a fait comprendre que l'on ne peut résoudre ce problème en le réduisant à un différend de propriétés entre personnes.⁷⁷

c. Les Affaires de L'UE, La sécurité du territoire, Les Sujets des Garanties et La Population :

Le sujet de la définition des politiques de la République de Chypre dans le mécanisme de prise de décision à l'intérieur de l'UE et dans d'importants sujets, contraint les parties. Alors que la partie turque défend l'application par le représentant de l'UE à Chypre d'une décision prise dans des conditions égales, la partie grecque refuse en raison du manque d'expérience de l'UE des turcs.

Le sujet le plus important de la question territoriale est la superficie qui sera contrôlée par la partie turque après les accords, alors qu'elle contrôle aujourd'hui 37 % de l'île. Mais ce sujet sera un des sujets qui sera vu en dernier, parce que des tractations auront lieu selon les concessions faites par les chypriotes grecs. Mais il

⁷⁷ Merve Nur Sürmeli, "Kıbrıs'ta Mülkiyet Sorunu", http://www.bilgesam.org/tr/index.php?option=com_content&view=article&id=564:kbrsta-muelkiyet-sorunu-loizidou-ve-orams-kararlar&catid=70:ab-analizler&Itemid=134 (20 Avril 2010).

faut rappeler que le plan Annan prévoyait 29 % de terres pour la partie turque.⁷⁸ Il est possible qu'une même proportion soit fixée.

Par ailleurs, la restitution de la ville Güzelyurt où les chypriotes turcs habitant dans le Sud avant 1974 se sont installés et celle d'Akamas où les Chypriotes grecs du Nord se sont installés à leurs anciens propriétaires est un autre sujet de débat. La partie turque s'inquiète d'une augmentation du coût de l'union avec les demandes d'indemnisation qui naîtraient au moment de la restitution aux anciens propriétaires de Güzelyurt.

Le sujet de Maras, appartenant à l'armée turque et interdit à l'installation, est un autre point faisant débat. Il reste dans les mains de la partie turque en tant que sujet de tractation dans la question des terres.

Les accords de coopération et de garanties avaient pour signification la garantie de l'indépendance d'un peuple qui créa son Etat pour la première fois en 1960 et qui n'avait pas l'expérience de s'auto-administrer pendant des siècles. Avec ses accords, la Grèce allait mettre à disposition 950 soldats dans l'île, et la Turquie 650. Lorsque l'indépendance de l'île allait être mis en péril, les Etats garants pouvaient se mettre d'accord, sinon ils pouvaient lutter seuls en cas de désaccord.

C'est en se reposant sur cet article de l'accord que la Turquie est intervenue en 1974. Les accords de garantie ont causé un traumatisme chez les chypriotes grecs, alors qu'ils étaient une sécurité pour les chypriotes turcs face à un renouveau du terrorisme et de la pression dont ils ont été victime entre 1963 et 1974.

Cette question peut être une impasse entre les parties.

⁷⁸ <http://www.tumgazeteler.com/?a=238083> (18 Août 2010).

Chaque modification des Accords de Coopération et de Garanties de 1960 ne peut être acceptée sans approbation de la Grande Assemblée Nationale Turque. Il faut donc mettre directement la Turquie dans l'équation.

Deux problèmes attirent l'attention ici. Le premier est la situation des citoyens turcs qui vivent dans l'île, le deuxième est la situation des turcs venus de Turquie avec le statut d'immigré et devenus citoyens de la RTCN⁷⁹.

Le droit de vote aux élections locales et nationales dans le cadre des acquis de l'UE des personnes qui passeront d'une partie à l'autre avec le nouvel Etat est un autre sujet problématique. Alors que l'UE accepte qu'il puisse y avoir des exceptions dans certains sujets, la partie turque pense qu'il est possible de voter aux élections locales que la résidence n'est pas suffisante pour des élections nationales. Les chypriotes grecs sont contre toutes exceptions temporaires des acquis de l'UE.

⁷⁹ Pour l'évolution du problème de la Population voir. Ahmet Aydoğdu, **Kıbrıs'ta Türk Nüfusu**, Ankara, 2005.

TROISIEME PARTIE :
LES DYNAMIQUES EXTERIEURES
ET LEUR EFFET A UNE SOLUTION EVENTUELLE

Dans la chapitre précédent nous avons essayé de démontrer que la cohérence de la partie chypriote grecque sur la résolution du problème chypriote est discutable autrement dit n'est pas aussi significative. Mais il faut préciser que dans la résolution des problèmes complexes comme la question de Chypre, la sincérité ou la cohérence des parties ne suffisent pas. Les acteurs internationaux peuvent également jouer des rôles importants sur les politiques des pays qui ont des litiges.

Pour le problème chypriote il existe plusieurs dynamiques extérieures qui peuvent influencer la solution attendue. Dans le cas de Chypre il y a des pays garants qui ont gagné ce statut par les Traités de Londres et Zurich et il existe aussi des puissances internationales qui interviennent à cause des raisons stratégiques.

A la fin de ce dernier chapitre nous allons observer la situation actuelle pour prévoir le futur des négociations.

A. Les puissances garantes et leurs positions :

Avec l'Accord de Garantie signé avec les Accords de Londres et Zurich en 1959 et 1960, 3 Etats ont obtenu un mot à dire sur l'avenir de la République de Chypre : la Turquie, la Grèce, l'Angleterre. En cas de division, ces trois pays vont devoir se charger de l'unité. Si l'existence de la République de Chypre est en danger, ils interviendront suite à une décision commune.

Puisque le système fondé par les Accords de Londres et de Zurich est toujours valable aujourd'hui, les Etats garants occupent une place importante dans le développement d'une solution éventuelle.

1. Le Royaume-Uni : Théoriquement pour une solution équitable :

Le Royaume-Uni est certainement un des premiers pays qui a son mot à dire parmi les forces extérieures au sujet de Chypre. L'e figure parmi les pays garants avec la Grèce et la Turquie dans les accords qui ont fondé la République de Chypre. Par ailleurs, Le Royaume-Uni avait bénéficié de quelques bases militaires lors de l'indépendance de la République de Chypre. Cette situation que l'on peut qualifier de restes de la période de la colonisation, refait actualité dans les négociations de Chypre et la fin de ces bases est discutée.

L'ancien dirigeant colon de Chypre, le Royaume-Uni a préservé son attitude discrète dans un sujet important tel que les changements éventuels du Traité de Coopération et de Garanties. Un haut responsable britannique disait : le Royaume-Uni « sera prêt à débattre de ce sujet au moment opportun. Nous ne fermerons pas la

voie à un accord ». ⁸⁰ Les bonnes relations avec les différentes parties auraient dû faire de Londres un acteur important pour trouver une solution, mais on ne peut attendre qu'il soit aussi un acteur objectif, parce que Le Royaume-Uni est un membre de l'UE et dispose de bases équivalentes à 3 % de la superficie de Chypre. ⁸¹

Le Royaume-Uni soutenait le Plan Annan proposé au référendum en 2004. Dans ce but là, elle a promis de donner à la population la moitié des terres occupées par ses bases afin de rendre plus séduisant le plan au référendum. Mais le référendum a été refusé par les chypriotes grecs, la Chypre est entrée dans l'UE et ces bases ont gagné un statut légal aux yeux de la législation de l'UE.

On peut comprendre le point de vue du Royaume-Uni sur le Problème Chypriote à partir des rapports et des déclarations de ces institutions officielles. Nous rencontrons une série de proposition en vue d'une solution au problème, que ce soit dans les rapports de leurs assemblées (la Chambre des Communes) ou de différentes organisations de la société civile.

Dans le rapport en date du 22 février 2005 de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Communes qui relate les travaux réalisés en 2004, on retrouve quelques conseils pour une solution au problème. A côté de ceux qui décevront la partie turque, le point défendant la levée de l'isolation sur la partie turque figure parmi les plus importants. Il conseille ici le Gouvernement Anglais à enlever l'embargo des aides commerciales, touristiques et économiques qui pèse sur les chypriotes turcs. ⁸² Mais on ne trouve pas dans ce rapport une approche qui demande la reconnaissance des chypriotes grecs par la Turquie et les chypriotes turcs.

⁸⁰ Discours du Chef du Royaume-Uni, responsable de l'Europe, Carolin Flint, le 15 Janvier 2009

⁸¹ François Crouzet, "Chypre: Une Histoire Conflictuelle", http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/chypre__une_histoire_conflictuelle.asp (19 Août 2010).

⁸² Gündüz Aktan, "Kıbrıs Sorunu ve İngiltere", Radikal Gazetesi, 17 Mars 2005, (<http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=146751>), (10 Juin 2010).

Le rapport déclare également que l'équilibre turc et grec a été bousculé avec l'entrée unilatérale des chypriotes grecs dans l'UE, et que cela pourra être remédié avec l'adhésion de la Turquie à l'UE et la résolution du problème chypriote.

Mais ces propositions n'ont pas été retenues par l'UE malgré les 5 années passées. Même si Le Royaume-Uni soutient la Turquie, les opinions publiques de nombreux pays européens se sont positionnées contre la Turquie.

2. La Grèce : Une position soi-disant « neutre » vis-à-vis du problème ! :

La Grèce, qui s'intéresse de près avec ses cousins proches de Chypre, a coupé cet intérêt lorsque la partie chypriote grecque est devenue membre de l'UE, représentant l'île en entier. Elle préfère se mettre un peu de côté. Dans le cadre de sa politique « la Chypre fait, la Grèce se conforme », cette dernière ne va pas plus loin qu'un soutien moral au gouvernement chypriote grec. De plus, l'adhésion de la partie chypriote grecque est une preuve de son innocence pour son soutien au coup d'Etat de Nikos Sampson à Chypre en 1974 et d'avoir ainsi été à l'origine de l'intervention turque.⁸³

La Grèce impute la responsabilité à la Turquie de la présence de 150 000 immigrés clandestins en 2008. Elle critique la Turquie pour cette situation. Mais la Grèce pourrait apporter beaucoup pour une solution au problème chypriote en endossant un rôle davantage actif. La partie turque avait fait savoir qu'elle accepterait une rencontre entre les autorités turques et les chypriotes grecs à condition que la Grèce y participe également. Les acteurs extérieurs doivent forcer la Grèce à ce sujet.

⁸³International Crisis Group, "Kıbrıs: Yeniden Birleşme mi Bölünme mi?", Le Rapport No: 201, 30 Septembre 2009, p. 17.

Si l'on met de côté les nouvelles frictions militaires en mer Egée, le gouvernement grec actuel n'a pas beaucoup de lien avec la Turquie par rapport au gouvernement de 1999 qui était pour la croissance des relations économiques et du processus de normalisation entre les deux pays. Les autorités grecques, qui ne veulent pas se montrer comme des interlocuteurs dépassant les leaders chypriotes grecs, ont toujours évité de parler du problème chypriote avec la Turquie, ce qui était la raison évoquée par la Turquie qui refuse de rencontrer directement les chypriotes grecs.⁸⁴ Cette situation n'a pas permis aux parties de s'approcher d'une solution. Il est juste de dire que n'importe quel gouvernement grec dispose d'un minimum d'influence directe sur les chypriotes grecs. L'impossibilité de trouver une solution aux problèmes avec la Turquie, visible avec les événements proches du début de guerre comme en 1987 et en 1996, ont contraint la Grèce à des dépenses militaires colossales et à un manque de confiance. La Grèce est un des rares pays pouvant émettre des conseils à Nicosie au sujet des risques de l'approche d'un ancien haut responsable grec qui avait déclaré que « si les turcs voulaient entrer dans l'Europe, il fallait qu'ils y entrent en rampant ».

3. La Turquie : Acteur et Victime de la Question :

Avec la formation du gouvernement AKP suite aux élections du 3 Novembre 2002, les anciennes politiques au sujet de la politique étrangère, y compris celles concernant le problème chypriotes, ont changé. En parallèle au gouvernement sous la direction de Mehmet Ali Talat à Chypre, le gouvernement a fait savoir qu'il était en faveur d'une solution rapide et a montré beaucoup d'effort en 2003 et 2004 pour que les négociations de paix sous la direction de Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU aboutissent. Suite aux efforts du gouvernement AKP et du Premier Ministre Recep Tayyip Erdogan, le Plan Annan a été accepté par le peuple au référendum. Mais tous ses efforts ont été en vain avec le refus de la partie grecque.

⁸⁴ "Foreing Ministry Propose EU-Turkey Summit"; <http://www.athensnews.gr/portal/10/34007> (23 Fevrier 2011).

Si l'on observe la position du gouvernement turc après 2004, il continue à être lié aux éléments fondant le Plan Annan de 2004. La Turquie a toujours fait pression pour accélérer le processus et laisser l'ONU faire des propositions conciliantes sur les sujets délicats. Avec le soutien d'Ankara, l'opinion publique est aujourd'hui plus favorable à une solution fédérale par rapport à 2004. Selon un ancien haut responsable, « le gouvernement actuel est favorable à une solution. La Turquie ne sera pas celle qui dira non ».

Après l'arrivée au pouvoir de Derviş Eroğlu, proche de la ligne de Rauf Denktas et à tendance de droite, suite aux élections d'Avril 2009, la Turquie a fait savoir qu'elle soutenait Mehmet Ali Talât en prenant contact avec Derviş Eroğlu. Nous pouvons voir l'état concret de ce soutien émis à Talât dans le Journal Radikal du 22 Avril 2009. Selon le journal, « le Président de la RTCN, Talât, est le négociateur principal », déclara le Président turc Abdullah Gül après les élections, avant d'ajouter : « la Turquie soutient de toute sa force Monsieur Talât et les négociations, en tant que mère patrie ». ⁸⁵ Le Premier Ministre Recep Tayyip Erdoğan a également déclaré son soutien d'une manière plus ouverte dans le même journal à la même date : « Nous souhaitons vivement qu'Eroğlu soit un soutien dans la solution à trouver pour l'île, et non un rempart ». ⁸⁶ Toutes ces déclarations ont permis de parler des négociations et des rencontres d'une manière positive. Tous les événements montrent que la Turquie cherche à mettre en avant le rôle important de l'ONU dans l'île et de ménager les attitudes nationalistes en RTCN.

Après 2004, Ankara pensait qu'il n'était plus nécessaire d'autoriser de nouveaux gestes significatifs car ils avaient tout fait pour soutenir le Plan Annan qui n'a pas abouti. C'est pour cette raison que la Turquie n'est plus favorable à être

⁸⁵ Murat Yetkin, "Ergenekon, Azerbaycan, Kıbrıs", Radikal Gazetesi, 22 Avril 2009, <http://www.radikal.com.tr/Default.aspx?aType=RadikalYazarYazisi&ArticleID=932432&Yazar=MURAT%20YETK%20DDN&Date=22.04.2009&CategoryID=98> (21 Août 2010).

⁸⁶ <http://www.radikal.com.tr/Radikal.aspx?aType=RadikalHaberDetay&ArticleID=932365&Date=22.04.2009&CategoryID=100> (21 Août 2010).

conciliante de manière unilatérale malgré son soutien à Talât pour les négociations. De même que pour le premier ministre Erdoğan, une impasse dans les Négociations de Paix Etendue pourrait apporter la recherche de nouvelles alternatives.⁸⁷ L'imposition d'un nouveau critère à la Turquie pour son adhésion à l'UE au sujet du problème chypriote, la non tenue des promesses de l'UE malgré l'acceptation de la partie turque du Plan Annan, ainsi que le laisser aller face aux chypriotes grecs ont été mal pris par l'opinion publique turque. Les milieux nationalistes pensent notamment que même si une solution était trouvée, l'UE trouvera de nouveaux critères pour faire obstacle à l'adhésion de la Turquie.⁸⁸ C'est pour cette raison que de nombreux courants défendent encore une solution de deux peuples différents, deux parties en Chypre.

La Turquie déclare qu'il faut que le Chypre réunie repose sur « deux états fondateurs » de manière officielle. De la même manière, la Turquie insiste pour qu'elle continue son rôle de garant et que le droit primaire de l'UE soit intégré dans l'accord. Les autorités officielles de la Turquie sont toujours présents dans les négociations, même si de manière plus limitée qu'auparavant. Le Premier Ministre Erdoğan souligne que la Turquie est toujours en Etat d'approuver ou d'opposer son veto à toutes les solutions pouvant apparaître. Mehmet Ali Talat, qui était auparavant partisan de s'affranchir le plus possible de la Turquie, soutient cette attitude de la Turquie. Selon lui, suite à la déception des chypriotes turcs infligée par l'UE, ils ne pourront accepter un accord auquel Ankara dirait oui, parce qu'ils ne peuvent avoir confiance qu'en la Turquie.

Comme dit plus haut, la présence d'un problème chypriote turc influence les relations de la Turquie avec l'UE. Si aucune solution n'est trouvée au problème de

⁸⁷ « Il est devenu indispensable de ne pas retarder davantage la normalisation du statut de la République Turque de Chypre du Nord... Ces négociations ne peuvent pas continuer une éternité ». Discours du premier ministre Recep Tayyip Erdoğan, au Conseil Général de l'ONU, 24 Septembre 2009.

⁸⁸ Çağrı Erhan, "AB'ye üye olmak istiyoruz ama ümidimiz yok", <http://www.turkiyevrupavakfi.org/index.php/arastirma-yorum/basinda-cikanlar/1833-ab-uyeligi.html> (24 Juillet 2010).

Chypre, la perspective de l'adhésion à l'UE de la Turquie peut être un échec. Sans solution, la moitié des 35 chapitres de négociation d'entrée de la Turquie restera en suspens, et aucun nouveau chapitre ne sera ouvert. L'attitude du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministre des Affaires Etrangères est importante pour la Turquie. La politique officielle de la Turquie, avec Ahmet Davutoglu, depuis qu'il a été élu ministre en mai 2009 et déjà avant, lorsqu'il était conseiller principal du premier ministre, est : « zéro problème avec les voisins », et au sujet de Chypre : « être toujours un pas en avant devant les autres ».

De plus, la Turquie est en position de coupable lors des procès des chypriotes grecs qui ont eu lieu à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, et est condamnée à des indemnités lourdes. C'est pour cela qu'une solution pourrait sauver la Turquie d'un lourd poids d'indemnisation qui pourrait augmenter dans les années à venir.

La Turquie est proche d'une solution ouverte à Chypre avec son gouvernement, comme nous l'avons vu dans les exemples cités précédemment, parce que l'adhésion à l'UE, qui est un de ses plus grands objectifs, ne pourra se faire avant d'avoir solutionné le problème de la Chypre. Mais après 2004, la Turquie a quelque peu perdu confiance en les chypriotes grecs et aux pays membres de l'UE. Pour mettre fin à ces ennuis, Christofias doit être lié à l'objectif de « deux Etats fondateurs » qui disposent d'une « égalité politique ». Il doit aussi prouver à Ankara sa cohérence et son soutien au processus d'adhésion de la Turquie à l'UE qui verra ainsi l'ouverture de nombreux nouveaux chapitres bloqués à l'heure actuelle à cause du problème chypriote.⁸⁹

⁸⁹ Uluslar arası Kriz Grubu Raporu, Op. Cit, p. 28.

B. Les positions des Acteurs Internationaux :

Les puissances internationales et les grandes organisations internationales déjà citées ont toujours des choses à dire sur le problème chypriote.

1. Les Etats-Unis d'Amérique : à la Quête d'un Équilibre en Méditerranée⁹⁰ :

Suite aux négociations de Chypre qui ont commencé en 2002 sur l'initiative de Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies, et qui déboucha sur un référendum le 24 Avril 2004 non accepté, la Turquie a compris que le plus grand obstacle de son entrée à l'Union européenne était le problème chypriote. Afin de se débarrasser de ce problème, elle a envisagé de relancer des négociations bilatérales. C'est pour cette raison qu'elle a commencé les travaux en coulisse sous l'œil des autorités internationales pour réunir la partie grecque avec la RTCN. Les Etats-Unis étaient l'acteur le plus important, parce qu'elle pensa qu'une intervention plus poussée des Etats-Unis et de l'ONU serait plus bénéfique, à la place de l'UE qui est favorable à la partie grecque dans sa politique traditionnelle.⁹¹

Quel est donc alors la politique officielle des Etats-Unis à ce sujet ? Y a-t-il des ressemblances avec la politique de la Turquie ?

⁹⁰ Pour plus d'information voir. Osman Metin Öztürk, **Stratejik Açıdan Doğu Akdeniz ve Kıbrıs**, İstanbul, Altinküre Yayınları, 2003.

⁹¹ Ertan Efegil, "Bush Yönetimi ile AK Parti'nin Kıbrıs Politikaları'nın Karşılaştırmalı Analizi (Annan Planı ve Sonrası)", **Avrasya Dosyası: Türkiye-ABD İlişkileri**, 2005, Vol:11 Numero:2, p.60.

Avant le référendum de 2004, les Etats-Unis étaient favorables à l'entrée de l'île de Chypre dans l'UE après avoir résolu ces problèmes. C'est pourquoi ils voulaient une République de Chypre débarrassée totalement des différends et des conflits de frontière. C'était important pour la sécurité et la stabilité de l'Est de la Méditerranée et du Proche-Orient. Avec une solution, les relations entre les deux pays membres de l'OTAN, la Turquie et la Grèce, seront normalisées, et la Turquie trouvera la possibilité d'avancer vers un résultat positif dans ses négociations pour l'adhésion à l'UE.

Les Etats-Unis ont continué à soutenir sa position pour une solution après le référendum, et appliquent différents plans pour rapprocher les deux peuples et lever les préjugés entre eux. Par exemple, des étudiants des deux peuples étudient dans les mêmes universités aux Etats-Unis. De la même façon, ils encouragent le développement économique de la RTCN et soutiennent la Green Line Regulation. Mais pour les Etats-Unis, tout ceci ne signifie pas une reconnaissance de la RTCN, parce que sa reconnaissance pouvait s'éloigner d'une solution.⁹²

Toujours après la Référendum, le ministre des affaires étrangères de l'époque Condoleezza Rice a été tendu sur le sujet. La Ministre américaine a invité officiellement le 29 octobre 2005 le Président Mehmet Ali Talât afin de trouver une solution à Chypre avec les Etats-Unis et pour montrer son soutien aux efforts qui se poursuivent pour mettre fin à l'isolation des chypriotes turcs. Dans son entrevue avec Rice, le Président Mehmet Ali Talât a renouvelé son appel à mettre fin à l'isolation et à poursuivre les démarches pour trouver une solution, et a demandé aux Etats-Unis d'encourager les autres pays à en faire de même.⁹³

En résumé, bien que les Etats-Unis soutiennent la Turquie et la RTCN, ils se comportent de cette manière en tant que grande force internationale. Ils ont un intérêt

⁹² Ibid, p.64.

⁹³ Hürriyet Gazetesi 29 Octobre 2005

<http://hurarsiv.hurriyet.com.tr/goster/haber.aspx?id=3457554&p=2> (5 Avril 2010).

en termes de création d'une économie libérale durable et de sécurité de la région du Proche-Orient et de la Méditerranée orientale. C'est pourquoi ils pensent différemment de l'UE et des Nations Unies. Mais bien sûr, cette approche des Etats-Unis, ainsi que ses actions, sont importantes pour trouver une solution au problème.

2. La Fédération de la Russie : Relations riches avec La Partie Chypriote Grecque :

Pendant le processus qui a commencé dans les années 1950 et s'est terminé par l'intervention militaire turque, la Fédération russe était une force internationale. Mais l'URSS, nommé ainsi à l'époque, n'a pas été intégrée à la force de paix formée pour assurer la sécurité entre les deux parties suite au Mouvement de la Paix de 1974. Autrement dit, on a voulu l'écarter du problème. Mais la position proche de l'URSS du dirigeant de la partie grecque avant 1974, Makarios, ainsi que le processus de relations commerciales entre l'URSS puis la Russie avec le Chypre grecque et l'installation dans le sud de l'île de fusées S-300, montrent qu'elle était un acteur international jouant un rôle dans la résolution du problème.⁹⁴ Elle n'était donc pas réellement écartée du problème d'un point de vue historique.

La Fédération de la Russie n'a pas pris réellement parti au problème lors de sa période de reconstruction après la Guerre froide. Mais la situation a changé avec l'arrivée au pouvoir de Poutine. La Fédération de la Russie a prêté attention aux problèmes de la région suite aux objectifs régionaux et internationaux de Poutine. Une de ces questions est le problème chypriote. On ne doit pas minimiser la participation de la Fédération russe dans la résolution du problème chypriote.

⁹⁴ Sinan Oğam (E. Büyükelçi), "Rusya Federasyo'nun Kıbrıs Politikası" <http://www.turksam.org/tr/a1818.html> (18 Juillet 2010).

La Fédération de la Russie a repris parti au le problème en 2004. Avant le référendum du Plan Annan en date du 24 Avril 2004, les Etats-Unis et l'Angleterre ont soumis un plan de décision au Conseil de Sécurité de l'ONU, au sujet de l'application du Plan Annan afin de mettre en sécurité les parties turques et grecques⁹⁵. La Russie y a opposé son droit de veto.⁹⁶ Pourquoi la Russie a-t-elle utilisé de son droit de veto alors qu'elle ne l'avait pas fait depuis 1994, y compris pour l'Irak ? Il peut en réalité y avoir de nombreuses raisons. Il faut examiner l'attitude de la Russie au sujet de la Chypre pour le comprendre.

Quand on regarde d'un point de vue politique, nous voyons que la Russie cherche à montrer qu'elle est « aussi ici pour les questions internationales ». Elle aurait pu profiter des votes pour l'Afghanistan et l'Irak pour le faire signifier, mais ces questions là auraient pu devenir des problèmes stratégiques pour elle si elle avait utilisé ce droit de veto à ces moments. Mais le Chypre est idéale pour donner un message au monde.⁹⁷

De plus, la Russie voit une ressemblance entre le problème chypriote et la Tchétchénie qui figure dans ses propres terres. La Russie a pu voir à travers le Plan Annan une concession de droits proche de l'indépendance à la partie turque. Une

⁹⁵ Dans le cadre du rapport proposé par le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan, le projet de décision qui prévoit la formation d'une force de paix Onusien dans l'île et un embargo sur les armes, fait référence au Chapitre 7 du Statut Permanent de l'ONU. Le 41ème article du Chapitre 7 prévoit la prise de mesure pour arrêter partiellement ou totalement les relations diplomatiques et toutes sortes de communication dans la région afin de donner de la force à la décision; le 42ème article prévoit quand à lui un mouvement des forces de l'air, maritime et de terre du Conseil de Sécurité au cas où les mesures sont jugées insuffisantes. On comprend que ces articles dépassent l'objectif de garantir la fonction et l'application du Plan Annan, et accepte une situation de guerre dans l'île afin même qu'elle ne se réunisse. De plus, ce projet de décision vu au Conseil de Sécurité rend inefficace le statut de garant de la Turquie et la démobilise. Ce projet porte la qualité d'un document qui rend définitif l'impossibilité d'une action même si les Forces Armées Turques, qui resteront dans l'île, ne changent pas de situation. Le projet de décision oblige la Turquie de redonner ses droits de Garants gagnés avec les accords de Londres et de Zurich en 1959 aux soldats de la Force de Paix de l'ONU. Gözde Kılıç Yaşın <http://www.turksam.org/tr/a49.html> (18 Juillet 2010).

⁹⁶ Francine Quentin, "Les Chances de Réunification s'amenuisent", 22 Avril 2004, http://www.rfi.fr/actufr/articles/052/article_27579.asp (23 Juillet 2010).

⁹⁷ <http://www.turksam.org/tr/a1818.html> (18 Juillet 2010).

telle situation mise en place par l'ONU risquerait de réaliser la même chose au sujet de la Tchétchénie dans les années à venir.⁹⁸

Il ne faut pas oublier que la Russie, la Chypre grecque et la Grèce partagent une religion semblable. La place d'une partie turque ayant les mêmes droits que les grecs à l'intérieur d'une Chypre qui entre dans l'UE aurait peut-être inquiété la Russie. Cela revient à dire que la Turquie sera influente dans la Méditerranée orientale. Alors qu'une Chypre représentée seulement par la partie grecque orthodoxe aura pour bénéfice de renforcer la Grèce. On ne peut pas ignorer un tel point de vue.⁹⁹

On peut ajouter les intérêts économiques de la Russie pour le Chypre grecque, dont les entreprises off-shore qui ont beaucoup investi dans le Sud et qui bénéficient d'accords empêchant une double imposition. On peut ainsi analyser de cette manière le soutien donné au Sud. La Chypre est un des clients les plus importants dans le domaine militaire. Le projet de décision qui prévoyait un embargo dans le cas où le Plan Annan n'aurait pas été accepté menaçait le marché des armes de la Russie. C'est peut-être à ce regard que la Russie a opposé son veto.

Pour conclure, La Fédération de la Russie a de nombreux liens politiques, historiques, religieux et économiques avec la Chypre du Sud. C'est pourquoi elle a donné son veto au projet de décision et a soutenu le non au référendum à Chypre. Au final, il n'y a pas eu d'issue positive au référendum. Mais après le référendum, la politique chypriote de la Fédération russe a été modifiée. Selon le Ministre des Affaires Etrangères russe Sergey Lavroz, la politique chypriote est ainsi : « *Nous sommes prêt à collaborer avec les parties chypriotes, et aussi les autres Etats, dans le but d'assurer une solution juste, vivable et étendue dans le cadre de la mission de bonne volonté du Secrétaire Général de l'ONU et en respectant les décisions de l'ONU en Chypre. Nous agissons volontairement en prenant en compte les*

⁹⁸ Alexei Malashenko, *Du Daghestan à la Tchétchénie, escalade militaire et "péril islamique"*, Octobre 1999, <http://www.monde-diplomatique.fr/1999/10/MALASHENKO/12538> (25 Juillet 2010).

⁹⁹ <http://www.evrazia.org/modules.php?name=News&file=article&sid=1788> (18 Juillet 2010).

inquiétudes et les intérêts légaux des grecs et des turcs en Chypre dans notre recherche de compromis. »¹⁰⁰

Ainsi, la Politique chypriote de la Russie, traditionnellement favorable à la partie grecque, a changé peu après son veto au Conseil de Sécurité de l'ONU et au Non au référendum de la Chypre grecque. Cela peut provenir de sa volonté à ne pas ignorer la Turquie qui a commencé à devenir plus active en trouvant des solutions aux problèmes qu'elle a avec ses voisins se trouvant dans la région russe. De la même façon, on peut comprendre l'effort de rapport de la Russie avec les pays musulmans après son invitation à l'Organisation de la Conférence Islamique en 2004 en tant qu'observateur comme une politique visant à ne pas écarter la Turquie qui a une position forte dans l'OCI.

En 2008, la Russie est apparue d'une façon à intéresser la RTCN à une période où les tentatives de séparation du Kosovo de la Serbie avaient été accueillies positivement par l'UE et les Etats-Unis. Poutine avait déclaré : « Je ne veux offenser personne mais la Chypre du Nord est indépendante depuis 40 ans. Je ne comprends pas pourquoi vous ne le reconnaissez pas, n'avez-vous pas honte de ce double langage ? ¹⁰¹ ». Evidemment, la Russie s'est montrée contre l'indépendance du Kosovo pour ses propres intérêts. Mais il est important de noter le discours de Poutine qui fait savoir que l'UE et les Etats-Unis ont un double langage et présentent une injustice.

La Turquie et la Russie, qui se sont rapprochés davantage en 2009 et 2010, peuvent parvenir à un point plus équilibré. La Russie peut être active dans la solution lorsque l'on prend compte de ses relations avec la Chypre du Sud.

¹⁰⁰ Sinan Oğan, Op. Cit. <http://www.turksam.org/tr/a1818.html> (18 Juillet 2010).

¹⁰¹ <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=247513> (18 Juillet 2010).

3. L'Organisation des Nations Unies (ONU) : Recherche d'une solution urgente :

Les Nations-Unies préservent leur qualité d'acteur autorisé à être entremetteur dans les rencontres en termes juridique.¹⁰² Le processus de paix qui continue a bénéficié du soutien important de Lynn Pascoe, Conseiller du Responsable des Affaires Politiques du Secrétariat Général. Depuis 2008, Alexander Downer, ancien Ministre des Affaires Etrangères de l'Australie, le conseiller spécial à Chypre du Secrétariat Général et le chef de mission de bonne volonté aux négociations se sont de nombreuses fois rendus sur l'île. La grande majorité des membres du Conseil de Sécurité ont donné leur soutien à leurs efforts. Alors qu'avoir un profil acceptable par toutes les parties en Chypre est un succès à lui seul, il a réussi à orienter l'actualité et le calendrier sur toutes les nouvelles négociations déclarées en public. Le rôle de Downer à l'avenir continuera d'être sans égal et vital.

Les discussions faites lors du contrôle des durées de fonction de la Force de Paix de l'Onu au milieu de cette année au Conseil de Sécurité a été la cause de l'instauration d'un nouvel esprit dans l'île. Un rapport à propos du plan de situation à la lumière d'une éventuelle solution de la part du Secrétariat Général a été demandé, et un message a été envoyé aux deux parties qui annoncent le changement du statu quo, mais surtout aux chypriotes grecs qui ne veulent plus que les chypriotes turcs et que les 850 soldats de l'ONU restent sur l'île et qui répondent à un tiers du budget annuel d'un montant de 56,5 millions de dollars. Cette sommation a été préparée savamment par des internationaux qui savaient que les chypriotes grecques résistaient lors des négociations ; mais alors qu'il faut des ressources pour les conflits

¹⁰² Pour le rôle juridique de l'ONU voir: Joseph S. Joseph, **Cyprus: Ethnic Conflict and International Politics**, New York, ST. Martin Press, 1997, pp. 94-115.

qui semblent apparent et plus dangereux, la poursuite de la mission de paix la plus longue et la plus calme de l'ONU a entraîné l'impatience des acteurs internationaux. La Turquie et les chypriotes turcs espèrent que l'ONU forcera plus pour trouver une solution. Mais il n'y a pas d'autre choix que de quitter ou de s'enfoncer avec les efforts des Chypriotes à l'ONU, parce que les Chypriotes grecs ont décidé qu'il s'agissait de « la solution des Chypriotes ». L'échec des négociations en 2010 peut donner des coups profonds à l'existence de l'ONU.

ONU contribue au processus de paix depuis 2004 par ses représentants cités si dessus. Mais l'ONU et ses fonctionnaires sont favorables à mettre une pression, peu soit-elle, sur les parties. Le Conseiller Spécial à Chypre du Secrétariat Général de l'ONU, Alexander Downer, proposera un rapport au Secrétariat Général de l'ONU en novembre 2010. Si aucune conciliation n'est faite suite à ce rapport fin 2010, l'opinion publique internationale débattrà du retrait ou non de l'ONU de son rôle de médiateur. Pour Downer, il est possible de dépasser rapidement les désaccords lors des négociations à condition d'accélérer un peu les choses.¹⁰³

Downer fera quelques avertissements aux parties selon les informations qu'il dispose et les recherches de différents journaux dans son rapport. Il fera savoir que l'ONU perdra patience et que l'ONU pourrait se retirer des négociations. Le rapport insistera surtout sur le refus d'opter pour le statu quo par la communauté internationale et si les parties ne voient pas de solution, on demandera ouvertement ce qu'elles souhaitent.

Si le rapport est ainsi préparé, cela signifiera que le représentant spécial de l'ONU pense que la position actuelle de la partie grecque est une tactique de diversion. Un tel rapport pourrait donner l'opportunité d'un processus de négociation

¹⁰³ "Downer: BM Kıbrıs Sorununu Birakabilir", Havadis Gazetesi, 02 Août 2010, http://www.havadiskibris.com/KIBRIS/9260--Downer_-%E2%80%9CBM-Kibris-sorununu-birakabilir%E2%80%9D.html (16 Septembre 2010).

tourné vers une solution en étant plus réaliste. Parce que les deux parties souligneront le refus d'une absence de solution.

4. L'Union européenne : Acteur Objectif ? :

En 2004, l'Union européenne s'est retrouvée au milieu du problème en acceptant comme membre représentant toute l'île de la Chypre grecque du Sud qui n'a pas trouvé de solution à ces problèmes de terre, contrairement à ses principes. Le rôle de l'UE augmente lorsque l'on sait que deux des pays garants (Angleterre et Grèce) sont membres de l'Union et le troisième (la Turquie) candidat. Elle peut prendre une fonction active dans la solution en pressant les pays garants et en appliquant des sanctions à la partie grecque de l'île.¹⁰⁴

Mais la situation n'est pas comme telle. Elle n'a donné aucune sanction à la partie grecque qui a montré sa position inconciliable en disant non au référendum du Plan Annan de 2004. C'est pour cette raison et pour le fait que le oui des chypriotes turcs n'a pas été récompensé que ces derniers boudent quelque peu et ont perdu leur confiance en l'UE.¹⁰⁵ La promesse de mettre fin à l'isolement des chypriotes turcs après le référendum n'a jamais été tenue six ans après. La raison principale à cette situation est le veto qu'imposera la partie grecque dans les institutions de l'UE.

De plus, la partie grecque limite parfois l'application du Règlement de la « Ligne Verte » de l'UE. L'UE ne trouve pas de solution à cette situation.

¹⁰⁴ Pour l'arrière plan historique Voir. Tuncer Topur, *Dünya ve Türkiye – AB – Kıbrıs Üçgeni*, Ankara, Yeni Türkiye Yayınları, 2002.

¹⁰⁵ Uluslar arası Kriz Grubu Raporu, Op. Cit., p. 31.

La participation de l'UE pour une solution qui plairait aux deux parties est dans une situation clé dans les relations avec la Turquie. L'UE est indexée sur la partie grecque, et si elle continue sa politique écrasée face à ses menaces, elle perdra sa collaboration avec la Turquie. Un échec des négociations pour la paix et la fin des négociations de l'entrée de la Turquie dans l'UE peut pousser la Turquie à une position anti-occidentale. Ceci aura pour effet de rendre instable dans la Méditerranée orientale. L'UE qui veut être un projet de paix, risque de perdre de la crédibilité en préservant une zone de conflit¹⁰⁶. L'UE essaie de trouver une pluralité de pays sources d'énergie pour assurer sa sécurité énergétique ces dernières années, elle doit donc avoir la Turquie à ses côtés face à la Russie, sa plus grande concurrente. C'est pourquoi elle doit avoir une approche attentive à la partie grecque qui va à l'encontre de pays membres sur de nombreux sujets parvenus à un accord dans l'UE.¹⁰⁷

La décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne donnée en avril 2009 au procès d'Orams et qui rend toutes les décisions des tribunaux des chypriotes grecs applicables dans toute l'UE, a montré que l'UE était désormais très impliquée dans le problème chypriote. Le moment de la décision a donné de mauvais coups au processus de paix et a renforcé le sentiment d'injustice des chypriotes turcs en Europe et la croyance erronée que le statu quo pourrait être une meilleure issue que les négociations chez les Chypriotes grecs. L'injustice faite aux chypriotes grecs qui ont perdu leur bien doit terminer ; mais la meilleure voie est une solution politique.

¹⁰⁶ C'est un concept propre à Joseph Nye. Le **soft power** ou la **puissance douce** est un concept développé par Joseph Nye décrire la capacité d'un acteur politique international d'influencer indirectement le comportement d'un autre acteur. Selon J. Nye, les pays qui influencent leur politique étrangère avec des moyens culturels et sociaux à la place de moyens militaires et économiques sont des soft power. Bien entendu, les pays qui se plient au soft power se comportent ainsi de leur plein gré parce qu'il n'y a pas les méthodes militaires et économiques. L'UE est un des meilleurs exemples du Soft Power actuellement, parce qu'elle cherche à créer une zone de sécurité avec des concepts tels que les droits de l'homme, la démocratie libérale, l'économie de marché. Pour plus de détail à ce propos : Joseph S. Nye, **Soft Power : The Means to Success in World Politics**, New York, Public Affairs, 2004.

¹⁰⁷ La Chypre du sud est contre l'idée au sujet de la Géorgie et au sujet du Kosovo.

C'est pour cette raison que les tribunaux de l'UE doivent donner des garanties sur le financement des indemnités à donner aux deux parties. Une telle garantie encouragera les deux parties vers une solution.

L'UE met en place des projets pour que ces deux peuples soient réunis. Mais elle doit approuver le renouvellement des aides financières attribuées par la Commission aux chypriotes turcs, et poursuivre le Règlement d'Aide qui a commencé avec succès en 2006. La valeur totale du programme est de 259 millions d'euro, et peut baisser fin 2009. Cette baisse pourra apparaître au moment où le programme a du succès et que l'UE a repris place sur la carte pour les chypriotes turcs. Le repoussement du renouvellement par l'UE aura une pression pour mettre en accord les deux parties. Mais cela semble être une sanction des chypriotes turcs qui devraient se plaindre de cette situation¹⁰⁸.

La Commission doit montrer plus d'efforts pour préparer le nord dans le processus d'appropriation des gains. Elle doit aider à diminuer la différence économique entre l'Etat fondateur chypriote turc et le sud, et aider financièrement l'UE à mettre en place ce qu'il faut. Elle peut lancer des initiatives semblables à celles des soutiens au processus de paix de l'Irlande du Nord qui assura 700 millions d'euros.¹⁰⁹

C. Les derniers développements à propos du problème :

Après avoir vu les positions des acteurs internationaux, nous allons essayer d'analyser les derniers événements qui intéressent la question chypriote.

¹⁰⁸ Uluslararası Kriz Grubu Raporu, Op. Cit., p. 32.

¹⁰⁹ Ibid, p.32.

1. La Situation Actuelle de Septembre 2010 :

Le Premier Ministre Derviş Eroğlu a été élu troisième Président de la RTCN avec 50,38 % des voix au premier tour des élections présidentielles du 18 avril 2010, avec 77 % de participation. L'ancien Président Mehmet Ali Talât a obtenu 42,85 % des voix. Les élections ont eu lieu à un moment où les négociations entre Talât et Christofias sont arrivés à un certain point, où le problème chypriote était devenu un point clé dans les négociations de la Turquie à l'UE et que les problèmes internes de la RTCN n'étaient plus gérables.

Le choix comme dirigeant et négociateur d'un homme de droite nationaliste qui met en avant la survie de la RTCN et la souveraineté des chypriotes turcs a montré que le problème chypriote et la RTCN sont entrés dans une nouvelle période. Les Politiques à la période de pouvoir du CTP de Talât ont été à l'origine des résultats des élections présidentielles.

Avant d'être Président de la République Derviş Eroğlu était le premier ministre de RTCN depuis 2009. Selon lui, un plan de paix préparé par les puissances étrangères ne sera pas un bon plan parce que celui-ci pourrait être préparé pour que Christofias le signe. Il est pour un plan susceptible de faire vivre deux Etats séparés à Chypre. Selon Eroğlu, *deux Etats devraient vivre côte à côte, puis se réunir sous le toit d'une confédération et avec le temps, former une fédération dans le cas où cette réunion se révélerait harmonieuse. Mais si le premier pas est une fédération, et surtout si un grand nombre de personne est déplacé cet accord ne sera de longue durée. Vous savez bien que les fédérations durent lorsqu'elles ont lieu entre des égaux. La République de 1960 n'avait duré que trois ans.* »¹¹⁰

¹¹⁰ L'entretien fait avec Derviş Eroğlu pour le journal "Aujourd'hui La Turquie" et publié dans le numéro 55, Novembre 2009.

Donc, les paroles d'Eroğlu nous montrent que le manque de confiance envers la partie chypriote grecque est dû au mal fonctionnement du système de 1960. Malheureusement ce manque de confiance existe également chez les chypriotes grecques. Avec un nouveau Président comme Eroğlu dont les tendances nationalistes sont plus remarquables que Talât, peuvent être difficile de mener une période de négociation de paix.

2. Christofias et ses nouvelles propositions :

En rapport à la cohérence qui est une des questions que nous avons posé dès le début, des évènements intéressants ont eu lieu en juillet 2010. Le 15 juillet 2010, le dirigeant de la Chypre du Sud, Demetris Christofias, a fait un discours dans le but de blâmer l'anniversaire du coup d'Etat organisé en Chypre par la Junte Grecque le 15 juillet 1974. Il a ainsi énuméré une série de nouvelles propositions en direction des entrevues de Chypre. On retrouve ces propositions dans le « Programme tripartie » :

111

- Il a demandé qu'on ajoute les chapitres des terres, de l'immigration, de la citoyenneté et des étrangers à l'intérieur du sujet de la Propriété parce qu'il s'agit d'un domaine à plusieurs dimensions.

- Maras devait être redonnée à la partie grecque et le port de Gazimagusa en RTCN pourrait s'ouvrir sous l'observation de l'UE. Il a ainsi prétendu que la RTCN pouvait faire du commerce avec ce port et élargir ses relations avec l'UE.

¹¹¹ "Hristofyas'tan Öneriler Paketi", 16 Juillet 2010, <http://www.cnnturk.com/2010/dunya/07/16/hristofyastan.oneriler.paketi/583770.0/index.html> (14 Septembre 2010).

- Il a défendu le besoin de débattre sur la « Conférence Internationale » formée par les représentants des deux parties, des pays garants, des membres du Conseil de Sécurité de l'ONU, et organisée au sein de l'ONU au sujet de l'avenir des soldats étrangers en Chypre et des pays garants.

Selon Christofias, ces propositions sont logiques et accéléreraient le processus de négociations comme le veulent la Turquie et la RTCN. Mais la RTCN n'est pas très favorable à ces propositions. Ces propositions sont loin d'une solution et répètent les anciennes idées. La demande de retirer les armées que l'on appelle occupantes, est une des preuves les plus importantes. La répétition des anciens discours sous une nouvelle rhétorique ne doit pas être comprise comme un pas en avant. Pour une solution, il faut redonner de la confiance réciproque comme nous l'avons dit dans les chapitres précédents.¹¹²

Le porte parole de la partie chypriote grecque, Stefanos Stefanou, l'a dit ouvertement dans ses réponses données au journal Fileleftheros. A la question « si la partie turque refuse ses propositions, que se passerait-il », il répond « ces propositions sont au moins une mesure de l'attitude de la partie chypriote grecque. On verra clairement quels acteurs objectifs feront tout leur possible pour ouvrir une solution ». ¹¹³

Cette réponse nous permet de trouver des choses en rapport à l'incohérence de la partie grecque comme nous l'avons vu depuis le début de notre recherche. Cela montre que la partie grecque cherche à amener les turcs à la table des négociations et à montrer que ce sont ces derniers qui ne veulent pas de solution parce qu'ils refuseront les propositions, et pourront ainsi gagner à nouveau une image positive aux yeux des acteurs internationaux qu'ils qualifient d'acteurs objectifs.

¹¹² Sibel Kalemdaroğlu, “Yunanistan’da Değişen Bir şey Yok”, <http://www.turksam.org/tr/a2180.html> . (20 Septembre 2010).

¹¹³ “Stefanu: Hristofyas’ın Önerileri Sıçrama Tahtası”, <http://www.abvizyonu.com/ab/stefanu-hristofyasin-onerileri-sicrama-tahtasi.html> (16 Septembre 2010).

CONCLUSION

Mehmet Ali Talat avait apporté un espoir pour trouver une solution au Problème Chypriote quand il arriva au pouvoir et déclara qu'il n'était pas favorable au statu quo en 2005. En 2008, c'est au tour de Demetris Christofias, partisan du dialogue et du dénouement qui prit la tête de la partie grecque de l'île. Ces deux élections avaient augmenté les espoirs pour une solution.

Mais les négociations intensifiées qui continuent depuis deux ans ont montré que Christofias, qui est arrivé en pouvoir en disant qu'il était favorable à une solution, poursuit une politique traditionnelle grecque. Avec l'avantage né de l'entrée dans l'UE de la Chypre du Sud, la RTCN et la Turquie qui poursuit ses négociations d'adhésion à l'UE ont été dans une mauvaise situation. La partie grecque attend des concessions de la part de la RTCN sans en donner.

Elle ne réalise aucun pas pour la solution fédérative, comme la reconnaissance de la RTCN, la levée de l'isolation, l'application de la Ligne de Démarcation, l'utilisation des fonds de l'UE par la RTCN de manière régulière, la levée du droit de véto de Chypre du Sud. Ceci ne contribue pas à supprimer le doute chez les turcs contre les grecs.

Ils encouragèrent leurs citoyens à ouvrir des procès individuels contre la Turquie devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme en accusant seulement celle-ci au sujet de la propriété, qui est un des points les plus difficiles. Les décisions

de justices rendent le sujet encore plus complexe et n'ont pas vu que l'on s'éloignait de la solution. Ils veulent décourager la partie turque avec ces procès.

Tous ces évènements donnent une réponse à la question sur l'incohérence de Christofias au sujet de la solution que nous avons précisé en introduction. Un dirigeant qui arrive au pouvoir en prétendant qu'il apportera un changement et une solution doit quitter les anciennes traditions politiques. Il doit apporter de nouvelles propositions.¹¹⁴

Ils continuent à faire les mêmes demandes depuis les années 1990 dans leur programme de juillet 2010, et ont une approche semblable de la RTCN et de la partie turque. La Turquie est une puissance occupante, l'armée turque une force d'occupation, la RTCN une organisation non officielle dans la façon de voir le monde de Christofias.

Le vent de la solution qui souffla depuis 2003 en RTCN et ainsi que le pouvoir des gouvernements défavorables au statu quo, ont mis fin à cette situation. Avec les élections de 2010, il y a eu un retour à la période avant élection de Mehmet Ali Talât. Derviş Eroğlu, qui met en avant les discours nationalistes et pour le statu quo et, a été élu président. C'est lui qui poursuivra les négociations. Mais il a déclaré qu'il poursuivrait les négociations à partir du point où en était Mehmet Ali Talât. Mais à quel point Eroğlu pourrait faire des concessions là où Talât lui-même n'a pas réussi sur des sujets importants ? Combien de temps résistera-t-il aux demandes des grecs et au refus de ses propres demandes ?

Les négociations entre Christofias et le nouveau président Derviş Eroğlu se sont poursuivies en septembre 2010. Il est clair que la réalisation d'une solution ne

¹¹⁴ Niyazi Kızılyürek, **Doğmamış Bir Devletin Tarihi: Birleşik Kıbrıs Cumhuriyeti**, İstanbul, İletişim Yayınları, 2005, pp.400 – 402.

peut se faire avec la volonté libre des parties. C'est pourquoi il est indispensable que les pays garants de Chypre depuis 1960, les grandes forces internationales et les organisations mondiales doivent encourager voir même obliger vers une solution du problème. Les chapitres des négociations entre la Turquie, pays garant, et l'UE ont été mis en suspens en raison de la question chypriote. C'est pourquoi la Turquie est favorable à une solution immédiate. De la même façon, l'Angleterre, autre pays garant, est favorable à une solution urgente. Mais elle n'utilise pas les mécanismes de l'UE et le Conseil de Sécurité de l'ONU dont elle est membre permanent pour une solution. Le troisième pays garant, la Grèce, est devenu un peu silencieuse depuis que la Chypre du Sud est entrée dans l'UE. Elle a tendance à refléter à tous les pays membres qu'il s'agit d'un problème interne à l'UE.

Les acteurs internationaux, Etats-Unis et la Fédération de Russie, sont partisans d'une solution équilibrée. Ni la Grèce ni la Turquie ne doit avoir une position supérieure en Méditerranée.

L'ONU et l'UE, organisations internationales, font des efforts pour trouver une solution au problème. Mais l'UE ne fait que resserrer l'étau sur la Turquie, et rend égoïste la partie grecque en ce qui concerne les concessions.

L'ONU s'est usée au bout de 36 ans d'implication. Plusieurs secrétaires généraux s'en sont fait une mission personnelle, mais ont tous échoué. Nous allons voir si le rapport qui sera déclaré en novembre permettra ou non de mettre en mouvement les parties ?

L'instauration d'une cohérence qui manque entre les paroles et les actions ; dans la partie grecque pourrait permettre une solution. Le problème pourrait encore continuer 30 ans, puisque les deux parties ont pris l'habitude de vivre inconsciemment avec. Cette situation est devenue une partie de leur vie.

Nous voulons terminer avec les paroles de l'ancien président de la République Mehmet Ali Talât qui a réalisé plusieurs réunions avec Christofias : « *Nous, en tant que partie chypriote turque, nous négocions et nous faisons preuve de beaucoup de souplesse. Mais il faudrait que la partie chypriote grecque fasse preuve de souplesse tout autant que nous, et qu'elle contribue à un règlement du problème dans les meilleurs délais. Plus le temps passe, plus le problème devient difficile à régler. Car avec le temps, les gens adoptent l'ordre établi et s'inquiète que cela change.* »¹¹⁵

¹¹⁵ L'entretien fait avec Mehmet Ali Talât pour le journal "Aujourd'hui La Turquie" et a été publié dans le numéro 55 du journal en novembre 2009.

BIBLIOGRAPHIE**DOCUMENTS OFFICIELS**

“Avrupa Komisyonu 2009 Türkiye İlerleme Raporu ve Genişleme Statejisi Belgesi Hk., 14 Octobre 2009, No: 186, <http://www.resmi-gazete.org/gundem/duyurular/disisleri-bakanligi/no--186--14-ekim-2009--avrupa-komisyonu-2009-turkiye-ilerleme-ra.html>.

Arrêt de CJCE, , Apostolides c/ Orams (C-420/07), 28 avril 2009, http://unitedudroit.org/IMG/pdf/Apostolides_c_Orams_final_.pdf.

Avis de la Commission [COM(93) 313 final - Non publié au Journal officiel], http://europa.eu/legislation_summaries/enlargement/2004_and_2007_enlargement/cyprus/e02111_fr.htm.

Conclusion de la Presidence de L'Union Européenne, Luxembourg, 12- 13 décembre 1997.

International Crisis Group, “Kıbrıs: Yeniden Birleşme mi Bölünme mi?”, Le Rapport No: 201, 30 septembre 2009.

La Déclaration du Ministère des Affaires Etrangères de Turquie à propos de l'Arrêt d'Ordams, "Orams Kararı Hk.", No : 15, 19 janvier 2010, http://www.mfa.gov.tr/no_-15_-19-ocak-2010_-orams-karari-hk_.tr.mfa.

Plan d'Annan: "The Comprehensive Settlement of The Cyprus Probleme", 31 Mars 2004, lu sur le site d'internet officielle de "United Nations Peacekeeping Forces in Cyprus" : http://www.unficyp.org/nqcontent.cfm?a_id=1637.

Rapport du Secrétaire Général sur sa mission de bons offices à Chypre numéro: S/2004/437.

"Rapport d'Information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des Affaires Etrangères sur le suivi des négociations d'adhésion de la Turquie à L'Union Européenne", Assemblée Nationale Française, No: 3493, Enregistré le 6 décembre 2006,

"Rapport d'Information déposé par la Délégation de L'Assemblée Nationale pour l'Union Européenne sur les perspectives de règlement de la question chypriote", Assemblée Nationale Française, No :1048, Enregistré le 9 juillet 2008.

U.N. Security Council, "Report of The Secretary General on His Mission of Good Offices in Cyprus", S/ 24830, 19 Novembre 1992.

OUVRAGES

ALTAN Mustafa Haşim, **Kıbrıs'ta Türk Malları**, Vol.I, İstanbul, Kastaş Yayınevi, 2001.

ARMAOĞLU Fahir H., **Kıbrıs Meseleleri 1954-1959: Türk Hükümeti ve Kamuoyunun Davranışları**, Ankara, Ankara Üniversitesi Yayınları.

AYDOĞDU Ahmet, **Kıbrıs'ta Türk Nüfusu**, Ankara, 2005.

COCKBURN Cynthia, **Hat Kıbrıs'ta Kadınlar, Taksim ve Toplumsal Cinsiyet Düzeni**, (Traduit par: Selda Somuncuoğlu), İstanbul, İletişim Yayınları, 2005.

COPEAUX Etienne, **Taksim : Chypre Divisée, 1964 – 2005**, Lyon, Edition d'Aedelsa, 2005.

DENKTAŞ Rauf, **Rauf Denktaş'ın Hatıraları (1963-1974)**, vol. II, İstanbul, Boğaziçi Yayınları, 1996.

FIRAT Melek, **1960–71 Arası Türk Dış Politikası ve Kıbrıs Sorunu**, Ankara, Siyasal Kitabevi, 1997.

GÜVEN Erdal, **Adam: Talat'ın Kıbrısı**, (reportage avec Mehmet Ali Talat), İstanbul, Doğan Kitap, Novembre 2009.

HASGÜLER Mehmet, **Kıbrıs'ta Enosis ve Taksim Politikalarının Sonu**, İstanbul, İletişim Yayınları, 2000.

JOSEPH Joseph S., **Cyprus: Ethnic Conflict and International Politics**, New York, ST. Martin Press, 1997.

KIZILYÜREK Niyazi, **Doğmamış Bir Devletin Tarihi: Birleşik Kıbrıs Cumhuriyeti**, İstanbul, İletişim Yayınları, 2005.

MENDELSON Maurice H. (Prof. Dr.), **Kıbrıs'ın Avrupa Birliği'ne Girişi Neden Hukuka Aykırı Olacaktır**, Avis Juridique, Londra, 2001.

NYE Joseph S., **Soft Power : The Means to Success in World Politics**, New York, Public Affaires, 2004.

OBERLING Pierre, **"The Double Representation Conspiracy: How The Greek and Greek Cypriot Governments Are Precipitating A New Crisis in Cyprus By Using The European Union"**, Lefkoşe, CYREP, 2001.

ÖZGÖKER Uğur et ÖZTÜRK Ayça (ed.), **Avrupa Birliği'nin Kıbrıs Sorunu**, İstanbul, Edition de L'Université Kadir Has, Août 2008.

ÖZTÜRK, Osman Metin, **Stratejik Açıdan Doğu Akdeniz ve Kıbrıs**, İstanbul, Altınküre Yayınları, 2003.

SARICA Murat, TEZİÇ Erdoğan, ESKİYURT Özer, **Kıbrıs Sorunu**, İstanbul, İstanbul Üniversitesi Yayınları, 1975.

TOPUR Tuncer, **Dünya ve Türkiye – AB – Kıbrıs Üçgeni**, Ankara, Yeni Türkiye Yayınları, 2002.

TOLUNER Sevim (Doç. Dr), **Kıbrıs Uyuşmazlığı ve Milletlerarası Hukuk**, İstanbul, İstanbul Üniversitesi Yayınları, 1977.

VANER Semih (ed.), **Le Différend Greco - Turc**, Paris, L'Harmattan, 1988.

ARTICLES SCIENTIFIQUES

AN Ahmet, "Sivilleşme ve Kıbrıs Türk Toplumunu", in **Başka Düşünce Dergisi**, No: 2, septembre 1995, pp.20 – 29.

CROUZET François, "Chypre: Une Histoire Conflictuelle", http://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/chypre__une_histoire_conflictuelle.asp.

EFEGİL Ertan, "Bush Yönetimi ile AK Parti'nin Kıbrıs Politikaları'nın Karşılaştırmalı Analizi (Annan Planı ve Sonrası)", **Avrasya Dosyası: Türkiye-ABD İlişkileri**, 2005, Vol:11 No:2, pp. 59 – 72.

ERHAN Çağrı, "ABD ve NATO ile İlişkiler", in Baskın Oran (ed.), **Türk Dış Politikası, Kurtuluş Savaşı'ndan Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar**, Vol. I, İstanbul, İletişim Yayınları, 2002, pp. 681 – 715.

ERHAN Çağrı, "AB'ye Üye Olmak İstiyoruz Ama Ümidimiz Yok", <http://www.turkiyeavrupavakfi.org/index.php/arastirma-yorum/basinda-cikanlar/1833-ab-uyeligi.html>.

FAZLILOĞLU Ömer, “AİHM’in Xenides-Arestis Kararı ve Kıbrıs’ta Mülkiyet Sorunu”, Tepav/EPRI Dış Politika Etütleri Programı, 2005.

FIRAT Melek, “Yunanistan’la İlişkiler”, in Baskın Oran (ed.), **Türk Dış Politikası, Kurtuluş Savaşı’ndan Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar**, Vol. I, İstanbul, İletişim Yayınları, 2002, pp. 576 - 614.

KALEMDAROĞLU Sibel, “Yunanistan’da Değişen Bir şey Yok”, <http://www.turksam.org/tr/a2180.html>.

KASIM Kamer, “Soğuk Savaş Dönemi Sonrası Kıbrıs Sorunu”, in **Akademik Bakış**, Vol.I, No : I, Hiver 2007, p.57 - 72.

KILIÇ YAŞIN Gözde, “Kıbrıs’ta Hızlandırılan Müzakereler”, <http://www.turksam.org/tr/a1895.html>.

KIZILYÜREK Niyazi, “Jeo-Politik Kaygılar ve Taksim Tezinin Doğuşu”, in **Kıbrıs Yazıları Dergisi**, No: 3, été – automne 2006, pp. 22 – 27.

MALASHENKO Alexei, “Du Daghestan à la Tchétchénie, escalade militaire et péril islamique”, octobre 1999. <http://www.mondediplomatique.fr/1999/10/MALASHENKO/12538>.

MAVRATSAS Cesar V., “Kıbrıs Rum Kimliği ve Kıbrıs Sorunu Hakkındaki İhtilaflar”, in Mehmet Hasgüler- Ümit İnatçı (ed.), **Kıbrıs’ın Turuncusu**, İstanbul Anka, Yayınevi, 2003, pp. 135 – 170.

NEWMAN, Edward “The Most Impossible Job in The World: The Secretary-General and Cyprus”, Olivier P. Richmond and James Ker-Lindsay (ed.), **The Work of The UN in Cyprus: Promoting Peace and Development**, New York, Palgrave, 2001, pp.127-153.

OĞAM Sinan, “Rusya Federasyo’nun Kıbrıs Politikası”
<http://www.turksam.org/tr/a1818.html>.

ÖZCAN Mehmet (ed.), Uluslararası Stratejik Araştırmalar Kurumu, **Kıbrıs Sorununa Alternatif Yaklaşımlar: Çok Bileşenli Adım Modeli**, Rappports d’USAK, Avril 2008.

PİRİNÇÇİ Ferhat, “Annan Planı Tarihi Bir Fırsat mı? Çözüm ve Çözumsuzlüğün Karşılaştırmalı Analizi”,
http://www.ferhatpirincci.com/eserler/Annan_uludag.pdf.

QUENTIN Francine, “Les Chances de Réunification s’amenuisent”, 22 avril 2004, http://www.rfi.fr/actufr/articles/052/article_27579.asp.

SÜRMEİ Merve Nur, “Kıbrıs’ta Mülkiyet Sorunu”, 12 janvier 2010.
http://www.bilgesam.org/tr/index.php?option=com_content&view=article&id=564:kbrsta-muelkiyet-sorunu-loizidou-ve-orams-kararlar&catid=70:ab-analizler&Itemid=134.

UZ Abdullah, “Teori ve Uygulamada Self Determination Hakkı”, **Uluslararası Hukuk ve Politika**, Vol. III, Usak Yayınları, 2007, pp.60-81.

YILMAZ Fatma, “Kıbrıs Sorununun Avrupalılaşıma Süreci ve Muhtemel Çözüm Önerileri”, in Sedat Laçiner, Hacali Necefoglu, Hasan Selim

Özertem (ed.), **Türk Dış Politikası Uluslar arası III. DışPolitika Sempozyumu Tebliğleri**, Ankara, USAK Yayınları, 2009, pp. 49 – 58.

ARTICLES DES QUOTIDIENS

AKTAN Gündüz, “Kıbrıs Sorunu ve İngiltere”, Radikal Gazetesi, 17 Mars 2005, <http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=146751>

BİLGE Ömer, “ABD’den Talat’a Tam Destek”, Hürriyet Gazetesi, 29 Octobre 2005 <http://hurarsiv.hurriyet.com.tr/goster/haber.aspx?id=3457554&p=2>

EKMEKÇİ Hüseyin, “Eroğlu’nun Bu Kararlardan Haberi Yok Mu?”, Havadis Gazetesi, http://www.havadiskibris.com/Huseyin-Ekmekci/1773/-Eroglu'nun-bu-kararlardan-haberi-yok-mu_-_.html

TÜMERKAN Mete, “Açılım Politikalarına Devam”, Kıbrıs Portası Gazetesi, http://www.kibrispostasi.com/index.php/cat/58/col/96/art/6951/PageName/RUM_BASINI.

YETKİN Murat, “Ergenekon, Azerbaycan, Kıbrıs”, Radikal Gazetesi, 22 Avril 2009, <http://www.radikal.com.tr/Default.aspx?aType=RadikalYazarYazisi&ArticleID=932432&Yazar=MURAT%20YETK%DDN&Date=22.04.2009&CategoryID=98>.

“Ankara’ dan Erođlu’ na Erken Uyarı”
<http://www.radikal.com.tr/Radikal.aspx?aType=RadikalHaberDetay&ArticleID=932365&Date=22.04.2009&CategoryID=100>.

“Cristiofias Unsatisfied With Negociation Process”
<http://www.athensnews.gr/portal/10/35233>.

“ Dördüncü Annan Planı’nın Nihai Metni”, Akşam Gazetesi, 22 Avril 2004,
<http://www.tumgazeteler.com/?a=238083>

“Foreing Ministry Propose EU-Turkey Summit”;
<http://www.athensnews.gr/portal/10/34007> (23 Fevrier 2011).

“Putin’ n AB’ ye: KKTC varken Kosova Utandırıcı”, Radikal Gazetesi, Dış Haberler Servisi,
<http://www.radikal.com.tr/haber.php?haberno=247513>.

“Üç Eylül Randevusu”, Milliyet Gazetesi, Dış Haberler Servisi,
<http://www.milliyet.com.tr/Dunya/HaberDetay.aspx?aType=HaberDetay&Kategori=dunya&ArticleID=971172&Date=26.07.2008&b=3%20Eyl%FCI%20randevusu>.

“Rumlar Eski Mallarına Sahip Çıkmalı”, Yeni Volkan Gazetesi, 15 Septembre 2009, <http://www.volkangazetesi.net/habgoster.asp?id=39903>.

“Downer: BM Kıbrıs Sorununu Bırakabilir”, Havadis Gazetesi, 02 Août 2010,
http://www.havadiskibris.com/KIBRIS/9260--Downer_-%E2%80%9CBM-Kibris-sorununu-birakabilir%E2%80%9D.html.

SOURCES D'INTERNET

“Annan Planı – Özet”,
<http://www.abbulteni.org/pdf/ANNANPLANitrOZET.pdf>.

“Bakü Stratejik Araştırmalar Merkezi”, <http://www.baksam.com>

“Dugin, Vetonun Ardındaki Nedenleri Moskova Radyosuna Açıkladı”
<http://www.evrazia.org/modules.php?name=News&file=article&sid=1788>.

“Kıbrıs'ta İngiliz Dönemi”,
http://www.odtu.edu.tr/~kktctntm/KKTC_tarihi/ingiliz.html.

“Kuzey Kıbrıs Seçim Rehberi”, <http://bianet.org/bianet/bianet/113792-kuzey-kibris-secim-rehberi>.

Le Ministère des Affaires Etrangères de RTCN,
<http://www.trncinfo.com/tanitma/tr/index.asp?sayfa=cms&dmid=0&cmsid=225&ssid=174748867>.

Le Ministère des Affaires Etrangères de La Turquie, “Kıbrıs Konusunda Türkiye'nin Yeni Açılımı”, http://www.mfa.gov.tr/kibris-konusunda-turkiye_nin-yeni-acilimi-.tr.mfa.

Pour les documents officiels de L'ONU : <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N04/361/53/PDF/N0436153.pdf?OpenElement>.

Site internet de "AB Vizyonu" <http://www.abvizyonu.com>.

Site internet de "CNNTürk" <http://www.cnnturk.com>.

Site internet de "Euractiv" <http://www.euractiv.com.tr>

Site internet de "La Cour Européenne des Droits de L'Homme"
<http://cmiskp.echr.coe.int>

"Türkiye'nin Avrupa Birliği Üyelik Süreci ve Kıbrıs",
<http://www.stwing.upenn.edu/~durduran/hamambocu/authors/dsy/ab1/#1.3>.

"TESEV: Kıbrıs'ta izolasyonların hukuki temeli yok",
<http://www.abhaber.com/ozelhaber.php?id=2181>.

"Türkiye Odalar ve Borsalar Birliği",
<http://www.tobb.org.tr/haber2.php?haberid=3067>.

"Yeşil Hat Ticareti", Site internet de la Chambre de Commerce Chypriote
Turque, <http://www.ktto.net/turkce/yesilhat.html>.

BIOGRAPHIE

L'auteur de ce memoire de master recherche est né le 5 Avril 1983 à Istanbul. Après le Lycée Français de Saint-Benoît, il a étudié en relations internationales à l'Université de Galatasaray.

TEZ ONAY SAYFASI

Üniversite: Galatasaray Üniversitesi

Enstitü: Sosyal Bilimler Enstitüsü

Adı Soyadı: Berk Mansur DELİPİNAR

Tez Başlığı: Le Processus de Négociation de Paix à Chypre Après L'élection de Demetris Christofias

Savunma Tarihi: 21 Mart 2011

Danışmanı: Prof. Dr. Mehmet ARDA

JÜRİ ÜYELERİ

Ünvanı, Adı, Soyadı

İmza

Prof. Dr. Mehmet ARDA

Prof. Dr. Ercüment TEZCAN

Doç. Dr. Emre ÖKTEM

Enstitü Müdürü

Prof. Dr. V. Mehmet BOLAK